



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Rapport annuel d'activité

2022



Sommaire

Édito	5
ORGANISATION ET MOYENS	7
PUBLICS ET TERRITOIRES	10
PATRIMOINES	19
Archéologie	19
Monuments historiques	23
Musées	31
Architecture - Urbanisme - Espaces protégés	35
Cher (18)	36
Eure-et-Loir (28)	38
Indre (36)	39
Indre-et-Loire (37)	41
Loir-et-Cher (41)	44
Loiret (45)	47
Valorisation de l'architecture et du patrimoine	49
CRÉATION	55
Arts visuels	56
Spectacle vivant	59
LE LIVRE - INDUSTRIES CULTURELLES	67
Cinéma - audiovisuel - usages numériques	66
Livre et culture	74
INFORMATION - COMMUNICATION - OBSERVATION	77
LISTE DES CARTES	
Section Publics et Territoires	
Éducation artistique et culturelle en milieu scolaire 2022	16
Été culturel 2022	17
Dispositif Culture / Santé 2022	18

Section Patrimoines	
Archéologie préventive. Opérations 2022	22
Monuments historiques protégés en 2022	29
Monuments historiques (situation au 31/12/2022)	30
Musées de France (situation au 31/12/2022).....	33
Nuits des musées 2022	34
Sites patrimoniaux remarquables Indre-et-Loire.....	43
Jardins remarquables	52
Maisons des Illustres.....	53
Villes et Pays d'art et d'histoire.....	54
Section Création	
Labels et réseaux nationaux	65
Festivals soutenus par la DRAC en 2022.....	66
Section Livre et Industries culturelles	
Cinémas	72
Microfolies	72
Bibliothèques bénéficiaires du concours particulier en 2022.....	76
ANNEXE	80
Glossaire	80

L'année 2022 aura encore été marquée, dans le secteur culturel, par les effets de la crise sanitaire de 2020. Certains secteurs, le spectacle vivant notamment, ont été plus touchés que d'autres. D'autant qu'aux effets durables de cette crise sanitaire se sont ajoutés d'autres facteurs économiques (inflation, accroissement des coûts de l'énergie) et exigences liées à la transition écologique qui ont pesé sur le secteur culturel tout autant qu'ailleurs.

Malgré cela, les politiques prioritaires de l'État ont pu être menées avec succès. La structuration du territoire s'est poursuivie avec la labellisation en Centre national de la marionnette de l'Hectare à Vendôme, tandis que les Tanneries d'Amilly (Loiret) et le Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours (Indre-et-Loire) se sont vu attribuer le label de « centre d'art contemporain d'intérêt national ».

L'engagement financier important consenti depuis déjà de nombreuses années en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine et, notamment, des cathédrales, propriétés de l'État, ne s'est pas démenti en 2022. Parmi tous les chantiers engagés, cette année aura été marquée par la fin du chantier de restauration du tour de chœur de la cathédrale de Chartres, débuté sept années plus tôt, pour un budget global de 2,5 millions d'euros.

Dans le domaine de la démocratisation culturelle, l'année 2022 aura été l'occasion de soutenir des projets innovants et/ou expérimentaux grâce notamment au partenariat avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté. En matière d'éducation artistique et culturelle, le lancement du label 100% EAC a offert aux territoires l'opportunité de s'engager dans une démarche exemplaire.

Les quelques chiffres et actions signalés dans le présent rapport ne prétendent pas rendre un compte exhaustif de l'activité dense et diversifiée de la DRAC en 2022. Du moins cela donne-t-il un aperçu de l'investissement humain, scientifique, technique, mais aussi, quoique moins visible et sans doute plus ingrat, administratif des équipes de la DRAC et des unités départementales sur site et sur le terrain.

Christine DIACON
Directrice régionale

Organisation et moyens

L'ensemble des activités et des moyens concourant au soutien logistique de la politique culturelle conduite par la DRAC est géré par le Secrétariat général.

Celui-ci a en charge :

- la gestion des ressources humaines et de la formation
- la gestion financière
- le fonctionnement des services : immobilier, logistique, hygiène et sécurité
- la gestion du parc informatique et des réseaux

Installée sur le site de l'ancienne Manufacture des Tabacs, la DRAC quittera les lieux à l'horizon 2025 pour rejoindre la cité administrative Coligny.

La DRAC sera implantée au sein du bâtiment E de la cité administrative, bâtiment du XIX^e siècle, anciennement bâtiment de commandement de la caserne.

L'implantation de la DRAC a fait l'objet de nombreuses modifications au cours de la période 2019-2022 afin de répondre aux besoins exprimés.

Dans la perspective du déménagement, un vaste travail de tri, classement, élimination des archives papiers a été engagé dans le dernier trimestre de 2022 avec l'embauche d'une contractuelle pour trois ans secondée par cinq vacataires.

L'année 2022 a également été marquée par une accélération de la dématérialisation, qui se traduit par une simplification et une harmonisation des formulaires de demandes de subvention.

Un catalogue des démarches a été mis en ligne sur le site du ministère et permet aux services métiers de la DRAC de recevoir les demandes de manière rapide et traçable. Ce nouvel outil simplifie les relations avec l'utilisateur et permet des échanges entre experts par voie électronique. Après le traitement au sein des services métiers, le transfert du dossier est orienté vers le service financier de manière dématérialisée.

Le personnel au 31/12/2022

Statut	Administrative	Technique	Scientifique	Total
Titulaires	53	20	35	108
Contractuels	4	2	4	10
Vacataires	7	0	0	7
Apprentis	2	1	1	4
Total	66	23	40	129

DRAC	86
UDAP 18	6
UDAP 28	7
UDAP 36	5
UDAP 37	12
UDAP 41	7
UDAP 45	6
Total agents	129

Bilan financier 2022

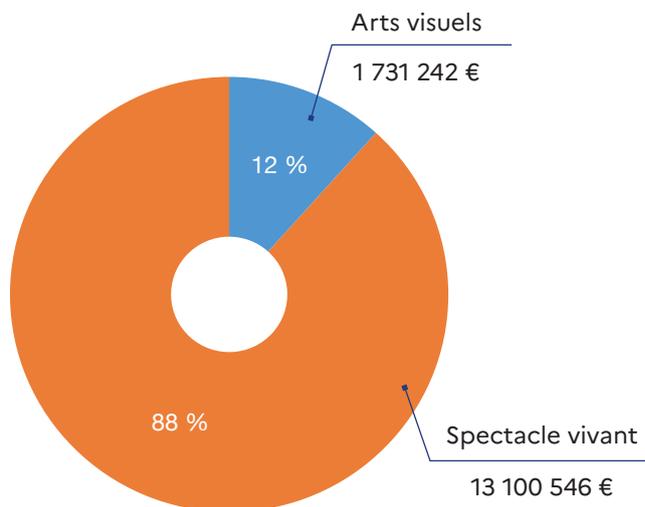
	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AE	CP
Programme 131 - Création	13 139 928 €	13 310 447 €	858 994 €	1 521 341 €
Programme 175 - Patrimoines	4 575 154 €	4 994 015 €	13 126 783 €	13 802 534 €
Programme 334 - Livre et industries culturelles	380 011 €	380 011 €	0	0
Programme 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6 646 027 €	6 724 365 €	0	0
Total programmes 131-175-334-361	24 741 120 €	25 408 838 €	13 985 777 €	15 323 875 €

Programme 363 - Plan de relance « compétitivité »	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AE	CP
Création	603 000 €	603 000 €		690 700 €
Patrimoines			3 186 225 €	4 708 888 €
Livre et industries culturelles	160 500 €	160 500 €	0	0
Total programmes 363	763 500 €	763 500 €	3 186 225 €	5 399 588 €

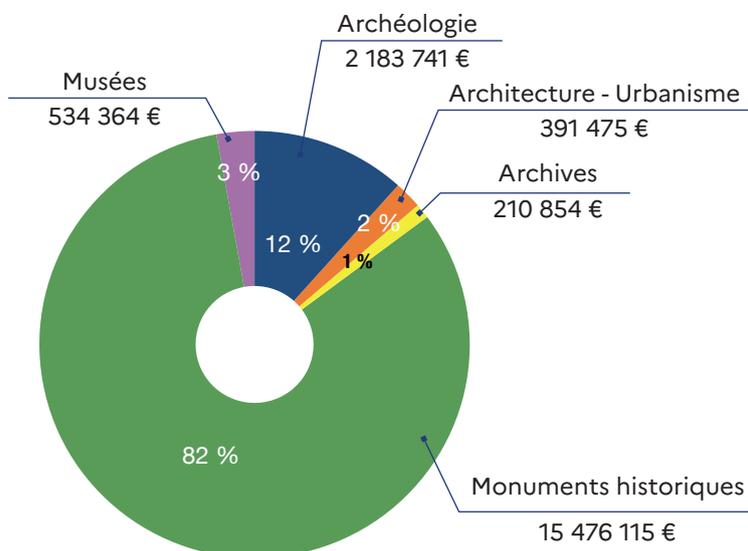
Total des dépenses d'intervention 2022	25 504 620 €	26 172 338 €	17 172 002 €	20 723 463 €
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Détail des dépenses (crédits de paiement)

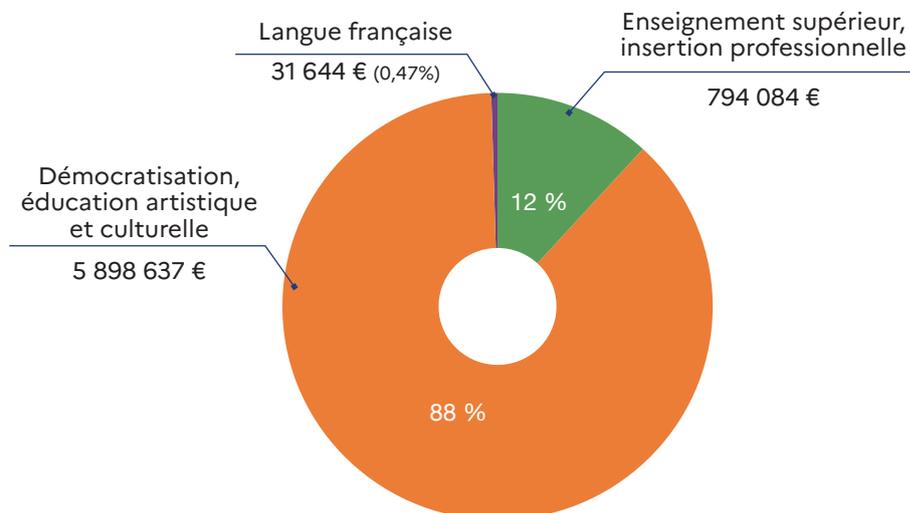
Programme « Création »



Programme « Patrimoines »



Programme « Transmission, démocratisation (...) »



Publics et Territoires

Le Pôle Publics et Territoires est dédié à la déclinaison régionale des politiques interministérielles afin de prendre en compte les publics fragiles ayant des difficultés d'accès à l'offre culturelle et à la pratique artistique. Les missions du pôle consistent à soutenir les projets d'action culturelle qui favorisent la rencontre entre les habitants, notamment les plus jeunes avec les lieux culturels, les œuvres, les artistes. Lors de cette rencontre, la participation active des publics est requise en donnant la priorité aux processus de co-construction avec les artistes.

Ce Pôle a également vocation à accompagner les collectivités territoriales dans la redéfinition de leur stratégie culturelle en cherchant à équilibrer et structurer l'offre culturelle au sein des établissements de coopération intercommunale. Cet accompagnement va du simple conseil à l'appui pour la réalisation de diagnostics territoriaux et, le cas échéant, à la signature de conventions territoriales dont les objectifs sont définis en fonction du diagnostic réalisé, des spécificités du territoire et des attentes partagées par les élus et les habitants.

CHIFFRES CLÉS

- **582** opérations financées sur le programme « Transmission-Démocratisation »
242 projets en éducation artistique et culturelle
340 projets en action culturelle
- **6 500** visiteurs du Mumo
- **115** projets « Été culturel »
- Crédits consommés : 6,7 M€

Contexte particulier à l'année 2022

Dans un contexte de reprise progressive des activités après l'épisode de la crise sanitaire, le Pôle Publics et Territoires a accompagné des initiatives structurantes, conduit le suivi des réformes de l'État notamment dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et répondu aux demandes de collectivités territoriales souhaitant finaliser une convention avec la DRAC.

L'année 2022 a été l'occasion de soutenir des projets innovants et/ou expérimentaux grâce notamment au partenariat avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté.

En matière d'éducation artistique et culturelle, la poursuite des contractualisations avec les Conseils départementaux et les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) a entériné le renouvellement de résidences artistiques au long cours tandis

que le lancement du label 100% EAC a été une opportunité pour les territoires de s'engager dans une démarche exemplaire.

Enfin, le déploiement du Pass culture a favorisé le développement de nouvelles actions de pratiques culturelles pour la jeunesse. Par ailleurs, le pôle a sélectionné des projets éligibles au nouveau Fonds d'innovation territoriale, mis en place par le ministère de la Culture et dédié à l'accompagnement d'actions croisant le champ culturel et le champ social sur une durée de trois ans. S'adaptant au contexte de reprise post-covid, le pôle a également poursuivi sa politique partenariale dans le cadre d'accords interministériels avec les ministères de l'Éducation nationale (EAC, lutte contre l'illettrisme), de l'Agriculture (résidences d'artistes en lycées agricoles), de l'Enseignement supérieur, de la Santé (protocole Culture-Santé), de la Justice (protocole Culture-Justice), de la Cohésion des Territoires (politique de la ville, ruralité) et s'est résolument engagé dans une dynamique de soutien à l'innovation au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

Focus sur quelques actions et réalisations

Le partenariat avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès de la Préfète de Région

1. Petite enfance : poursuite des formations-actions expérimentales

Entamé à la fin de l'année 2020 et concrétisé en 2021 par la mise en place de formations-actions pour les personnels de la petite enfance dans les quartiers de la politique de la ville des six départements de la région, le partenariat avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté s'est avéré fructueux en termes de résultats et a permis de renouveler en 2022 les formations-actions conduites l'année précédente. Huit compagnies du spectacle vivant et du secteur du livre, spécialisées dans la petite enfance et habilitées à dispenser des formations aux professionnels du secteur, sont intervenues entre février et décembre 2022 dans huit crèches/multi-accueils implantés dans les quartiers de la Politique de la Ville⁽¹⁾. Sur une durée d'une semaine, des ateliers pour les tout-petits associant les professionnels ont été organisés chaque matin. Du temps était ensuite dégagé dans la journée afin de permettre aux artistes d'analyser avec les professionnels leurs perceptions des ateliers. Cette analyse était complétée par des notions sur les enjeux de l'éveil artistique du jeune enfant. Comme en 2021 les formations-actions ont rencontré un vif succès.

2. Tournée en région du musée mobile d'art moderne et contemporain MuMo

Le MuMo, créé en 2011, a sillonné sept pays d'Europe et d'Afrique dans le but de toucher les publics les plus éloignés de l'offre culturelle et de leur permettre d'accéder à l'art moderne et contemporain. En 2022 c'est un nouveau musée itinérant (troisième camion MuMo), conçu par les architectes/designers Hérault Arnod et l'artiste Krijn de Koning, qui a effectué une tournée en Centre-Val de Loire autour d'une programmation renouvelée présentant des œuvres du Centre Pompidou sur la thématique de la lumière. Entre octobre et décembre 2022, les départements de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, de l'Indre et du Loiret, ont bénéficié de la venue du MuMo avec au total dix-neuf étapes dans des communes rurales et des quartiers prioritaires⁽²⁾. Les douze semaines de tournée du MuMo ont pu voir le jour grâce, d'une part au Commissaire à la lutte contre la pauvreté qui a mobilisé des crédits pour financer ce projet innovant et, d'autre part, grâce au partenariat convenu entre la DRAC et les services du rectorat, l'Agence régionale de santé, la DRAAF, la Région, les Départements concernés, les collectivités locales accueillant le musée itinérant, les associations, les centres d'art contemporains, les compagnies artistiques. Le MuMo a reçu un très bon accueil auprès d'un public diversifié et curieux : scolaires venus en nombre, mais également jeunes hors temps scolaires, tout-petits accompagnés de leurs parents, jeunes des maisons de l'enfance, seniors

en Ehpad, personnes isolées, personnes porteuses de handicap... tous les publics dont le ministère de la Culture a fait une cible prioritaire et tous les habitants des communes concernées. Outre le travail de médiation porté par l'équipe du MuMo, des formations sur les enjeux de la transmission en art contemporain ont été dispensées aux personnels enseignants et aux travailleurs sociaux quand cela a été possible.

Le bilan de la tournée du MuMo en Centre-Val de Loire est positif tant qualitativement que quantitativement : 6.500 visiteurs, 35 % d'étapes en ruralité, 35 % dans les quartiers de la politique de la ville, 115 enseignants, éducateurs, animateurs formés par le MuMo. 30 % des enfants accueillis n'étaient jamais allés au musée avant ; 33 structures du champ social et médico-social ont participé au projet.

Un nouveau « Fonds d'innovation territoriale » du ministère de la Culture : 5 projets expérimentaux retenus en Centre-Val de Loire

Au printemps 2022 la Délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie culturelle a mis à la disposition des DRAC un Fonds d'innovation territoriale pour soutenir sur une durée de trois ans des projets expérimentaux croisant les domaines de la culture et du social.

Les cinq projets suivants bénéficient de ce fonds en Centre-Val de Loire :

- mise en place d'un Pôle ressources régional Culture-Santé, porté par une association de préfiguration regroupant les fédérations d'usagers des milieux sanitaires et médico-sociaux, en partenariat avec l'Agence régionale de santé ;
- projet de gouvernance partagée avec les habitants des quartiers de Tours, porté par le Capsul Collectif (musiques actuelles) en partenariat avec le Centre social Maryse Bastié et le Tiers-lieu des Beaumonts (ville de Tours) ;
- projet de Tiers-Lieu à l'Ehpad La Bonne Eure à Bracieux (Loir-et-Cher), en partenariat avec la communauté de communes Grand Chambord et la scène nationale de Blois ;
- projet de coordination d'une dizaine de lieux hybrides relevant des champs de la culture et du social, porté par le parc naturel régional de la Brenne ;
- projet de structuration des réseaux de territoire associant les domaines de la culture, de l'insertion professionnelle et de l'environnement, porté par la MJCS de La Châtre (Indre) ;

Le Campus Pat Mat-Da Vinci Mode : l'action culturelle patrimoniale innovante

Dès sa création le ministère de la Culture a concilié la protection du patrimoine avec ses politiques de démocratisation culturelle. Des dispositifs tels les « classes patrimoine » ou

(1) Crèches/Multi-accueils : « Ribambelle » à Bourges, « Le Passage Vauvettes » à Vernouillet, « Pirouettes » à Dreux, « Maison de l'enfance » à Issoudun, « Les Fontaines » à Tours, « La Forêt des Petits Pas » à Vendôme, « Casanova » à Châlette-sur-Loing, « Bolières » à Orléans-la Source.

(2) Eure-et-Loir (28) : Tury, Voves, La Loupe, Nogent-le-Rotrou, Dreux – Loir-et-Cher (41) : Salbris, Romorantin-Lanthenay, Vernou-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron – Indre (36) : Issoudun, Mézières-en-Brenne, Tournon-Saint-Martin, Thenay, Aigurande, Éguzon-Chantôme – Loiret (45) : Montargis/Châlette, Gien, Pithiviers.

encore « C'est mon patrimoine ! » participent à l'EAC. Il s'agit cependant de renouveler ces dispositifs de médiation et de répondre aux enjeux contemporains. C'est le propos du projet « Da Vinci Mode » qui conjugue la mémoire des gestes et la rencontre avec des professionnels par la pratique de savoir-faire.

Le projet « Da Vinci Mode » ouvre à de nouvelles formes de création et de transmission dans la mesure où il favorise la confrontation de regards et l'échange de pratiques entre publics peu habitués à se croiser :

- les étudiants de l'Université, les élèves, étudiants de l'enseignement professionnel, les enseignants-chercheurs et les équipes pédagogiques des lycées, les professionnels et experts ;
- les différentes filières de formation parmi lesquelles la mode, le cuir, le merchandising visuel, la tapisserie et les patrimoines.

Le projet a proposé aux apprenants de la voie professionnelle (de Bac à Bac +3) de créer avec des étudiants de Master des costumes et deux événements inspirés de la Renaissance à travers un parcours pédagogique proposé et coconstruit entre équipes pédagogiques, professionnels et experts ordinairement peu habitués à travailler ensemble.

Plusieurs établissements ont été impliqués dans ce projet : UFR CESR, lycée Choiseul, lycée François Clouet, lycée d'Arsonval en Indre-et-Loire ; lycée Balzac d'Alembert dans l'Indre ; lycée Paul Gauguin dans le Loiret.

Les deux événements se sont déroulés au château du Clos Lucé à Amboise (37) et au château de la Ferté-Imbault (41).

Art et sport : les premiers projets labellisés Olympiades culturelles

Dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, le délégué ministériel aux Jeux a sollicité la collaboration des DRAC pour identifier des projets artistiques associant art et sport en vue d'une labellisation « Olympiades culturelles ». En Centre-Val de Loire plusieurs projets ont ainsi pu bénéficier de ce label en 2022 :

- Le Théâtre Charbon (Loiret) pour la création de la pièce théâtrale « Vaincre à Rome » dédiée au parcours de l'athlète éthiopien Haile Selassie, premier sportif africain à remporter un marathon olympique à Rome en 1960 ;
- L'Orchestre Symphonique du Loiret associé à la Compagnie de danse urbaine *Entité* de Tours pour la création d'une pièce musicale baroque et chorégraphiée intégrant des skateboarders ;
- La compagnie *La Lune Blanche* (Loir-et-Cher) pour la création de la pièce théâtrale « Lilli Heiner intramuros » retraçant le parcours de la nageuse Lilli Heiner de l'ex RDA qui fut dopée à son insu au point que son corps s'est totalement transformé, entraînant un basculement d'identité sexuelle.

Reconduction de l'« Été culturel »

Expérimentée en 2020 et reconduite en 2021 l'opération a été renouvelée par le ministère de la Culture pour l'été 2022 (entre juin et fin septembre) sur l'ensemble du territoire national. Compte tenu du succès rencontré les années

précédentes, les DRAC ont pu bénéficier au plan national de moyens plus importants pour amplifier le dispositif.

En DRAC Centre-Val de Loire, 115 projets ont pu être accompagnés soit 25 de plus qu'en 2021 contre une cinquantaine en 2020. Toutes les disciplines artistiques ont été représentées avec une attention particulière portée aux jeunes artistes plasticiens. L'élargissement des publics validé en 2021 a été maintenu pour la session 2022. De la petite enfance en crèche aux seniors résidents en Ehpad en passant par les personnes âgées isolées, les personnes porteuses de handicap, les jeunes sous main de justice, les migrants et réfugiés d'Ukraine, toutes et tous ont pu bénéficier de projets artistiques menés par des professionnels, sans délaisser les jeunes qui ont continué d'être fortement représentés aussi bien dans les quartiers prioritaires qu'en zone rurale.

Dans les départements

Cher

Politique de la Ville : « Échos d'âmes », projet participatif mené par la Manufacture des Arts numériques de Bourges (MANB) avec les habitants des quartiers nord

Le projet « Échos d'âmes » consistait à recueillir la parole des habitants des quartiers nord de la ville de Bourges et, tout en valorisant la richesse des points de vue sur la vie sociale locale, à s'en servir comme supports de créations artistiques sonores. Les compositions musicales ainsi élaborées par les « ethno musiciens » de la MANB ont donné lieu à des restitutions avec mise en place d'une octophonie circulaire immersive lors de « veillées d'inatoires » organisées par et avec les habitants. Les témoignages enregistrés ont *de facto* été intégrés aux créations sonores (orchestrations électroacoustiques) qu'ils ont inspirées.

Une vidéaste a filmé les différentes phases du projet dans le but de réaliser un documentaire retraçant le processus complet de cette création participative.

La médiathèque de Bourges, les bibliothèques des quartiers du Val d'Auron, des Gibjoncs et des Quatre Piliers, ainsi que la radio Résonance et les archives municipales et départementales ont été associées à ce projet innovant.

Ruralité : mise en place d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA) au sein de la communauté de communes Cœur de Berry

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement au développement territorial, le Pôle Publics et Territoires a répondu à la demande de la communauté de communes Cœur de Berry d'étudier la possibilité d'une contractualisation avec son territoire. Un diagnostic a été mené par la Ligue de l'Enseignement du Cher afin d'identifier les points forts et les points faibles de la communauté de communes. À l'issue de réunions associant les élus locaux, la Région, le Département, la CAF, et l'Éducation nationale, les jeunes vivant dans le territoire ont été identifiés comme publics prioritaires. En conséquence la décision a été prise d'une convention de type

« CLEA » (contrat local d'éducation artistique). Ce dispositif, tout en proposant une présence artistique au long cours auprès des jeunes via des résidences-missions, facilite la participation intergénérationnelle en ouvrant le travail artistique aux habitants du territoire, de la petite enfance aux seniors. Le Contrat local d'éducation artistique financé par la DRAC pour une durée de trois ans permet de mettre en place deux résidences-missions par an pour 150 heures d'intervention artistique chacune.

La Mutualité Sociale Agricole soutient le dispositif en finançant une troisième résidence. Les trois compagnies retenues pour s'investir auprès des jeunes et des habitants sur le thème du Paysage en 2022 et 2023 sont la *Compagnie Tau* (cirque), le Collectif *Le Jardin ambulant* avec les plasticiens Caroline Rosse et Pierre Guilloteau et la compagnie *Assemble* (musique).

Eure-et-Loir

EAC 1^{er} degré

Une dizaine de projets ont été développés en 2022 avec les écoles de Champhol, Bonneval, Brezolles, Combres, Chartres et Dreux, impliquant une équipe artistique ou une structure culturelle locale et la communauté éducative du territoire de vie des jeunes élèves.

Depuis plusieurs années, la Direction de l'archéologie de la Ville de Chartres mène, avec le soutien de la DRAC, des actions de sensibilisation et de médiation autour de la découverte archéologique.



Chartres. Sensibilisation à l'archéologie. © Direction de l'archéologie de la Ville de Chartres

Ainsi, le projet mené avec les élèves de CE1 de l'école Henri IV de Chartres située dans le quartier des Clos, un des quatre quartiers prioritaires de Chartres métropole. Cette action ayant pour thème « l'évolution de l'habitat et du quartier de Beaulieu de la Préhistoire à nos jours » s'est appuyée sur les vestiges archéologiques mis au jour dans le quartier. Il a permis aux enfants autour d'ateliers d'expérimentation, de pratiques, de visites guidées et de rencontres de s'approprier l'histoire de leur quartier et de la situer dans l'histoire de leur ville. Au programme notamment, la reconstitution d'un bâtiment de la préhistoire, la découverte des *domus*, de l'architecture médiévale tout cela dans un plaisir partagé au sein de l'école et auprès des familles.

Politique de la Ville : un spectacle en façade d'immeuble sur la mémoire des quartiers porté par *Arbre Compagnie à Dreux*

Partant de l'idée que derrière les façades des immeubles dans les quartiers prioritaires existent des talents cachés, des trajectoires de vie, de petites et grandes histoires, les artistes d'*Arbre Compagnie* ont proposé aux habitants d'enchanter leur quotidien et de valoriser leur quartier par l'imagination, la fabrication, le jeu. Le projet s'est développé sur une durée de neuf mois.

Le projet « Spectacle en façade » a été conçu sur un mode participatif avec mise en place d'ateliers d'écriture, de théâtre, de chanson, de création et manipulation de marionnettes et masques, d'initiation à la danse acrobatique. Ce travail a permis d'aboutir à un véritable spectacle dont les habitants ont été à la fois acteurs et spectateurs. Leur théâtre était leurs immeubles, les acteurs amateurs ou professionnels intervenaient depuis les fenêtres, depuis les balcons tandis que des spécialistes de la danse verticale évoluaient sur les parois de béton. Au bas des immeubles, d'autres artistes, en herbe ou confirmés, rythmaient le spectacle avec des chansons et musiques composées collectivement. Les habitants ont ainsi pu restituer leurs histoires, leur mémoire dans un spectacle à ciel ouvert qui a redonné un nouveau souffle à leurs lieux de vie.

Indre

Handicap : la compagnie de danse contemporaine *La Tarbasse* investit la Maison d'accueil spécialisée *Les Dauphins à Néons-sur-Creuse*

La chorégraphe Mélodie Joinville a répondu à la demande de la Maison d'Accueil Spécialisée de Lureuil de mettre en place un projet danse pour les résidents porteurs de handicap et les personnels. Nul besoin d'entraînement physique ni de bagage artistique pour les participants âgés de 26 à 64 ans. Mélodie Joinville a proposé des ateliers accessibles permettant de découvrir les grands axes de la danse contemporaine. Deux intervenantes professionnelles en théâtre, clown et musique ont été associées au projet. Cette construction dramaturgique et chorégraphique pensée avec des outils simples et ludiques a permis de créer une nouvelle forme dansée avec des corps et des imaginaires différents. Une vidéaste a réalisé un film retraçant cette belle aventure collective qui a redonné confiance

aux participants après les effets enfermants et dévastateurs de la crise sanitaire.

Été culturel / Ruralité : *Les Enfants du Tonnerre* questionnent l'image de la femme

En résidence de création à Cuzion pour finaliser une pièce mêlant théâtre et danse, intitulée « Créatures » et traitant de la question de l'image de la femme, *Les Enfants du Tonnerre* ont profité de la période estivale pour associer des jeunes et des moins jeunes à leur démarche créative. Des ateliers danse et expression corporelle ont été mis en place à différents moments en ciblant différents publics : jeunes de l'agglomération castelroussine (en partenariat avec la FOL 36), personnes en situation de handicap (en partenariat avec les PEP^(*) 36). Des ateliers découverte de la danse ont été organisés pour des familles sur le thème de l'image de soi, l'image de la femme, l'image qu'on a des autres. Ces temps participatifs visaient le lâcher-prise des participants afin de faciliter les échanges sur la question de la représentation du corps féminin dans nos sociétés.

Indre-et-Loire

Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs : le Chœur de chambre ElaNaveVa à l'honneur.

Le projet a pris la forme de trois jours de résidence d'immersion (deux jours au *Bateau Ivre* à Tours, un jour à *La Grange de Luynes*). Il a associé artistes et amateurs dans la création d'un spectacle musical, théâtral et visuel à partir de textes sur le thème des fantômes et d'œuvres chorales *a cappella* des XX^e et XXI^e siècles. Le cœur du projet a consisté à faire travailler les choristes amateurs à une mise en espace et mise en scène, sous la conduite de Didier Girauldon et avec les conseils d'Ivan Coulon pour les placements lumières. Postures, relations avec les autres choristes, place dans l'espace scénique, relation au texte parlé et chanté, déplacements en jeu : tout a été nouveau pour les participants et leur a permis de renouveler leurs regards et pratiques.

Lutte contre l'illettrisme : à Tours le projet « Illectronisme » de *L'Échappée Belle* ouvre le débat sur la fracture numérique

En partenariat avec Le 13 - Espace Passerelles, l'École de la deuxième chance, la Ligue de l'Enseignement d'Indre-et-Loire, la Mission locale-Garantie Jeunes, la compagnie *L'Échappée Belle*, investie depuis longtemps dans la lutte contre l'illettrisme, a proposé de réaliser un film sur les difficultés rencontrées par des habitants ne maîtrisant pas l'accès au numérique. Des entretiens ont été menés dans les lieux partenaires du projet pour rendre compte des effets de l'accélération du tout numérique, en particulier depuis la crise sanitaire, et des souffrances vécues par les usagers en situation d'illettrisme dont le film restitue au jour le jour les situations d'échec,

le stress, le découragement. Les images tournées ont ensuite donné lieu à une création théâtrale qui remet en scène les situations d'angoisse face au numérique. La pièce créée invite ainsi les usagers concernés et les équipes des structures qui leur viennent en aide à débattre des difficultés rencontrées et à évoquer les leviers mobilisables pour les surmonter.

Loir-et-Cher

Culture Santé : *Les Mamies guitare de l'Ehpad Les Pommeris à Vallières-les-Grandes* accompagnées par la Scène de musiques actuelles *Chato'do*

La SMAC *Chato'do* a convoqué le *Collectif Freddy Morezon* (Toulouse) pour finaliser un projet musical réunissant des résidentes en Ehpad et des femmes âgées vivant dans le village. Dans un esprit d'ouverture, l'artiste musicien a proposé à ces femmes différents temps de travail autour de l'écriture, de leur parcours de vie et de la pratique musicale. Tout a commencé par une découverte sonore, où il était question de fermer les yeux, de reconnaître la place de petits bruits et du silence, de sentir ces sons quotidiens qui peuvent devenir musique. Puis la guitare est entrée en jeu : faire résonner les cordes, les gratter en continu, en pincer une seule, arrêter le son. Autant de signes et consignes qui ont permis au chef de chœur d'improviser en direct et de faire des Mamies les vraies actrices du concert. Les temps d'écriture ont contribué au partage d'idées, aux échanges de souvenirs. L'objectif du projet n'était pas seulement de créer un concert à cordes mais aussi de créer du lien entre les résidentes dans un premier temps, puis entre les résidentes et les habitantes du village avec l'intention que ces liens perdurent au-delà du projet artistique.

Été culturel / Justice : les jeunes de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de Blois découvrent la « camera oscura »

Les jeunes de l'Unité éducative d'activités de jour de Blois ont accueilli en août 2022 le photographe Laurent Baude qui leur a proposé de revenir aux sources de la photographie en utilisant des techniques rudimentaires de prise de vue et de tirage. Les adolescents ont d'abord été surpris, voire réticents à réaliser des prises de vue avec des boîtes de conserve et du carton. Finalement, après avoir transformé la cuisine de l'établissement en laboratoire photographique et développé leur tirage expérimental, les jeunes ont pris goût à cette drôle d'aventure qui leur a fait découvrir les origines de la photographie inventée deux siècles plus tôt. Un logiciel numérique permettant de retravailler les images leur a fait prendre la mesure des possibilités créatives qui s'ouvraient à eux. Ils n'ont eu dès lors de cesse de photographier tous les recoins de leur établissement avant de partir en reportage dans la rue et sur les bords de Loire. De quoi changer leur angle de vue pour mieux exposer leurs réalisations qui ont été saluées par la presse locale.

* Association laïque tournée vers l'économie sociale et solidaire

Loiret

Plan fanfare, pratiques amateurs : la Société Musicale de Baule (SMB) promeut les musiques du monde

Durement touchés par la crise, après cette période d'arrêts, de reports, de doutes et de consignes sanitaires contraignantes, les musiciens de la *Société musicale de Baule* ont eu besoin d'objectifs fédérateurs pour se remotiver et ressouder les liens qui s'étaient délités. Deux projets innovants et originaux ont été initiés et soutenus en 2022 au titre du « Plan Fanfare » : un projet avec le groupe *Cocrodrile Gumbo* en mai, et un projet de création d'un opéra-carnaval en octobre. Ils ont permis de relancer l'activité de la SMB, d'élargir les champs de compétences des musiciens, de proposer des spectacles de qualité sur un territoire rural qui a souffert des annulations de manifestations culturelles. Faire découvrir des musiques du monde (New Orleans, Amérique du Sud) a été l'occasion de créer du lien social entre les membres mais aussi entre les associations locales.

Opération « Une école, un chantier, des métiers » à Orléans

Ce dispositif mis en place par la DRAC vise à porter de nouvelles ambitions en faveur de la jeunesse autour des métiers et des savoir-faire. Des collégiens sont invités à s'approprier le patrimoine de leur territoire à travers son histoire et ses métiers et à pratiquer une activité culturelle dans des sites patrimoniaux ou architecturaux remarquables. Le chantier de construction du nouveau bâtiment des Archives départementales du Loiret a été l'occasion de lancer cette opération dans le Loiret en impliquant la classe de 3^e Prépa Métiers du collège Jean Rostand d'Orléans, voisine du chantier. L'accompagnement et le pilotage des archivistes départementaux, l'énergie des équipes enseignantes, des professeurs missionnés du rectorat, et le concours de la Maison de l'Architecture ont permis aux élèves de vivre une aventure inédite et enrichissante.



45. Orléans. Un chantier, des métiers. Chantier de construction du nouveau bâtiment des Archives départementales. © Archives départementales du Loiret

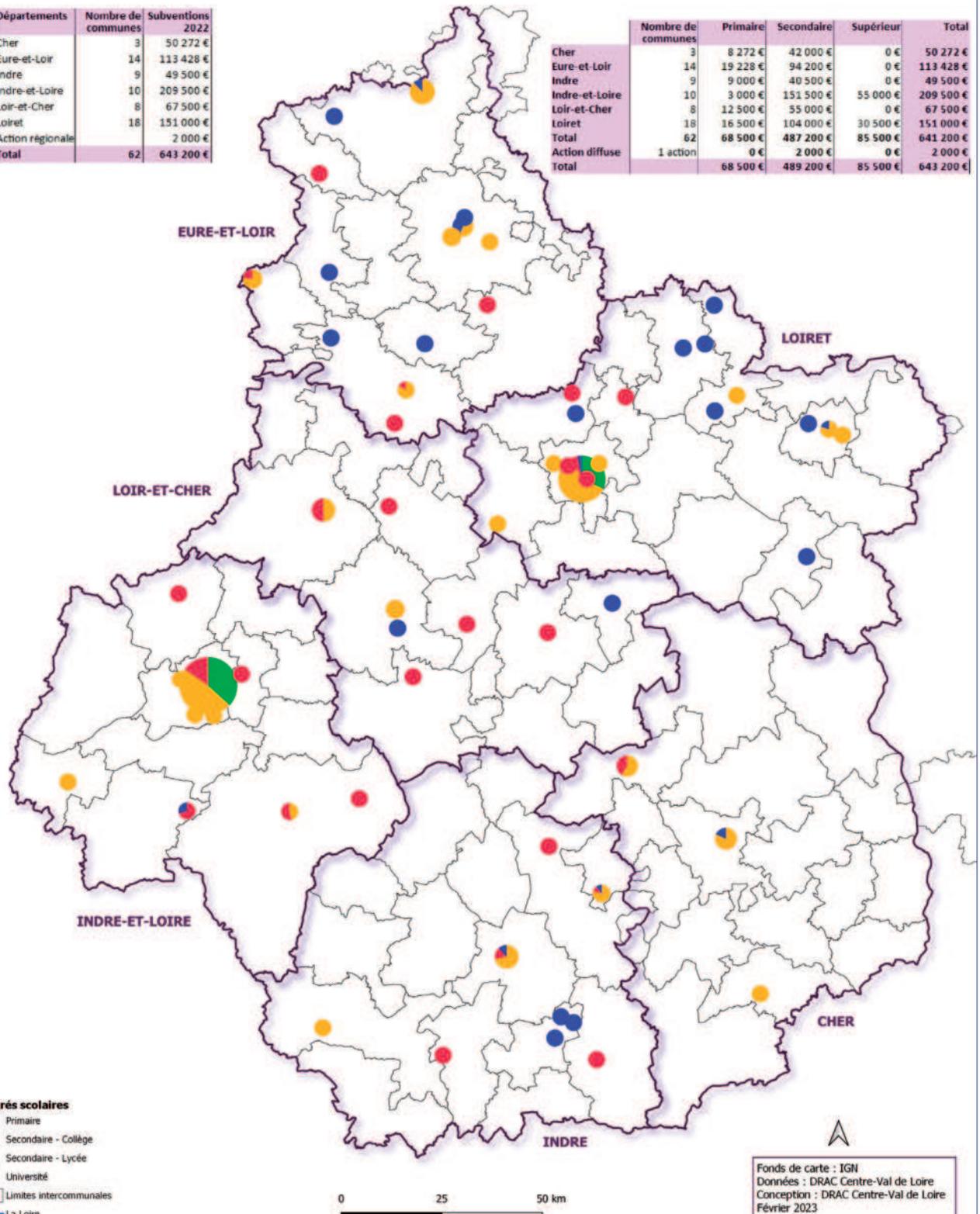
Éducation artistique et culturelle (EAC) en Centre-Val de Loire

Opérations subventionnées en 2022

Répartition par degré scolaire

Départements	Nombre de communes	Subventions 2022
Cher	3	50 272 €
Eure-et-Loir	14	113 428 €
Indre	9	49 500 €
Indre-et-Loire	10	209 500 €
Loir-et-Cher	8	67 500 €
Loiret	18	151 000 €
Action régionale		2 000 €
Total	62	643 200 €

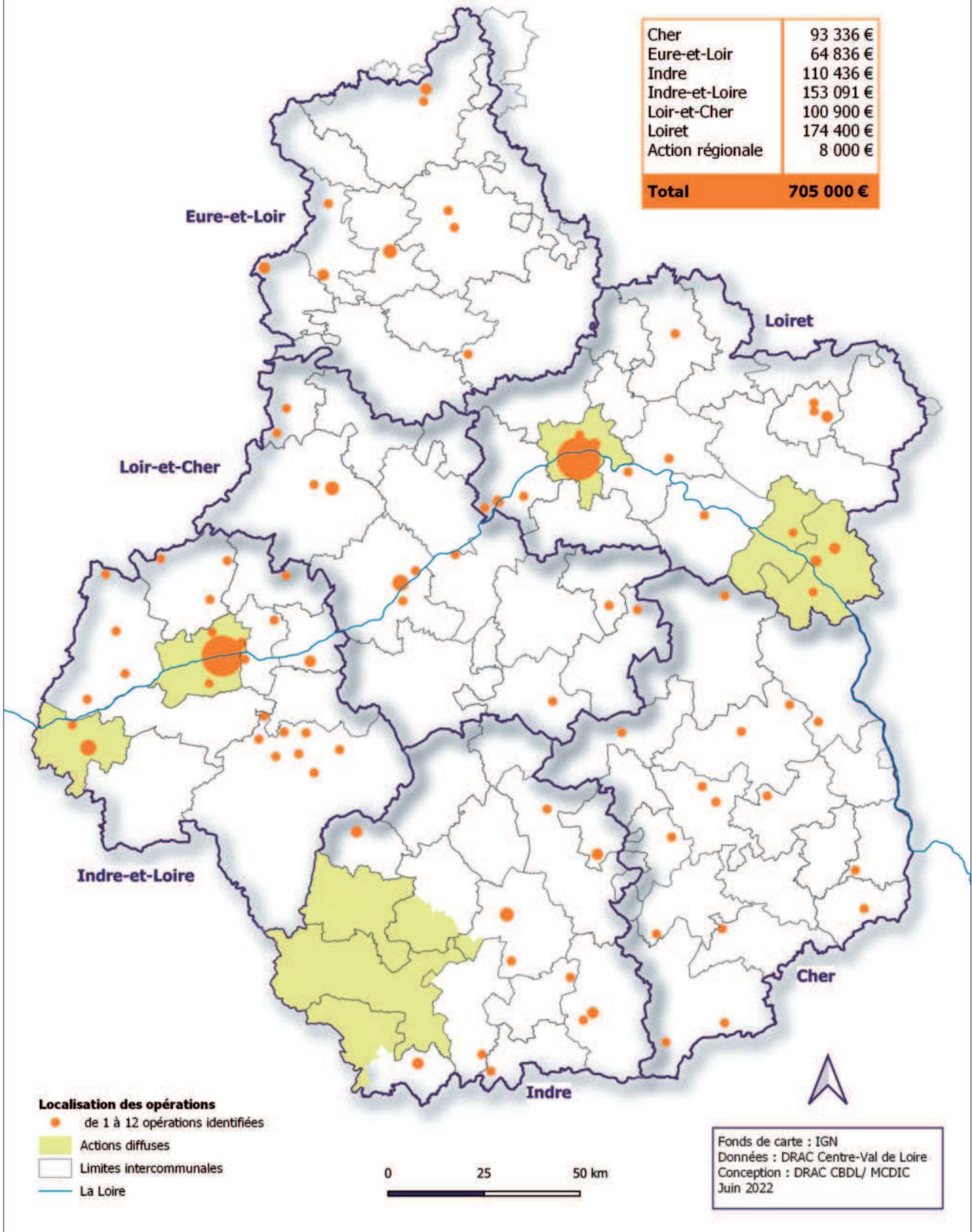
	Nombre de communes	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Cher	3	8 272 €	42 000 €	0 €	50 272 €
Eure-et-Loir	14	19 228 €	94 200 €	0 €	113 428 €
Indre	9	9 000 €	40 500 €	0 €	49 500 €
Indre-et-Loire	10	3 000 €	151 500 €	55 000 €	209 500 €
Loir-et-Cher	8	12 500 €	55 000 €	0 €	67 500 €
Loiret	18	16 500 €	104 000 €	30 500 €	151 000 €
Total	62	68 500 €	487 200 €	85 500 €	641 200 €
Action diffuse	1 action	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €
Total		68 500 €	489 200 €	85 500 €	643 200 €



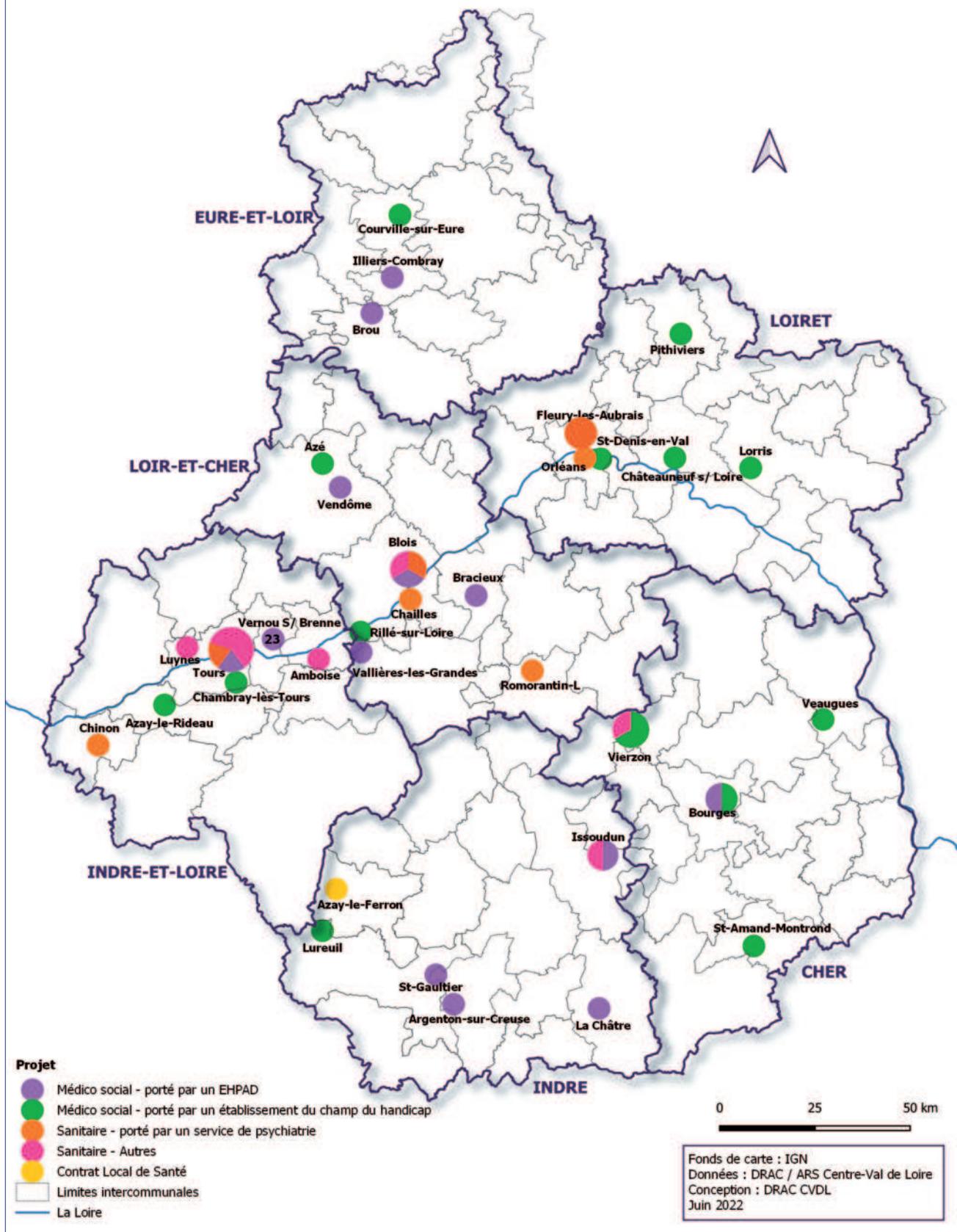
Dispositifs cartographiés = actions menées dans le cadre scolaire ou universitaire : ateliers artistiques en collèges et lycées, options obligatoires/facultatives en lycées, résidences en lycées agricoles, résidences en collèges (protocoles avec les conseils départementaux), dispositif ACTE - Action, Culture En Territoire Éducatif, conventions avec les universités.

Été culturel en Centre-Val de Loire Localisation des projets 2022

Cher	93 336 €
Eure-et-Loir	64 836 €
Indre	110 436 €
Indre-et-Loire	153 091 €
Loir-et-Cher	100 900 €
Loiret	174 400 €
Action régionale	8 000 €
Total	705 000 €



Appel à projets "Culture et Santé" 2022 Projets soutenus par la DRAC et l'ARS Centre-Val de Loire



Archéologie

Le service régional de l'archéologie a pour mission d'inventorier, étudier, protéger et conserver le patrimoine archéologique. Il programme, contrôle et évalue la recherche scientifique tant dans le domaine de l'archéologie préventive que dans celui de la recherche programmée. Il s'assure également de la diffusion des résultats auprès de la communauté scientifique et du grand public.

La gestion des biens archéologiques mobiliers (conditionnement, inventaire) générés par les opérations préventives et programmées est assurée au sein du Centre de conservation et d'études régional, en collaboration avec l'Institut national de recherche archéologique préventive, dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

CHIFFRES CLÉS

- 2 400 dossiers d'aménagement reçus
- 232 arrêtés de prescription de diagnostics
- 35 arrêtés de prescription de fouilles
- 190 opérations préventives réalisées (152 diagnostics, 38 fouilles)
- Crédits consommés : 2,19 M€

Contexte particulier à l'année 2022

L'archéologie préventive représente toujours une part importante de l'activité régionale, fortement impactée par l'extension des marges franciliennes, avec un développement important des zones d'activités, des ZAC et des carrières. De plus, le développement des énergies renouvelables (en particulier projets photo- et agri-voltaïques) a connu une très nette augmentation en deux ans, conduisant à un doublement des surfaces prescrites en diagnostic en 2022, soit plus de 2 100 hectares. Par ailleurs, en lien avec la relance de l'activité économique, 38 fouilles préventives ont été autorisées, soit deux fois plus que la moyenne des dernières années.

Focus sur quelques actions et réalisations

Dans le **Cher**, deux tumulus protohistoriques, respectivement de 9 m et 16 m de diamètre, ainsi que deux sépultures antiques installées en périphérie des monuments ont été fouillés à La Chapelle-Saint-Ursin. Des puits d'extraction ou d'aération et des structures de lavage et de criblage du minerai de fer local correspondent à une exploitation minière de la seconde moitié du XIX^e siècle. Une nouvelle fouille sur la rocade nord-ouest de Bourges, à Fussy, a concerné la *pars rustica* d'une villa connue depuis le XIX^e siècle. À une première occupation à l'âge du Fer, succèdent un aménagement hydraulique et un bâtiment en pierre, agrandi et entouré de bâtiments sur poteaux au cours de l'antiquité tardive.



La Chapelle-Saint-Ursin (Cher). Vue aérienne des deux tumulus protohistoriques. © L. Augier, Bourges Plus



Chartres (Eure-et-Loir). Sanctuaire antique de Saint-Martin-au-Val. Les deux bassins découverts en 2022

En **Eure-et-Loir**, sur la carrière de la Fosse Blanche à Prasville, les recherches ont révélé une succession d'occupations depuis le Néolithique moyen jusqu'à l'âge du Bronze. Les limons des plateaux ont été utilisés pour construire des bâtiments en terre crue, dont certains dans un état de conservation exceptionnel. La poursuite des fouilles sur le sanctuaire antique de Saint-Martin-au-Val à Chartres a montré que la fontaine monumentale était en réalité un bâtiment comportant 3 bassins : un bassin central pour les ablutions des pèlerins et deux bassins d'ornementation de part et d'autre, tous deux entourés de galeries en bois aux plafonds richement décorés. 2022 a marqué la fin des opérations d'archéologie préventive conduites depuis 10 ans sur le Pôle Gare à Chartres. Si la nécropole du Haut-Empire identifiée dans la vallée des Vauroux lors des travaux du milieu du XIX^e siècle n'a pas été retrouvée, un quartier à vocation artisanale de la ville antique est attesté par de très nombreux vestiges, notamment métallurgiques.

Dans l'**Indre**, à Mouhers, dans la carrière de Cluis, a été fouillé un enclos gaulois comprenant une douzaine de bâtiments, associés à un riche mobilier. Cette opération apporte des données nouvelles dans un secteur encore mal connu pour cette période. Le programme de publication des fouilles menées depuis 1989 sur le plateau des Mersans, au cœur de la ville antique d'Argentomagus, est en cours d'achèvement. Il permettra de retracer l'histoire de quatre îlots urbains du centre de l'agglomération du 1^{er} siècle avant J.-C. au IV^e siècle après J.-C.

En **Indre-et-Loire**, la reprise d'une fouille programmée sur l'agglomération antique de Crouzilles-Mougou a conduit à la découverte d'une voie et d'un four de potier très bien conservé. Les opérations archéologiques réalisées dans le cadre des travaux de mise en sécurité sur le Fort du Coudray à Chinon ont permis de dater la portion la plus ancienne des maçonneries de la deuxième moitié du XI^e siècle. Plusieurs chemins de ronde, parapets et merlons des XI^e et XII^e siècles ont également été identifiés, ainsi que des témoins de bâtiments du XV^e siècle, accolés à la tour du Moulin et contre la courtine sud.

En **Loir-et-Cher**, la fouille de la minière de silex néolithique de Lisle se poursuit. Les fosses creusées pour extraire les rognons de silex destinés à la production de haches ont ensuite été comblées par les déchets de débitage, l'exploitation étant vraisemblablement saisonnière. Dans la ZAC du Bois de l'Oratoire à Vendôme, deux fouilles ont porté d'une part sur un petit établissement rural gaulois, et d'autre part sur un habitat occupé du II^e au VII^e siècle ap. J.-C., comprenant, entre autres, une cave maçonnée, des bâtiments sur poteaux, une citerne avec cuvelage en pierre et un petit ensemble funéraire. À Gièvres, importante agglomération secondaire antique, une fouille sur un projet de maison individuelle a livré un ensemble de bâtiments sur poteaux et sur sous-bassement en pierre, associés à de nombreuses structures (fosses, puits, possibles latrines), installés au bord d'une voie. La métallurgie est là aussi la principale activité artisanale mise en évidence. La fouille de l'îlot Saint-Vincent à



Blois (Loir-et-Cher). ZAC Saint-Vincent. Le jeu de paume du 16e siècle. © Didier Josset, Inrap

Blois s'est étalée sur une année entière jusqu'à octobre 2022. à une occupation dès le Haut-Empire, succède un habitat carolingien des IX^e et X^e siècles, puis l'installation d'un faubourg aux XII^e-XIII^e siècles. Un réseau dense de maisons sur caves se développe ensuite au cours des périodes médiévale et moderne. Deux états successifs du Jeu de paume construit au début du XVI^e siècle ont également été mis en évidence.

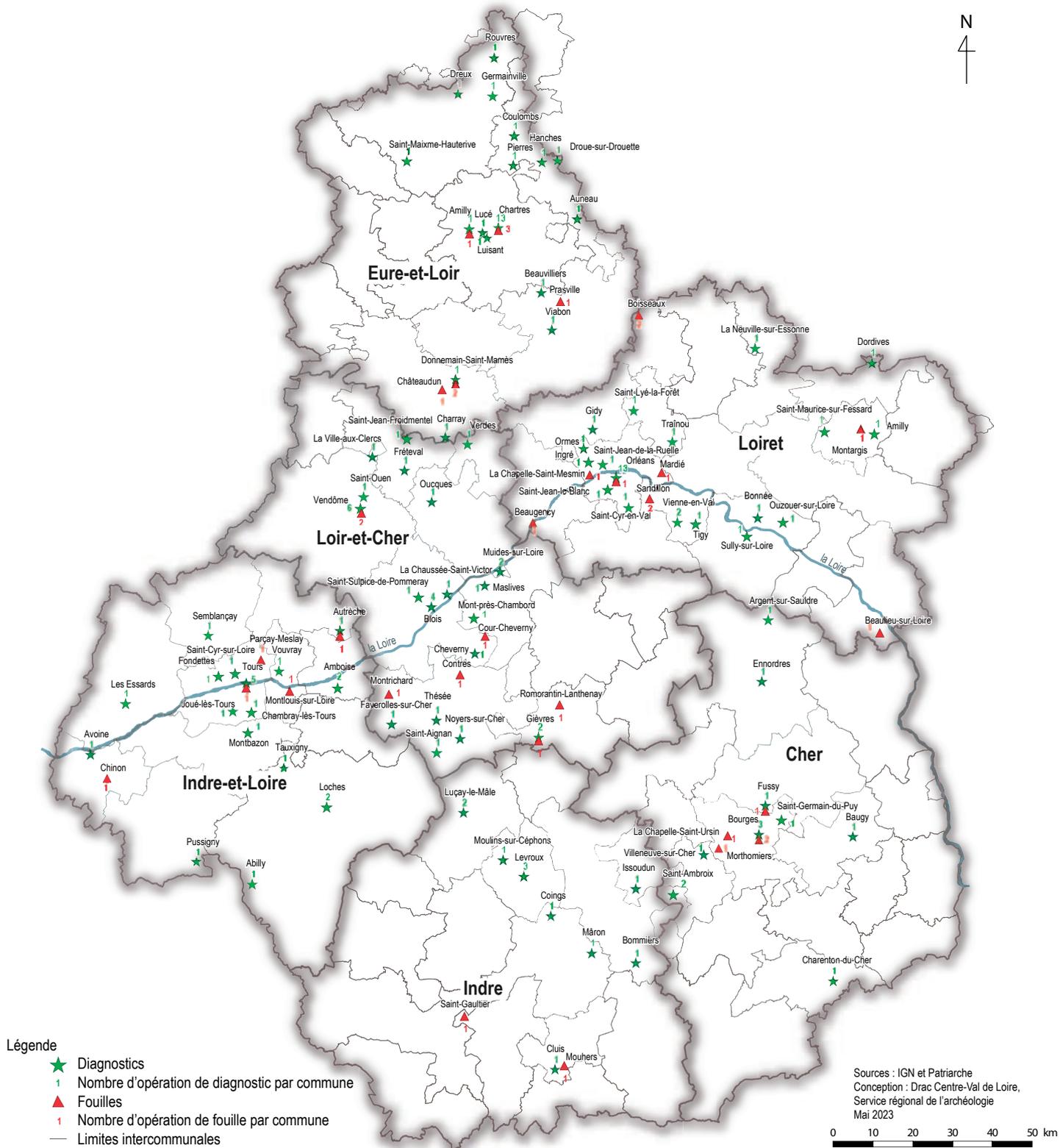
Les recherches conduites dans le lit de la Loire ont attiré l'attention sur la dégradation croissante des vestiges, liée aux périodes de basses eaux prolongées, notamment pour l'épave médiévale de Veuzain-sur-Loire (Loir-et-Cher), les pêcheries de Saint-Père-sur-Loire (Loiret) pouvant remonter au XIII^e siècle ou encore l'épave d'un chaland naufragé en 1795 à Langeais (Indre-et-Loire).

Dans le **Loiret**, un habitat de l'âge du Bronze final a été étudié à Sandillon, sur le tracé de la déviation de Jargeau. Plusieurs dizaines de fosses artisanales ou de stockage ainsi que nombreux trous de poteau (dont un bâtiment quadrangulaire) ont été datés entre le XI^e et le X^e siècle av. J.-C. À Boisseaux, deux fouilles ont été réalisées avant l'implantation d'une plateforme logistique. Des petites concentrations de silex taillés attestent une fréquentation au cours du Mésolithique (vers 8 000 av. J.-C.). Un vaste site protohistorique a également été exploré sur plus de 7 hectares. Les vestiges datés du Hallstatt final à La Tène finale (du V^e au II^e siècle av. J.-C.) s'organisent au sein d'un ensemble de fossés parcellaires, avec une douzaine de bâtiments, des fosses témoignant d'activités artisanales variées et plus de 350 silos enterrés pour le stockage des céréales. 11 squelettes humains ont également été découverts, dont 9 dans des silos. Le creusement d'une mare à Cravant a révélé l'existence d'une villa gallo-romaine, ornée d'une luxueuse décoration comprenant des mosaïques, des enduits peints et des moulures et décors végétaux en stuc. La motte de Nids à Tournois, connue depuis le XIX^e siècle, a fait l'objet de nouvelles recherches. Les prospections géophysiques ont mis en évidence un terre quadrangulaire entouré d'un système d'enclos emboîtés et, au sommet, une probable construction défensive, renvoyant au modèle des mottes castrales médiévales.



Boisseaux (Loiret). Sépultures installées dans deux silos de l'âge du Fer. © Antoine David, Eveha

Les opérations archéologiques préventives réalisées en 2022



Monuments historiques

La conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine protégé au titre des monuments historiques constituent un enjeu majeur de l'action de l'État en région Centre-Val de Loire.

Pour les monuments appartenant aux collectivités territoriales et à des propriétaires privés, la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) pilote le suivi des immeubles et des objets mobiliers protégés en assurant une veille sur leur état sanitaire, en conseillant les propriétaires sur les actions à conduire, en mettant en œuvre le contrôle scientifique et technique sur les opérations d'études, d'entretien, de restauration, de réaffectation et de valorisation dont ils font l'objet, en apportant enfin un soutien financier décisif dans le montage des projets.

Pour les monuments appartenant à l'État et affectés au ministère de la Culture, en particulier les cathédrales, la DRAC-CRMH assure la conduite d'opération des travaux de restauration. Les conservateurs des monuments historiques sont les référents scientifiques pour l'étude et la valorisation des cathédrales et de leur mobilier.

Les chantiers de restauration participent au développement économique et culturel des territoires, en générant des retombées économiques directes pour les entreprises, en conservant des emplois et des savoir-faire rares et en accompagnant de petites collectivités rurales propriétaires d'un patrimoine que leur budget ne leur permettrait pas d'entretenir seules.

Le travail scientifique mené par les conservateurs et les chargés de protection donne lieu à des publications régulières.

CHIFFRES CLÉS

- 2 812 monuments historiques
- 168 dossiers de subvention
- Crédits consommés : 15,77 M€ dont :
 - Entretien / restauration des monuments historiques (immeubles) : 10,4 M€
 - Entretien / restauration des objets mobiliers : 247 877 €

Focus sur quelques actions et réalisations

Cher

L'année 2022 a vu la poursuite de la restauration du théâtre antique de Drevant et la restauration des toitures des bas-côtés nord de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges (travées 6 à 9). Inscrite dans le cadre du plan de relance, cette opération d'1,75 millions d'euros inclut également la restauration et le doublage des baies correspondant à ces

travées. Les verrières font parallèlement l'objet d'une critique d'authenticité, commandée par la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) au Centre André Chastel.

D'importants chantiers se sont poursuivis également sur des monuments historiques classés du département, comme la restauration des couvertures et enduits du château d'Ainay-le-Vieil ou celle des couvertures du château de la Verrerie à Oizon.

En matière d'objets mobiliers, l'année 2022 a été marquée par l'achèvement de la restauration d'œuvres protégées au titre des monuments



18. Château d'Ainay-le-Vieil

historiques comme le panneau représentant Le Festin d'Hérode conservé dans l'église d'Étrechy, ou le groupe de saint Hubert provenant de l'église de Menetou-Couture. Un important travail d'inventaire a par ailleurs été mené sur le patrimoine des carmélites de Bourges, dans le contexte de la fermeture du couvent, après plus de 400 ans de présence en Berry. De très nombreux objets allant de la vie quotidienne aux reliquaires, en passant par des sculptures, des tableaux ou des cloches ont été présentés devant les membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), en vue d'un classement comme ensemble historique remarquable, vœu qui sera soumis par la suite aux membres de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).

Au total,

- Entretien et restauration des immeubles : 1,45 M€ (21 subventions)
- Diagnostics divers : 55 895 € (6 subventions)
- Entretien et réparation des objets mobiliers : 23 777 € (8 subventions).

Eure-et-Loir

L'engagement financier important consenti depuis déjà de nombreuses années en faveur de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Chartres, ne s'est pas démenti en 2022. De fait, cette année a encore été extrêmement riche en interventions menées sur le monument et ses collections. L'année a en particulier été marquée par la fin du chantier de restauration du tour de chœur, commencé sept années plus tôt, pour un budget global de 2,5 millions d'euros. La fin de cette opération a été saluée par une journée d'étude qui a réuni plus de 250 personnes. L'année a également été marquée par la restauration du bras sud du transept (enduits et vitraux), engagée à l'automne dans le cadre du Plan de relance, dont elle constitue la plus importante opération en région (6,8 millions d'euros). À l'automne, a démarré le chantier de reconstruction des grandes orgues et de restauration du buffet, opération à près de 3 millions d'euros. Enfin, le chantier de restauration de la chapelle Saint-Piat, en vue de la réouverture du trésor, s'est également poursuivi,

accompagné de la restauration de nombreux objets mobiliers, dont le jubé médiéval.

Des opérations de restauration ont été menées sur divers monuments du département, notamment sur le chœur de l'église de Souancé-au-Perche (couvertures et vitraux) ou encore sur l'église Saint-Pierre de Dreux. La conservation régionale des monuments historiques a par ailleurs mené sur la chapelle royale de Dreux un important travail d'inventaire et d'étude des objets mobiliers, appuyé sur des recherches dans le fonds de la famille d'Orléans conservé aux archives nationales. Ce travail d'envergure qui nécessitera d'être poursuivi dans les prochains mois, notamment en ce qui concerne le lapidaire ou les textiles, a permis une première présentation *in situ* aux membres de la CRPA de deux ensembles historiques mobiliers remarquables. La création de ces ensembles, et l'attache de l'un d'eux à perpétuelle demeure, seront soumis aux membres de la CNPA dans les prochains mois.

Au total,

- Entretien et restauration des immeubles : 1,45 M€ (7 subventions)
- Diagnostics divers : 21 000 € (3 subventions)
- Entretien et la restauration des objets mobiliers non État : 19 000 € (7 subventions).

Indre

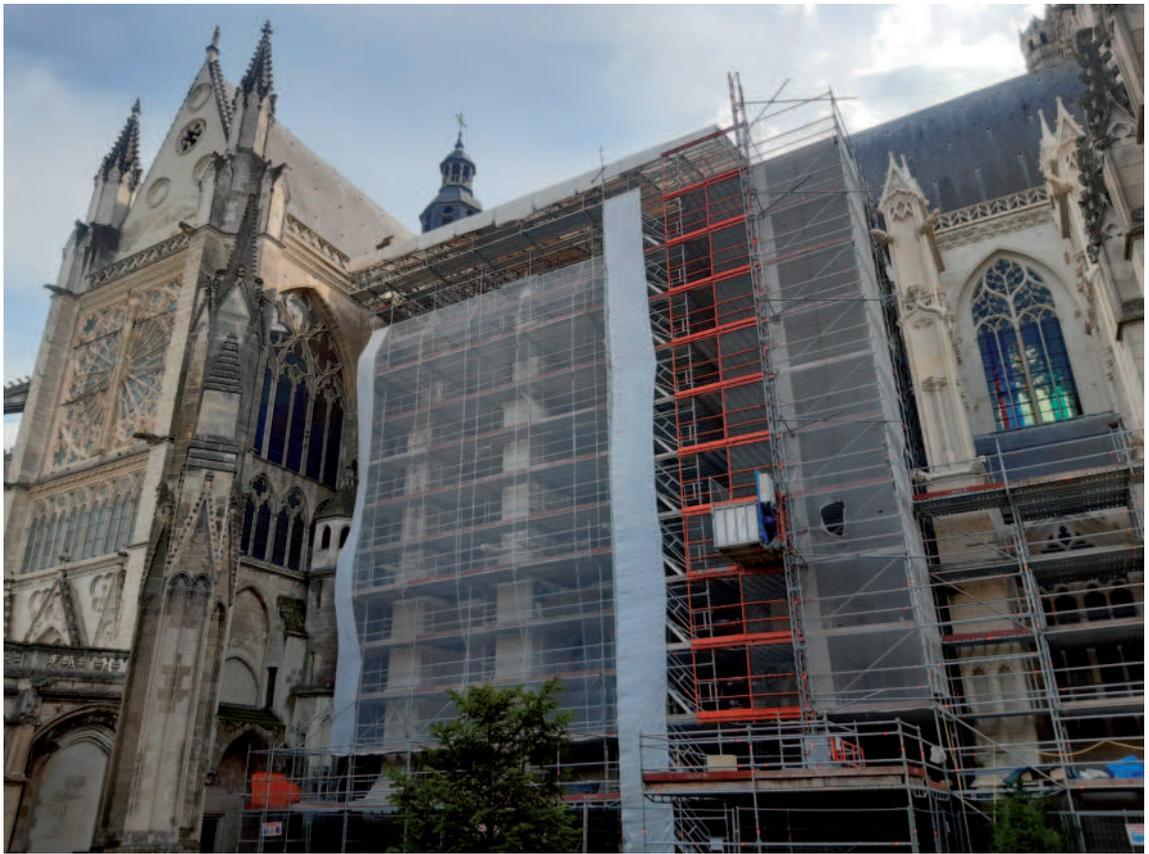
Parmi les nombreuses opérations en cours dans le département, on signalera la poursuite de la restauration de la porte de Champagne à Levroux, inscrite à la mission Bern, et le démarrage du chantier du château de Châtillon-sur-Indre (immeuble classé, propriété de la commune), dont la restauration est inscrite au plan de relance.

D'autres chantiers ont été menés notamment sur plusieurs églises du département, dont celles d'Ardentes, Palluau-sur-Indre, Lurais, Villedieu-sur-Indre, Aigurande et l'église Saint-André de Châteauroux.

La campagne de travaux sur le château de Villegongis s'est poursuivie avec la restauration de la couverture de la tour Saint-Jacques (subventionnée à hauteur de 515 546 €). Des malfaçons dans l'exécution nécessiteront une reprise.



28. Chartres. Cathédrale. Restauration du bras sud du transept



37. Tours. Cathédrale. Restauration de la façade Nord

Une campagne d'entretien des maçonneries a été menée sur le théâtre antique d'Argentomagus pour un montant de 48 563 €, sous maîtrise d'œuvre de l'architecte des bâtiments de France.

Le service a été très mobilisé sur la reconversion de la friche industrielle de Balsan de Châteauroux, campagne intégrant plusieurs projets complexes. Un Cotec a été institué avec un rythme de réunion mensuel.

En matière d'objets mobiliers, la restauration des stalles seigneuriales de l'église de Bommiers a été achevée.

Au total,

- Entretien et restauration des immeubles : 2,71 M€ (15 subventions)
- Diagnostics divers : 63 010 € (5 subventions)
- Entretien et réparation des objets mobiliers : 66 366 € (4 subventions).

Indre-et-Loire

La restauration de l'élévation nord de la cathédrale de Tours se poursuit, accompagnée par la création de vitraux.

Outre la restauration de la cathédrale de Tours, les services de l'État ont achevé en 2022 la sécurisation et la mise hors d'eau provisoire d'un hôtel de la Grande Rue de Richelieu, placé en 2020 sous le régime de l'instance de classement.

À Loches, le programme pluriannuel de restauration des remparts du château s'est poursuivi au niveau du front sud, à l'exception des tours à becs qui feront l'objet d'une opération ultérieure. Cofinancés par le Conseil départemental, l'État et la commune, ces travaux se sont accompagnés d'une étude archéologique du bâti, apportant de nouvelles connaissances sur l'authenticité et la chronologie de cet ouvrage médiéval.

Envisagée depuis de nombreuses années, la restauration de l'autorail « La Richelaise », propriété du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, s'est achevée à l'automne 2022. L'opération a bénéficié d'un soutien financier de la DRAC à hauteur de 56 500 €. Ce patrimoine ferroviaire emblématique, classé au titre des monuments historiques, a rejoint la gare de Richelieu pour y être exposé au sein de l'ancienne halle aux marchandises, réhabilitée et sécurisée à cette occasion par la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Au total,

- Entretien et restauration des immeubles : 2,09 M€ (28 subventions)
- Diagnostics divers : 54 028 € (5 subventions)
- Entretien et réparation des objets mobiliers : 47 052 € (10 subventions)

Locomotive « La Richelaise »



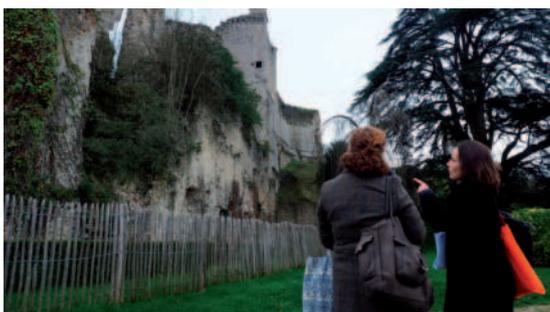
Loir-et-Cher

Comme l'année précédente, l'année 2022 en Loir-et-Cher a été caractérisée par une forte activité dans le domaine de la conservation et de la restauration des monuments historiques, immeubles et objets mobiliers.

À Blois, une étude de diagnostic confiée à Maël de Quelen, Architecte en chef des monuments historiques, a permis de préciser le schéma de mise en sécurité de la cathédrale, propriété de l'État. La réflexion conduite avec le clergé affectataire au sujet du réaménagement liturgique du chœur a abouti à la décision de conserver à son emplacement historique l'exceptionnel autel majeur à la romaine commandé au moment de la création de l'évêché en 1698 et sur lequel la liturgie est célébrée depuis trois siècles. Parallèlement, un nouveau mobilier a été commandé par Mgr Batut à l'orfèvre Gudji.

La DRAC – CRMH accompagne aussi les collectivités territoriales dans la conservation-restauration des monuments dont elles sont propriétaires.

En 2022, elle a tout particulièrement accompagné sur les plans scientifique, technique et financier le chantier de restauration du château de Vendôme, inscrit au programme du plan de relance. La restauration en cours de la tour de Poitiers s'accompagne d'un suivi archéologique confié à la société Archeodunum, qui permet de mieux comprendre la chronologie et les usages d'un site castral majeur.



41. Vendôme. Château de Vendôme, tour de Poitiers

À Montrichard, le donjon a connu une première phase de restauration fondamentale, avant la mise en œuvre d'un parcours de visite renouvelé.



41. Montrichard. Château

À Blois, la restauration du clos et du couvert, ainsi que la consolidation structurelle du massif occidental de l'église Saint-Nicolas-Saint-Laumer permettront en trois tranches de sauvegarder un édifice à la charnière des périodes romanes

et gothiques souffrant jusqu'alors de pathologies lourdes.



41. Blois, église Saint-Nicolas-Saint-Laumer

Les travaux de restauration de l'église de Seigy et de sa charpente remarquable (datée de 1217/1219) ont également mobilisé toutes les compétences, maître d'œuvre, entreprises et service de la DRAC pour mener à bien sa bonne conservation.



41. Seigy. Eglise

Dans le domaine des objets mobiliers, la restauration de la galerie de portraits du château de Beauregard à Cellettes (propriété privée) est en passe de s'achever après plus de vingt ans de collaboration étroite entre les propriétaires, les restaurateurs et la CRMH. Une première communication de synthèse à ce sujet a eu lieu à l'occasion des journées d'étude de la SFIC (section française de l'institut international de conservation) en juin 2022.



41. Cellettes, galerie des portraits

Au total,

- Entretien et restauration des immeubles : 998 091 € (9 subventions)
- Diagnostics divers : 88 450 € (9 subventions)
- Entretien et réparation des objets mobiliers : 59 070 € (5 subventions)



Locomotive à vapeur 141R840

Loiret

De nouveaux travaux ont débuté à la cathédrale d'Orléans, portant sur la restauration d'arcs-boutants de la façade sud de la nef, dont la première tranche est financée par les crédits du plan de relance de 2021.

Parmi les autres chantiers menés sur les monuments du Loiret, plusieurs ont concerné des sites majeurs tels que le château de Meung-sur-Loire (restauration du pavillon sud-est, qui a retrouvé sa polychromie ancienne) ou le pont-canal

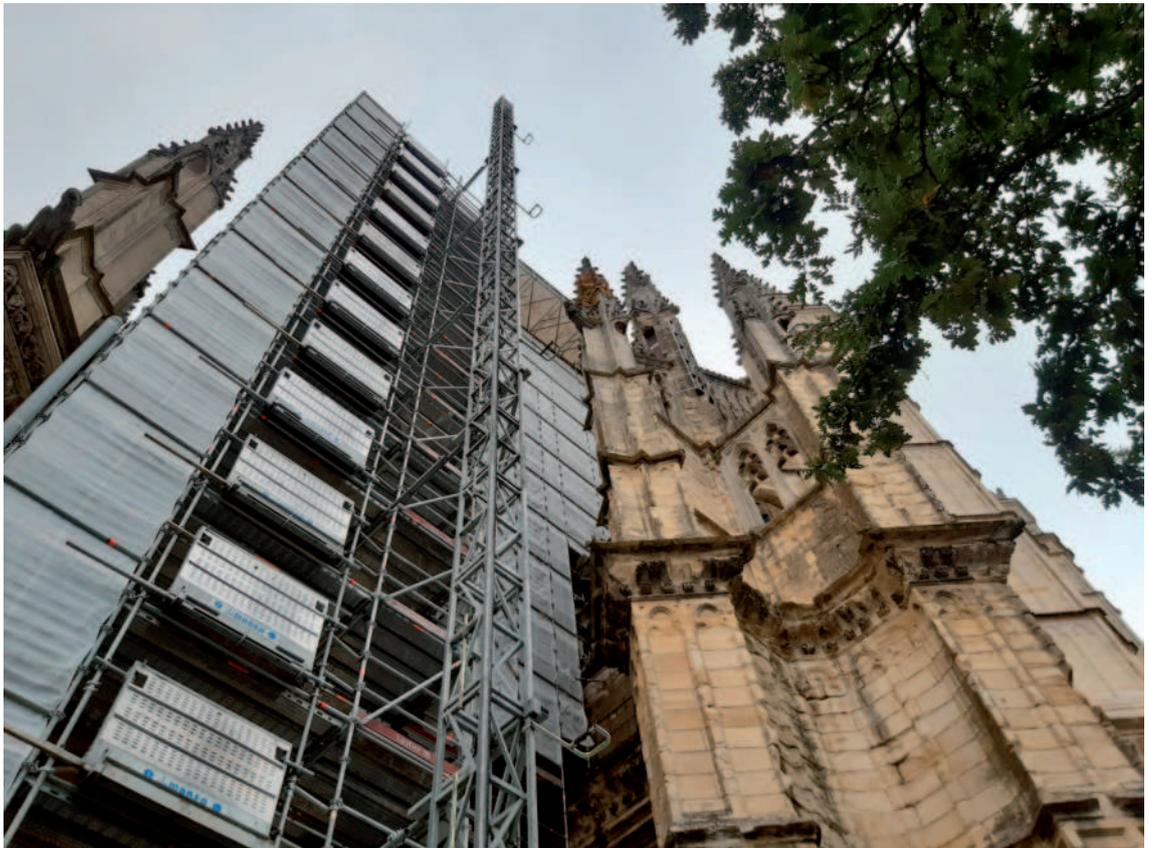
de Briare (restauration des parvis, des promenoirs et des luminaires). La restauration extérieure de l'église Saint-Martial de Châteauneuf-sur-Loire s'est également achevée, assurant la sauvegarde de l'édifice. L'opération, d'un montant de plus de 1,5 M d'euros, a bénéficié d'un soutien de la DRAC à hauteur de 60 %.

Le patrimoine ferroviaire a été mis en lumière par l'achèvement de la restauration de la locomotive à vapeur 141R840, sous l'égide de l'Amicale des anciens et amis de la traction à vapeur. Menée depuis 2011, avec les soutiens financiers de la DRAC (33 921 €), de la Fondation du patrimoine, de la commune et du Conseil régional, cette opération complexe a permis d'aboutir à la remise en fonction de la locomotive, qui a pu effectuer plusieurs voyages à visée touristique dans le second semestre de 2022.

Enfin, en hommage au peintre Pierre Carron, décédé en mars 2022, six de ses toiles peintes pour la cathédrale de Meaux ont été exposées à la cathédrale d'Orléans, où l'artiste avait été chargé de la création des vitraux des chapelles entre 1993 et 2003.

Au total,

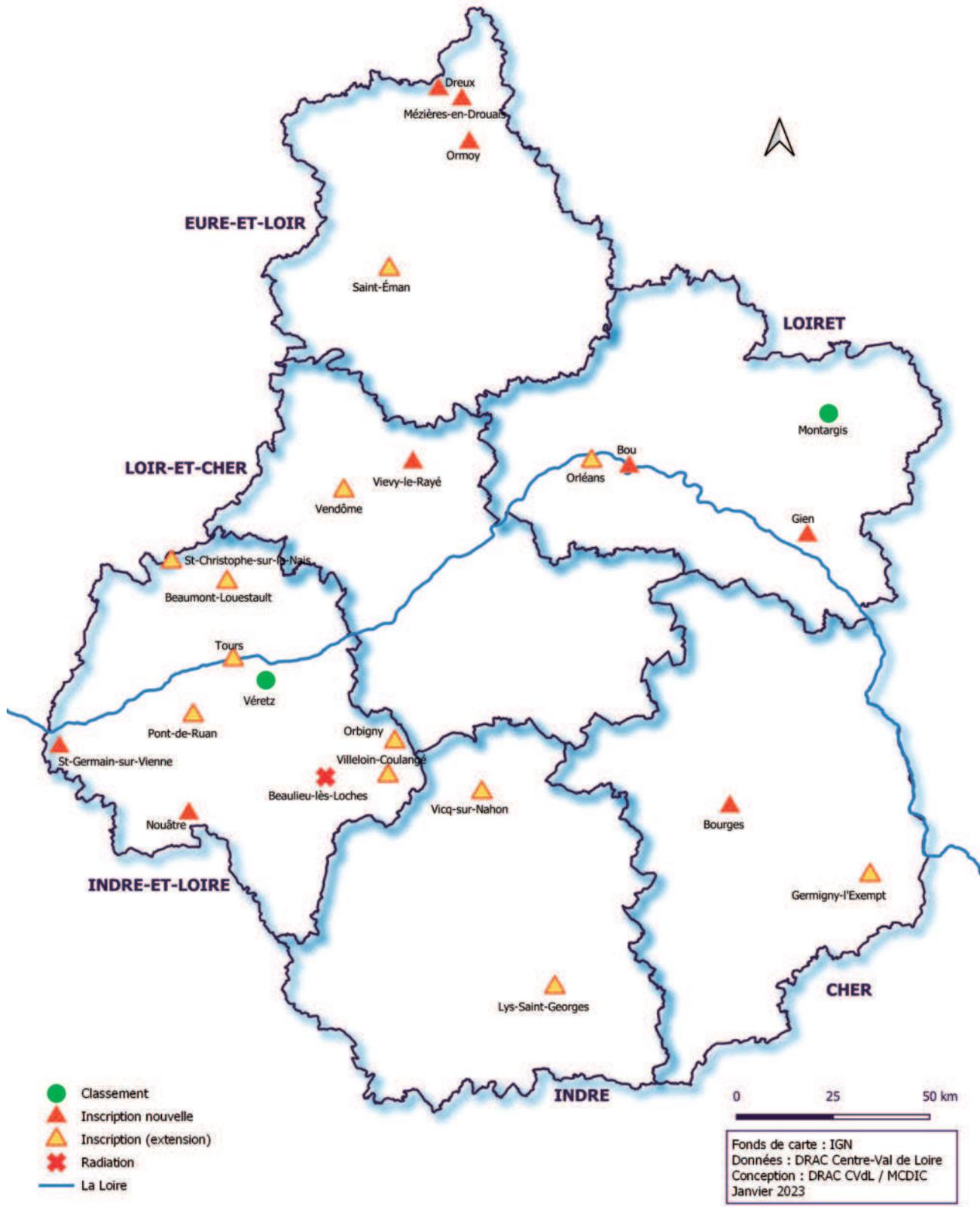
- Entretien et restauration des immeubles : 1,69 M€ (16 subventions)
- Diagnostics divers : 81 482 € (4 subventions)
- Entretien et réparation des objets mobiliers : 32 612 € (6 subventions)



41. Orléans. Cathédrale. Restauration des arcs boutants

Immeubles protégés au titre des monuments historiques en 2022

DPT	COMMUNE	OBJET	Niveau de protection	DATE SIGNATURE	STATUT PROTECTION
18	Bourges	Moulin à eau de la Chappe, avec ses ouvrages hydrauliques, sur l'Auron	Inscription	09/02/2022	Nouvelle protection
18	Germigny-l'Exempt	Église Notre-Dame	Inscription	16/12/2022	Extension de la protection existante
28	Dreux	Ancien pensionnat Saint-Pierre	Inscription	11/04/2022	Nouvelle protection
28	Dreux	Complexe sanatorial des Bas-Buissons	Inscription	11/04/2022	Nouvelle protection
28	Mézières-en-Drouais	Temple de Marsauceux	Inscription	19/12/2022	Nouvelle protection
28	Ormoiy	Église Saint-Pierre	Inscription	11/10/2021	Nouvelle protection
28	Saint-Éman	Église Saint-Éman	Inscription	26/12/2022	Extension de la protection existante
36	Lys-Saint-Georges	Château	Inscription	11/05/2022	Extension de la protection existante
36	Vicq-sur-Nahon	Domaine de la Moustière	Inscription	19/12/2022	Extension de la protection existante
37	Beaulieu-lès-Loches	2 maisons du XVI ^e siècle situées rue Bourgeoise	Inscription	09/02/2022	RADIATION
37	Beaumont-Louestault	Château de Beaumont	Inscription	03/05/2022	Extension de la protection existante
37	Nouâtre	Vestiges du château	Inscription	30/06/2022	Nouvelle protection
37	Orbigny	Église Saint-Vincent	Inscription	29/07/2022	Extension de la protection existante
37	Pont-de-Ruan	Prieuré de Relay	Inscription	30/06/2022	Extension de la protection existante
37	Saint-Christophe-sur-le-Nais	Cave demeurante	Inscription	22/04/2022	Nouvelle protection
37	Saint-Christophe-sur-le-Nais	Manoir de Vaudésir	Inscription	29/12/2022	Extension de la protection existante
37	Saint-Germain-sur-Vienne	Château du Petit-Thouars	Inscription	18/03/2022	Nouvelle protection
37	Tours	Protection de certaines parties du site de l'ancienne abbaye de Marmoutier	Inscription	28/01/2022	Extension de la protection existante
37	Véretz	Église Notre-Dame	Classement	13/07/2022	
37	Villeloin-Coulangé	Chœur de l'église de Villeloin	Inscription	09/02/2022	Extension de la protection existante
41	Blois	Maison de la Chancellerie	Inscription	19/12/2022	Extension de la protection existante
41	Vendôme	Abbaye de La Trinité	Inscription	08/12/2022	Extension de la protection existante
41	Vievy-le-Rayé	Église Notre-Dame d'Écoman	Inscription	25/02/2022	Nouvelle protection
45	Bou	Distillerie	Inscription	18/08/2022	Nouvelle protection
45	Gien	Chapelle de l'hôpital	Inscription	18/08/2022	Nouvelle protection
45	Montargis	Caserne Gudini	Inscription	16/02/2022	Nouvelle protection
45	Montargis	Caserne Gudini (classée par décret)	Classement	20/07/2022	
45	Orléans	Conservatoire	Inscription	18/08/2022	Extension de la protection existante



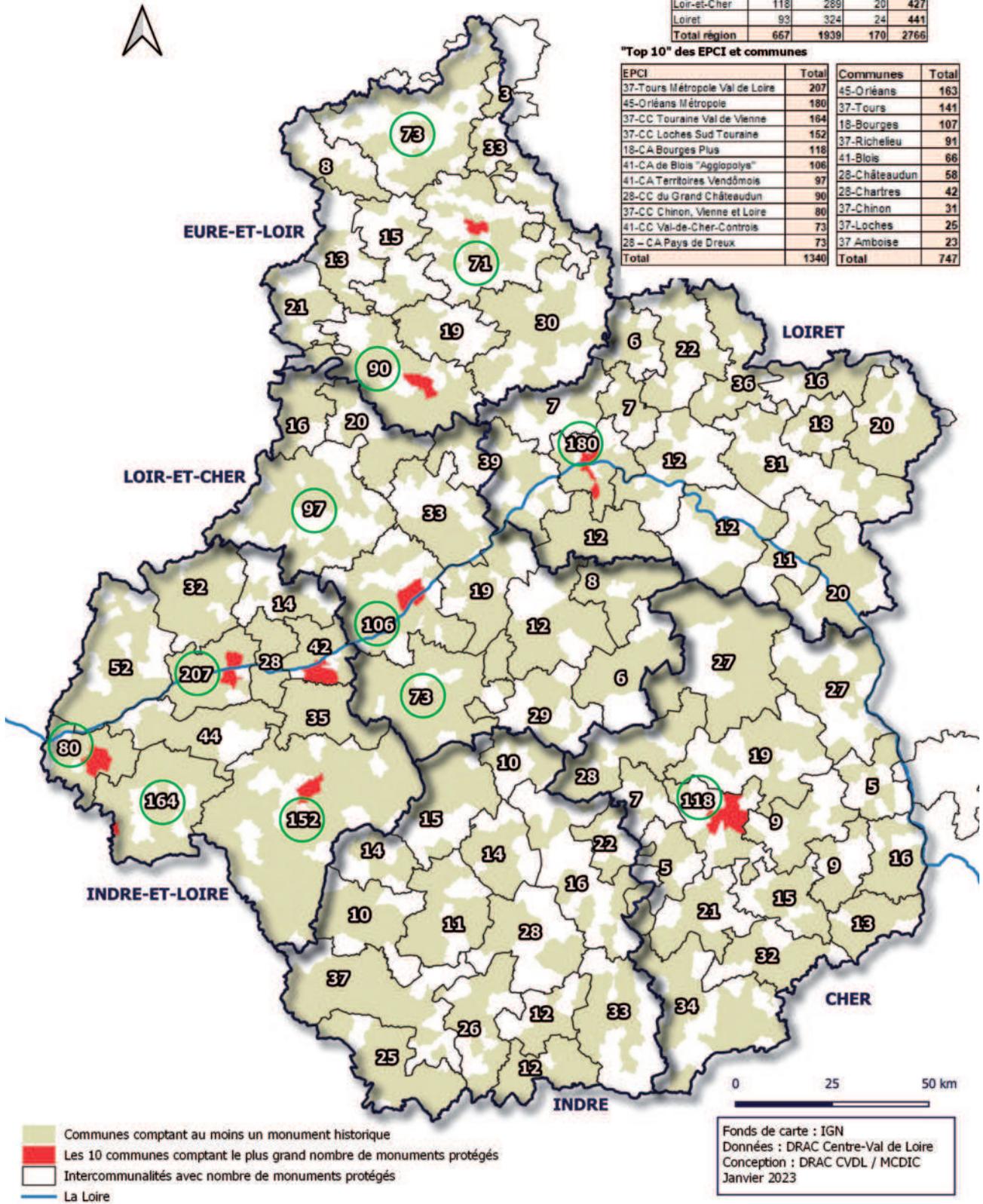
Monuments historiques en Centre-Val de Loire

au 31/12/2022

Département	Classés	Inscrite	Mixtes	Total
Cher	94	262	32	388
Eure-et-Loir	121	241	16	378
Indre	82	174	26	282
Indre-et-Loire	148	648	52	860
Loir-et-Cher	118	289	20	427
Loiret	93	324	24	441
Total région	667	1938	170	2766

"Top 10" des EPCI et communes

EPCI	Total	Communes	Total
37-Tours Métropole Val de Loire	207	45-Orléans	163
45-Orléans Métropole	180	37-Tours	141
37-CC Touraine Val de Vienne	164	18-Bourges	107
37-CC Loches Sud Touraine	152	37-Richelieu	91
18-CA Bourges Plus	118	41-Blois	66
41-CA de Blois "Agglopolys"	106	28-Châteaudun	58
41-CA Territoires Vendômois	97	28-Chartres	42
28-CC du Grand Châteaudun	90	37-Chinon	31
37-CC Chinon, Vienne et Loire	80	37-Loches	25
41-CC Val-de-Cher-Controls	73	37-Amboise	23
28 - CA Pays de Dreux	73		
Total	1340	Total	747



Musées de France

L'appellation « Musée de France » a été créée par la loi du 4 janvier 2002 dite « loi musées ».

Est considéré comme « musée de France », au sens de cette loi, « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

Au sein du Pôle Publics et Territoires, la conseillère pour les musées, assure la tutelle scientifique et technique des 66 musées de France de la région Centre-Val de Loire et apporte un soutien financier aux projets (fonctionnement et investissement) des musées de France. Elle suit, à l'échelon régional, les actions de mise en valeur et de promotion du patrimoine muséologique : publications, manifestations (Nuit des musées), actions éducatives et culturelles.

Elle participe à l'animation du réseau régional des musées en partenariat avec l'association *Musées en Centre-Val de Loire* et encourage la formation continue des personnels en relation avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

CHIFFRES CLÉS

- 94 dossiers instruits par la commission chargée des acquisitions
- 133 dossiers instruits par la commission chargée des restaurations
- 3 acquisitions et 26 restaurations subventionnées par la DRAC
- Crédits consommés : 0,52 M€

Contexte particulier à l'année 2022

Contexte général

L'accalmie sur le front de la crise sanitaire a permis aux musées de France de reprogrammer progressivement leurs expositions et leur offre de médiation avec le soutien de la DRAC.

Mais cette année 2022 a aussi été marquée par la fermeture de plusieurs musées, notamment à Bourges dont quatre des cinq musées de France sont désormais fermés.

A *contrario*, le Conservatoire du machinisme et des pratiques agricoles (COMPA) à Mainvilliers, fermé depuis mars 2020, a rouvert ses portes en septembre 2022.

Depuis la fin de l'année 2022, la région Centre-Val de Loire compte un 66^e « Musée de France ». Situé dans la commune du Malesherbois (Loiret) L'Atelier-musée de l'imprimerie (AMI) a obtenu l'appellation « Musée de France » par arrêté préfectoral du 26 décembre 2022.

Focus sur quelques actions et réalisations

Soutien à l'étude-valorisation des collections et à l'emploi qualifié

Depuis 2018, l'État donne la priorité à l'étude-valorisation des collections régionales et à une meilleure connaissance du rôle des professionnels (conservateur, régisseur, restaurateur, documentaliste, médiateur, responsable administratif ou de la sécurité-sûreté).

La DRAC poursuit ainsi son soutien aux opérations de récolement et de post-récolement tout en

veillant au volet culturel pour une meilleure pédagogie auprès des publics : actualisation des notices d'œuvres pour leur mise en ligne sur les bases réglementaires Joconde et RecoINat, journées d'étude ou colloques, édition imprimée ou numérique, recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Cet accompagnement permet aux professionnels de partager les bonnes pratiques dans une logique de formation continue et de soutenir les projets stratégiques via le recrutement de professionnels qualifiés pour huit mois ou par convention triennale en cas d'absence d'effectifs :

- assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le récolement des collections (2016-2025) et la rédaction du projet scientifique et culturel (PSC) à Châteaudun (28), Sainte-Maure-de-Touraine (37), Savigné-sur-Lathan (37) ;
- conventions triennales (récolement, rangement des réserves, plan de conservation, réaménagement du parcours de visite, PSC) : projet Tasciaca / musée archéologique à Thésée (41), Châtillon-Coligny (45), Mer (41).

La recherche est également prise en compte, à travers le subventionnement d'études :

- programme VERDI sur le patrimoine verrier porté par l'université d'Orléans (musées de Vierzon et d'Orléans : 45 455 euros) ;
- étude des collections asiatiques portée par l'association *Musées en Centre-Val de Loire* (22 000 euros) ;
- observatoire du paysage chinonais : écomusée du Véron à Savigny-en-Véron (37) en partenariat avec la mission Val de Loire, le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, l'INSA-école de la nature et du paysage de Blois (5 000 euros) ;
- étude des collections nordiques du musée des beaux-arts à Orléans (catalogue raisonné, 12 000 euros).

Soutien à l'enrichissement et à la restauration des collections

La DRAC participe, au côté des collectivités territoriales, à la restauration et à l'enrichissement des collections par le biais de l'organisation de la commission scientifique régionale (CSR) deux fois par an.

En 2022, 94 dossiers ont été instruits par la commission scientifique régionale (CSR) chargée des acquisitions et 133 dossiers par la commission scientifique régionale chargée de la conservation-restauration.

La hausse des dossiers en conservation-restauration est due au lancement de plusieurs chantiers des collections dont celui du musée municipal de Pithiviers et du musée des beaux-arts de Chartres.

La diminution des demandes concernant les acquisitions s'explique par de nombreux dons, des budgets réduits dans les collectivités et le recours au mécénat (sociétés d'amis de musées).

La résiliation de la convention 2019-2022 du FRAM / FRAR (fond régional pour les acquisitions et la restauration des collections muséales) par le conseil régional ne permet plus d'accompagner les projets de la même façon que par le passé. Seuls les crédits de l'État (dotation annuelle de 110 000 euros) ont pu être mobilisés pour les trésors nationaux.

2^e plan de récolement décennal (2016-2025)

La conseillère pour les musées veille au respect des textes relatifs à l'inventaire réglementaire et au récolement décennal, à l'informatisation et à la numérisation des collections.

En 2022, 29 procès-verbaux ont été transmis au Service des musées de France pour consolidation nationale. De nombreux musées sont en retard malgré l'obligation de localiser chaque trésor national, de vérifier son état de conservation, son marquage et son inscription à l'inventaire réglementaire.

Projets scientifiques et culturels (PSC)

« Un musée aujourd'hui ne peut plus se contenter de gérer l'existant. Il doit s'interroger sur sa vocation, l'évolution de ses collections et de ses publics, son rôle dans la cité, sa place sur la scène locale, nationale ou internationale. Le projet scientifique et culturel doit apporter des réponses à ces questions. »

« Le projet scientifique et culturel définit les grandes orientations et les stratégies du musée. Il analyse les interactions entre les collections, les publics, l'environnement et le bâtiment du musée (...) »⁽¹⁾

La conseillère « musées » aide au renforcement de l'identité de chaque établissement en encourageant l'élaboration d'un projet scientifique et culturel.

7 projets scientifiques et culturels ont été validés en 2022

- musée Saint-Vic à Saint-Amand-Montrond (18, subvention AMO)
- musée d'art et d'histoire à Dreux (28)
- Le Carroi, musée d'arts et d'histoire à Chinon (37)
- écomusée du Véron à Savigny-en-Véron (37)

- musée municipal à Richelieu (37, subvention AMO)
- musée de la marine de Loire à Châteauneuf-sur-Loire (45)
- musée d'art et d'archéologie à Châtillon-Coligny (45)

Plusieurs projets de rénovation sont en cours

- 4 musées à Bourges (18)
- musée des beaux-arts à Chartres (28)
- musée Marcel Proust à Illiers-Combray (28). Inauguration prévue au 2^e semestre 2023.
- musée Bertrand à Châteauroux (36)
- musée George Sand et de la Vallée noire à La Châtre (36)
- musée de l'hospice Saint-Roch à Issoudun (36)
- Le Carroi, musée d'arts et d'histoire à Chinon (37)
- écomusée du Véron à Savigny-en-Véron (37)
- musée municipal à Vendôme (41)

Structuration des réseaux patrimoniaux

Deux ateliers collaboratifs coordonnés par LCD Conseil les 28 et 29 mars 2022 (Châteaudun, Loches) ont permis de synthétiser l'avis des professionnels sur la situation de leur musée et de compléter le bilan-diagnostic confié par la Région et la DRAC à l'agence *Le Troisième pôle* pour une meilleure structuration des réseaux associatifs.

En partenariat avec le Conseil régional, l'État subventionne le fonctionnement de l'association *Musées en Centre-Val de Loire* (30 000 euros chacun) à laquelle adhèrent les principaux responsables muséaux et leurs tutelles. Ce soutien permet la diffusion numérique (collections, programmation culturelle), l'organisation de journées d'étude et la mutualisation d'expertises scientifiques (étude des collections asiatiques par exemple).

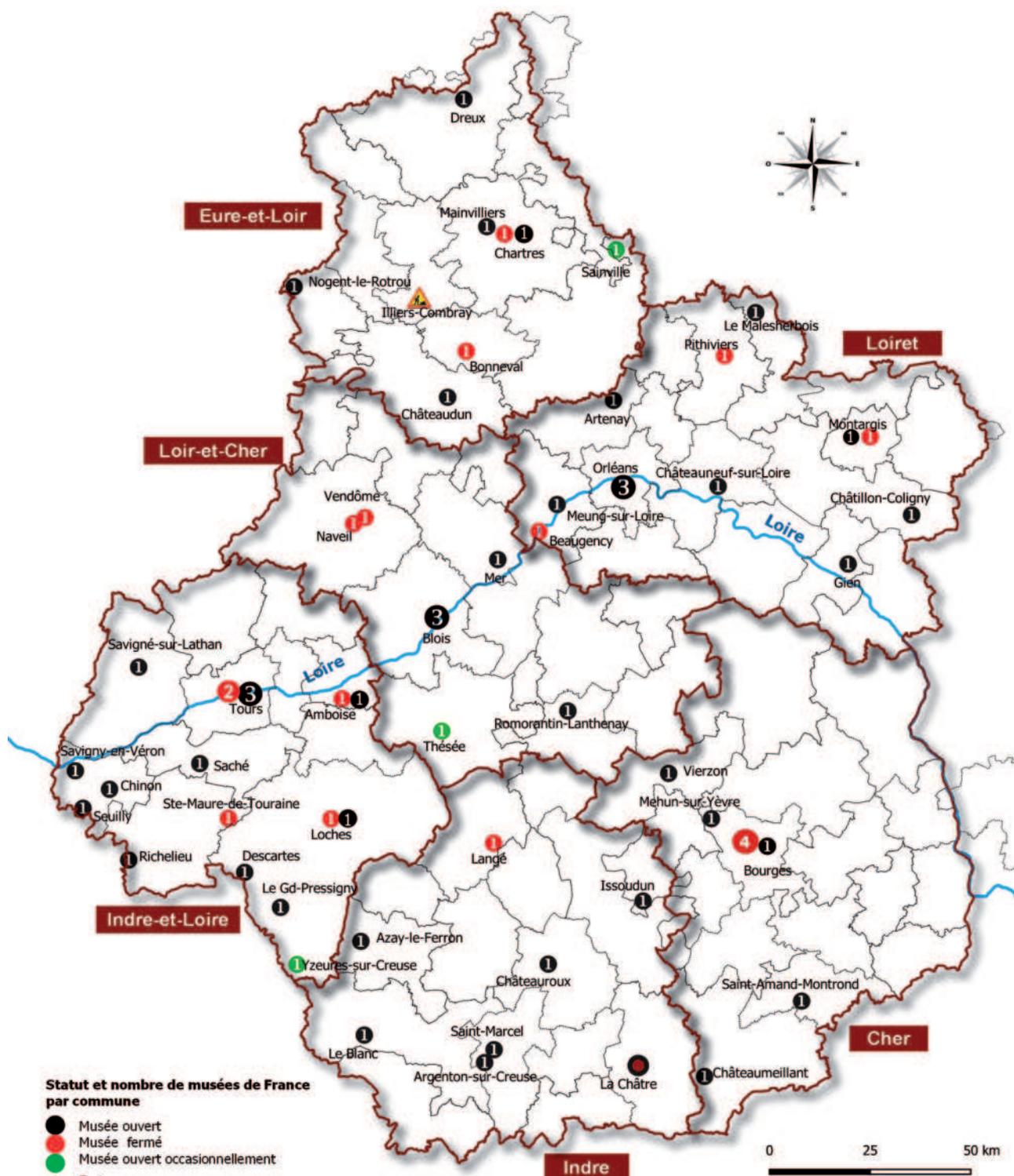
Le séminaire régional itinérant « Quelle stratégie pour la culture et le patrimoine en Centre-Val de Loire ? », initié en 2019 par la DRAC en partenariat avec les villes d'accueil et renommé « Essentiels » en 2022-2023, a poursuivi pour la 4^e année le dialogue fructueux entre les professionnels de la région et d'ailleurs :

- 28 avril 2022, musée des beaux-arts, Orléans :
Thème : Recherche de provenance (volet 1) : biens culturels spoliés 1933-1945 (38 participants)
- 15 novembre 2022, musée des beaux-arts, Chartres (28) :
Thème : Recherche de provenance (volet 2) : collections extra-européennes (69 participants)
- 2 décembre 2022, espace André Malraux, Châteaudun (28) :
Thème : Bilan des projets scientifiques et culturels depuis 10 ans (39 participants)
- 13 décembre 2022, musée des beaux-arts, Tours (37) :
Thème : L'art dans l'espace public : de la création à la conservation-restauration (55 participants)
Total : 201 participants.

(1) Muséofiche Le projet scientifique et culturel

Musées de France

Centre-Val de Loire

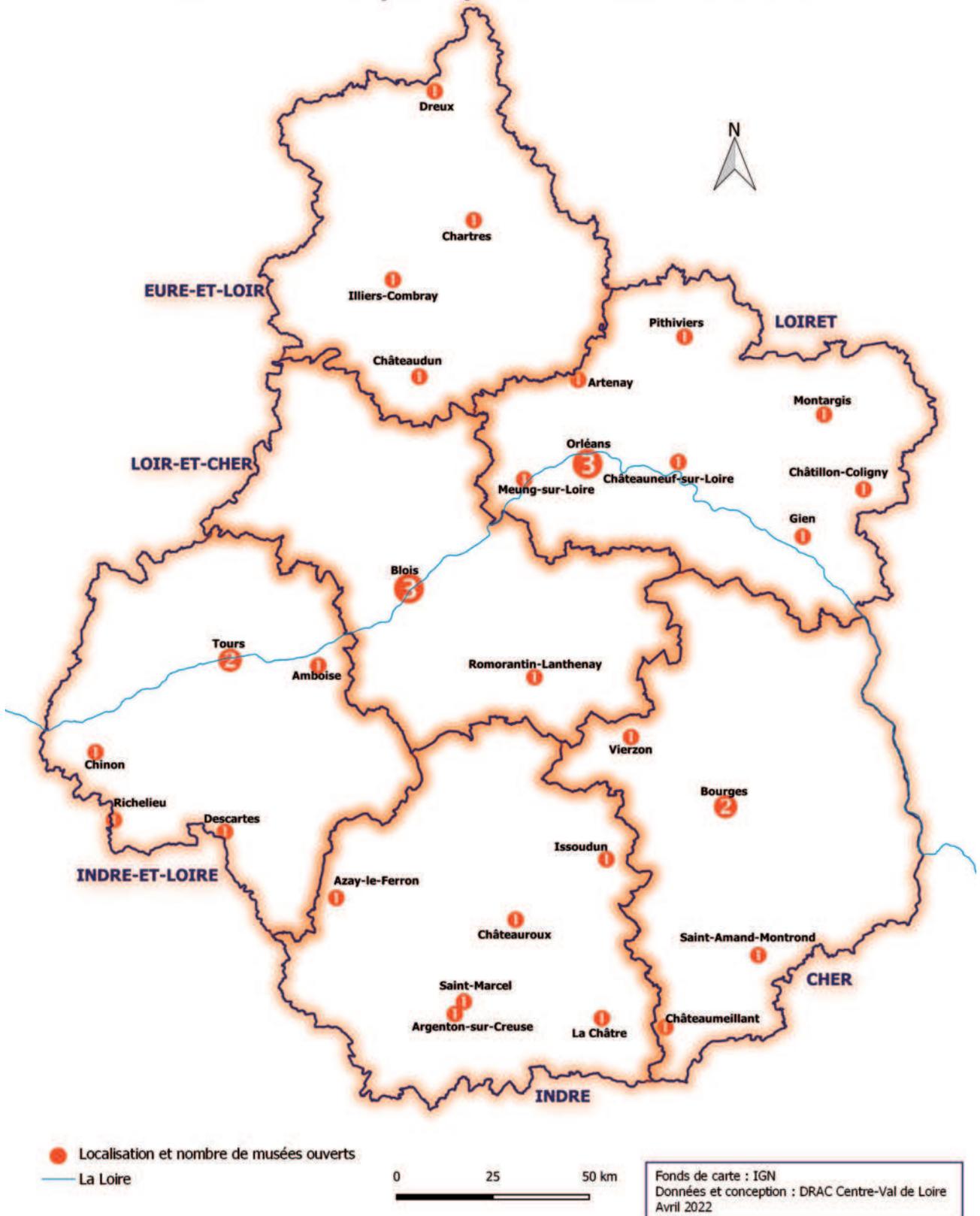


Le Malesherbois. Atelier-Musée de l'imprimerie (AMI) : Labellisé « Musée de France » par arrêté préfectoral du 26 décembre 2022.

Fonds de carte : IGN
Données : DRAC Centre-Val de Loire
Conception : DRAC Centre-VdL / MCDIC
Janvier 2023

Nuit européenne des musées 2022

Musées de France participants en Centre-Val de Loire



Architecture - Urbanisme - Espaces protégés

Implantées dans chacun des six départements de la région et dirigées par les architectes des bâtiments de France, les unités départementales de l'architecture et du patrimoine, sont chargées, au sein de la DRAC, du patrimoine bâti et de la gestion des espaces protégés. Elles accompagnent les élus sur les politiques d'aménagement du territoire et prennent part à l'élaboration des documents d'urbanisme. Elles assurent un rôle de conseil et de prescripteur auprès des professionnels du bâtiment, des collectivités et des particuliers. Dans le cadre de leur fonction, les UDAP assurent ainsi trois grandes missions :

1. Contrôler les espaces protégés

L'acception « espaces protégés » comprend les sites patrimoniaux remarquables, les périmètres délimités des abords, les abords de monuments historiques, mais aussi les sites classés et inscrits.

L'architecte des bâtiments de France assure, sur l'ensemble de son département, le suivi et le contrôle de la qualité des abords des monuments historiques et des sites protégés. Il délivre des avis sur les demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable de travaux) ayant pour effet de modifier les espaces protégés.

- les sites patrimoniaux remarquables.

Ils ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. L'objectif est de protéger et mettre en valeur, dans un esprit de concertation, le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires. Ils remplacent les anciennes protections (secteur sauvegardé, ZPPAUP, AVAP)⁽¹⁾ qui gardent cependant leurs règlements spécifiques (PSVM-Plan de sauvegarde et de mise en valeur, PVAP-Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine).

- les périmètres délimités des abords (PDA)

Depuis 2000, la loi solidarité et renouvellement urbain permet de transformer la servitude automatique des 500 mètres dans le champ de visibilité d'un monument historique en un « périmètre délimité des abords » (PDA). Ce nouveau périmètre tient compte des véritables enjeux paysagers et urbains autour du monument et nécessite une enquête publique avant d'être opposable aux tiers, c'est-à-dire de s'imposer à tous.

2. Conseiller les particuliers et les collectivités locales en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et plus généralement de cadre de vie

L'UDAP éclaire les maîtres d'ouvrages, publics ou privés, sur la prise en compte de la qualité paysagère, urbaine et architecturale en vue d'une insertion harmonieuse des nouvelles constructions ou des aménagements projetés.

À ce titre, le service participe à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT), des plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU et PLUi), des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Il est consulté pour tout projet d'aménagement comme l'implantation des infrastructures routières et autoroutières, des lignes de chemin de fer, des lignes EDF, la réalisation de carrières, d'antennes et de parcs éoliens, pour tout ce qui est susceptible de modifier le paysage des villes et des campagnes.

En lien avec les autres services de l'État et les collectivités, l'UDAP participe à l'action de revitalisation des territoires notamment dans le cadre des opérations « Action Cœur de Ville », du programme « Petites Villes de Demain » et des opérations de revitalisation des territoires (ORT).

3. Conserver les monuments historiques

Les architectes des bâtiments de France assurent la fonction de conservateur des monuments historiques appartenant à l'État.

Plus généralement, ils veillent à l'état sanitaire des monuments protégés au titre des monuments historiques dans leur département (par la visite des monuments et la réalisation de fiches sanitaires), conseillent les propriétaires sur les choix techniques et les démarches, en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), et assurent le contrôle scientifique et technique des travaux réalisés sur les édifices du département par des visites de chantiers et la délivrance de l'attestation d'achèvement des travaux.

(1) Zone protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, Aire de protection de l'architecture et du patrimoine.

Cher

Cette année encore l'activité de l'UDAP du Cher a été marquée par l'augmentation sensible du nombre de dossiers à traiter, notamment des dossiers d'urbanisme et de la Fondation du Patrimoine. Dans ce contexte, l'UDAP doit montrer sa capacité de négociation, de conviction et de sensibilisation pour répondre à des enjeux de politique culturelle locale et pour accomplir ses missions parfois mal comprises ou mal acceptées. Par ailleurs, la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme est devenue effective depuis janvier 2022. Afin de s'adapter à cette évolution les agents de l'UDAP ont été formés à l'application « Patronum ».

CHIFFRES CLÉS

- **388** monuments historiques (dont la cathédrale de Bourges inscrite au patrimoine mondial UNESCO)
- **3** périmètres délimités des abords ou PDA – **10** en projet
- **1** site patrimonial remarquable (SPR)
- **2 408** dossiers enregistrés et **2663** avis émis
- **38** permanences dans les communes (Bourges, Aubigny-sur-Nère, Sancerre, Saint-Amand-Montrond)
- **150** rendez-vous de contrôle scientifique et technique
- **32** demandes de labellisation « Fondation du patrimoine »

Focus sur quelques actions et réalisations

Contrôler les espaces protégés

■ Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Une étude a été lancée en 2022 par la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, afin de mettre en place des PDA sur l'ensemble des périmètres du secteur, de façon concomitante avec la création de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), soit dix périmètres adaptés.

■ Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Révision du site patrimonial remarquable de Bourges

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Bourges a été créé par arrêté du 28 février 1965 et son règlement approuvé en Conseil d'État le 20 juillet 1994. Il n'a, depuis, fait l'objet d'aucune modification, mise à jour ou révision. De plus aucune protection juridique des intérieurs n'est en vigueur, ce qui peut avoir des conséquences dommageables. Cette absence d'évolution nuit fortement aujourd'hui à l'efficacité du plan de sauvegarde pour atteindre son objectif de concilier conservation de la qualité architecturale d'un centre-ville ancien (425 maisons à pans de bois répertoriées par exemple), développement des activités et qualité de vie pour ses habitants.

Il convient enfin de préciser que le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a poursuivi parallèlement son évolution et que certains quartiers de la ville continuent de faire l'objet

d'un Plan de Renouveau Urbain de grande ampleur. Conscient que le centre-ville perd alors de son attractivité, la Ville de Bourges a manifesté sa volonté de s'engager dans la révision de son secteur sauvegardé dès 2014.

Le bureau d'étude a livré son rapport final présentant deux scénarii possibles pour l'extension du SPR.

Le SPR de Bourges a été présenté en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) en septembre 2022.

Création d'un site patrimonial remarquable dans le Sancerrois (Sancerre, Saint-Satur, Ménétréol-sous-Sancerre)

En 2017 les trois communes ont engagé une procédure d'élaboration de SPR. Ces communes ont délibéré en 2019 puis ont lancé l'appel d'offre à candidature ; un bureau d'étude a été retenu et l'étude réalisée entre 2020 et 2021. Le classement s'est poursuivi sur 2022 par le passage en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) et la mise en place de l'enquête publique.

Ces trois SPR ont été validés par passage en CNPA en 2022. Le classement a fait l'objet d'une publication au Journal officiel du 3 août 2023 (arrêté du 24 juillet 2023).

Création d'un site patrimonial remarquable sur la commune d'Aubigny-sur-Nère

L'étude pour le classement au titre des SPR d'Aubigny-sur-Nère a débuté en 2022.

Dans le cas de Sancerre et d'Aubigny-sur-Nère, le classement au titre des SPR va de pair avec le label « Petites Cités de Caractères ».

(1) LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Conseiller élus et particuliers

Cette mission de proximité, en augmentation constante, vise à promouvoir une architecture et un cadre de vie de qualité auprès des porteurs de projets, élus et administrés. À cette fin, des permanences sont instituées auprès des porteurs de projets dans les communes à caractère patrimonial affirmé (Bourges, Sancerre, Saint-Amand-Montrond, Aubigny-sur-Nère).

Cette présence sur les lieux est indispensable au regard du caractère en grande partie rural de l'habitat du Cher et dont les transformations non maîtrisées et non expliquées peuvent être irréversibles ou très mutilatoires pour les abords de monuments historiques.

Le service instruit également des demandes liées aux dispositifs DETR et DSIL⁽¹⁾, pour la préfecture. L'UDAP du Cher est ainsi reconnue par les services de la préfecture en tant qu'expert et comme une aide dans la définition des projets de territoire.

Conserver le patrimoine

■ Monuments appartenant à l'État

La conservation de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges, propriété de l'État-Ministère de la Culture est une mission prioritaire. Une nouvelle tranche de réfection des couvertures des bas côtés (travées nord 6 à 9) a débuté avec restauration des vitraux et mise en place de protection, restauration des éléments sculptés, reprise des maçonneries des arcs-boutants, construction de cloisons coupe-feu pérennes dans les combles. L'opération bénéficie du plan de relance de l'État. La révision systématique des accès, tant pour les serrures que pour les menuiseries afin de faciliter l'intervention des services de secours incendie, se poursuit (accès à la tour Saint-Guillaume, au pilier butant, etc.).

Sur le site archéologique de Drevant, également propriété de l'État, les travaux de restauration des maçonneries du théâtre et mise en valeur du site se poursuivent.

■ Monuments historiques n'appartenant pas à l'État

S'il n'y a pas de visite systématique de ces monuments, la visite des édifices (établissement de fiches d'état sanitaire) ainsi qu'un relevé photographique régulier font partie des objectifs du service.

L'UDAP du Cher assure le suivi des travaux de restauration sur les édifices protégés dont l'abbaye de Noirlac (2.5 millions d'euros, programme inscrit dans le Contrat de plan État-Région), le château d'Ainay-le-Vieil, le château de la Verrerie à Oizon, le château d'Aubigny-sur-Nère...

Ces objectifs sont à atteindre dans le cadre du rôle d'expertise de l'UDAP mené en concertation avec la Conservation régionale des monuments historiques.

■ Patrimoine non protégé

Une intervention sur le patrimoine non protégé dit « vernaculaire » à travers le relais de la Fondation du Patrimoine ou de certaines associations est primordiale pour permettre à l'UDAP d'instaurer une véritable politique de restauration simple du petit patrimoine indissociable de la qualité de cadre de vie de l'ensemble des administrés dans un département à forte régression démographique et déprise d'exploitations agricoles.

8 dossiers publics et 33 dossiers privés ont été traités en 2022.



18. Aubigny-sur-Nère. Rempart. Restauration subventionnée par la DRAC au titre des abords.

(1) DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

CHIFFRES CLÉS

- 380 monuments historiques (dont cathédrale de Chartres inscrite au patrimoine mondial UNESCO)
- 23 périmètres délimités des abords ou PDA
- 10 sites patrimoniaux remarquables (SPR)
- 7 sites classés et 18 sites inscrits au titre du code de l'environnement
- 4 355 dossiers enregistrés et avis émis
- 70 permanences dans les communes

Focus sur quelques actions et réalisations

Contrôler les espaces protégés

■ Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Cinq SPR sont en cours d'élaboration à des stades divers pour les communes de Châteaudun, Dreux, Senonches, Nogent-le-Rotrou et la Ferté-Vidame. Le SPR est Chartres est en cours d'extension.

■ Périmètres délimités des abords (PDA)

Le département d'Eure-et-Loir compte 23 PDA. L'étude de 7 PDA a été lancée au cours de l'année 2022. Aucun PDA n'a été arrêté en 2022.

Conseiller élus et particuliers

Dans ce cadre, les ABF tiennent des permanences dans les communes dotées d'un site patrimonial remarquable ainsi que dans les communes qui présentent un enjeu urbain et architectural. Le service a tenu plus de 70 permanences dans l'année dans 6 villes du département (Chartres, Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Épernon et Illiers-Combray) soit une moyenne de 6 permanences par mois, le mois d'août étant généralement sans permanence.

■ Planification et PLU, porter à connaissance

En 2022, 17 plans locaux d'urbanisme (PLU) et 4 plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ont été suivis, à différentes étapes de leur élaboration. Les communautés de communes du Grand- Châteaudun, du Perche et des Forêts du Perche ont finalisé leur PLUi, et le porter à connaissance a été fait pour la communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France.

■ Revitalisation des territoires

En lien avec les autres services de l'État et les collectivités, l'UDAP participe à l'action de revitalisation des territoires notamment sur les espaces protégés dans le cadre des opérations « Action Cœur de Ville » à Dreux, Nogent-le-Roi et Senonches, des « Petites Villes de Demain », des ORT (opérations de revitalisation des territoires) et de l'OPAH-RU (renouvellement urbain) de la communauté de communes du Perche.

■ Autorisations environnementales

Consultée pour tout projet d'aménagement susceptible de modifier le paysage des villes et des campagnes, l'UDAP d'Eure-et-Loir a émis des avis sur 20 projets de parcs éoliens, 3 projets de parcs photovoltaïques, 2 projets d'extension de carrières, 2 projets de déviations routières et une demi-douzaine de projets d'infrastructures (entrepôts, etc.).

4 avis ont également été émis sur des plans de gestion forestiers.

Conserver le patrimoine

Les architectes des bâtiments de France assurent, par ailleurs, la fonction de conservateur des monuments historiques appartenant à l'État (cathédrale Notre-Dame de Chartres et Fort Harrouard à Sorel-Moussel).

Plus généralement, ils veillent à l'état sanitaire des 380 monuments protégés au titre des monuments historiques dans le département par la visite des monuments et la réalisation de fiches sanitaires, conseillent les propriétaires et assurent le contrôle scientifique et technique des travaux réalisés sur les édifices du département par des visites de chantiers et la délivrance de l'attestation d'achèvement des travaux.

Indre

L'année a été marquée par le départ, en février 2022, du chef de service, Grégoire Chalié, en poste depuis septembre 2017. L'intérim a été assuré par la cheffe de service du Cher, Valérie Richebracque, pendant deux mois avant la prise de fonction de Gerhard Scheller comme chef de service (en mai).

Le service est composé de six personnes, chef de service compris. La composition de l'équipe a évolué avec l'arrivée, en janvier, de Marie-Emmanuelle Catta, architecte contractuelle, et le départ, en mars, de Garance Chaunu, technicienne – instructrice non remplacée à ce jour.

Cet important turn-over complique l'organisation du service et augmente d'autant la charge de travail des agents confrontés à la reprise des projets publics, l'augmentation du nombre de projets portés par les particuliers après la pandémie COVID 19, mais surtout l'augmentation des projets éoliens.

CHIFFRES CLÉS

- 301 monuments historiques
- 31 sites naturels protégés (11 sont classés sur 9 communes ; 20 inscrits sur 24 communes)
- 1 705 demandes d'autorisation d'urbanisme
- 545 consultations préalables relatives aux avant-projets
- 8 autorisations sur monuments classés
- 23 avis sur des projets éoliens
- 37 porter-à-connaissance concernant des parcs photovoltaïques
- 43 avis sur des dossiers de la Fondation du patrimoine

Focus sur quelques actions et réalisations

Contrôler les espaces protégés

L'avis de l'architecte des Bâtiments de France est requis pour toute intervention sur les espaces protégés. Les demandeurs ont aussi la possibilité de présenter leur projet en amont du dépôt en mairie pour avis sur leur avant-projet.

En 2022, l'UDAP a ainsi traité 1 705 demandes d'autorisation et 545 avant-projets.

Le taux d'avis défavorable est de 10,53 % et concerne 167 avis. Aucun recours n'a été enregistré.

■ Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Le département compte 301 monuments historiques, dont chacun génère un périmètre de protection.

L'élaboration des PDA est associée à celle des documents d'urbanisme. L'UDAP suit actuellement l'élaboration de quatre PLUi pour lesquels la création de PDA est envisagée.

En 2021, un PDA commun à 10 monuments historiques de La Châtre dans le cadre de la révision du PLU, et 7 PDA sur la communauté de communes Brenne-Val de Creuse avaient été créés par arrêtés de la Préfète de Région.

L'UDAP a poursuivi, en 2022, sa politique de rationalisation des espaces protégés en pilotant une nouvelle étude réalisée par une équipe pluridisciplinaire (BE-AUA et paysagiste) dans le cadre de l'élaboration du PLUi de La Châtre-Sainte-Sévère. 16 nouveaux périmètres relatifs à 35 monuments historiques sur 15 communes ont été proposés aux élus locaux, validés par

délibération du conseil communautaire.

■ Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Quatre centres anciens sont protégés au titre des sites patrimoniaux remarquables : Châteauroux, Issoudun, Le Blanc et Saint-Benoît-du-Sault.

L'UDAP accompagne actuellement la ville d'Issoudun dans la transformation de sa ZPPAUP en PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine).

Conseiller élus et particuliers

On constate une nette augmentation du nombre de dossiers d'instruction concernant les autorisations du droit des sols, l'éolien et le photovoltaïque. Par ailleurs, le chef-lieu du département présente, avec ses projets structurants, un enjeu majeur dans l'activité du service.

Le nombre de déplacements sur site pour rencontrer les porteurs de projets, mais aussi les élus, s'est accru. Ce service public permet d'acculturer les services techniques des communes à la prise en compte de leur patrimoine local. De même, des réunions sur rendez-vous dans les locaux de l'UDAP permettent de les accompagner dans l'évolution de leurs projets.

■ Accompagnement d'un projet structurant : l'ancienne usine Balsan à Châteauroux

Succédant à la manufacture royale, l'ancienne usine Balsan a été construite par Alfred Dauvergne, architecte local emblématique du XIX^e siècle, et présente aujourd'hui un enjeu majeur de revitalisation. Friche industrielle au cœur du centre-ville depuis la fermeture de l'usine dans

les années 1950, l'ensemble est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 12 décembre 1996. L'UDAP accompagne son nouveau propriétaire, la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, dans la revitalisation des lieux dans le but de créer un site de formation et de para-médical au rayonnement régional. Les projets sont nombreux, portés notamment par la Région Centre-Val de Loire, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre, la Fédération française du bâtiment. La communauté d'agglomération a investi elle-même dans la création de la Cité du Numérique dans le pavillon de l'Horloge. Plusieurs actions de dépollutions ont été menées, notamment en 2022. Si l'annulation du déménagement de la clinique Elsan « Saint-François » dans le bâtiment « Flockage » en février 2022 a pu, un temps, être source de quelques tensions, l'arrivée du nouveau chef de service de l'UDAP et sa forte implication dans ce projet structurant ont permis de rétablir un climat de confiance et de coopération entre Châteauroux Métropole et les services de l'État.

■ Documents d'urbanisme

Afin de favoriser la prise en compte du patrimoine et d'assurer un développement qualitatif et harmonieux des territoires, l'UDAP est associée à la réalisation des documents d'urbanisme. Le service a ainsi accompagné l'élaboration en cours de cinq PLU intercommunaux et sept procédures de modification simplifiée.

■ Énergies renouvelables

En tant que membre du Comité technique énergies renouvelables des services de l'État et de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites, l'UDAP participe au vote des installations des dispositifs d'énergies renouvelables. En amont, lors des réunions d'arbitrage, le préfet recueille les avis des services de l'État afin d'évaluer les projets.

L'UDAP a ainsi produit 23 avis sur des projets éoliens. Concernant des parcs photovoltaïques, 37 porter-à-connaissance ont été rendus.

Conserver le patrimoine

■ Monuments appartenant à l'État

L'ABF est conservateur du théâtre gallo-romain d'Argentomagus, dit théâtre du Virou, monument historique classé propriété de l'État à Saint-Marcel, et assure à ce titre la gestion du monument dont la campagne d'entretien des maçonneries se poursuit.

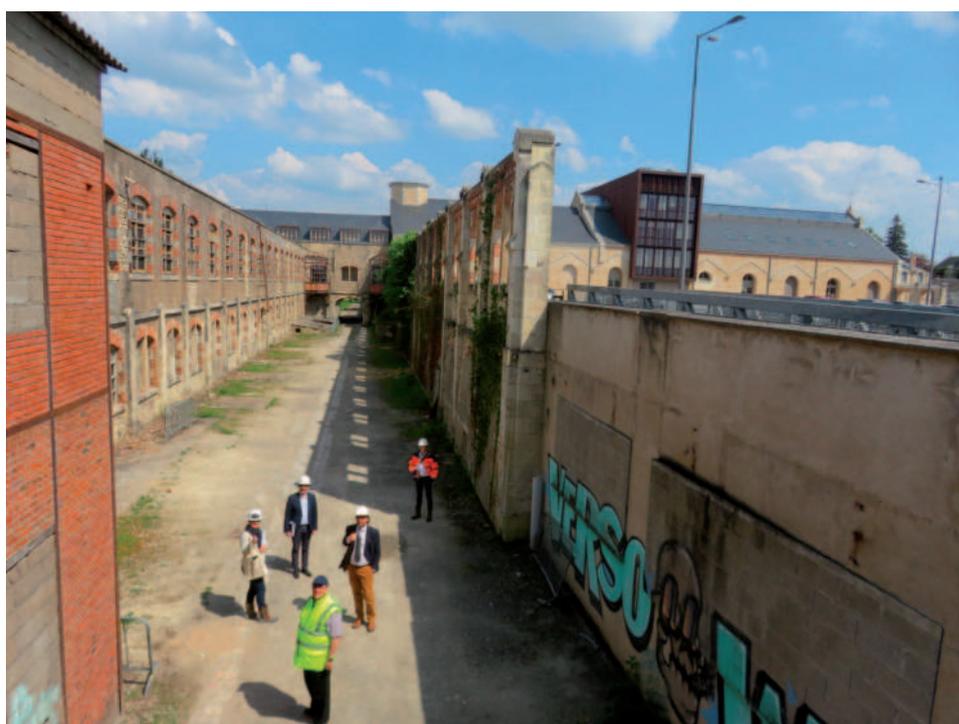
■ Monuments non État

L'UDAP participe aux différentes commissions régionales liées aux thématiques de protection, d'examen des études et de contrôle scientifique et technique. En 2022, 18 demandes de travaux ont été instruites (13 accords, 3 dossiers incomplets et 2 refus). L'UDAP a exercé au total le contrôle scientifique et technique sur 57 dossiers concernant des monuments historiques dont 20 opérations de travaux. Parmi les opérations marquantes, on retiendra la restauration des couvertures de l'abbaye de Fontgombault, monument historique classé, et la restauration des remparts du château de Châtillon-sur-Indre.

Concernant les nouvelles protections, pas de création à signaler cette année dans l'Indre hormis l'extension de protection du château de La Moustière à Vicq-sur-Nahon.

■ Fondation du Patrimoine

L'UDAP a consolidé sa collaboration en produisant 43 avis sur des dossiers de demandes de label fiscal et de souscription publique, avec l'objectif de sauvegarder et de mettre en valeur le petit patrimoine non protégé et les métiers traditionnels.



Châteauroux (36) - Site Balsan

■ Indre-et-Loire

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Indre-et-Loire est animée par une équipe de onze personnes dont trois architectes urbanistes de l'État. Les instructeurs assistent les architectes de bâtiments de France dans leurs missions. Une chargée de mission assure le suivi des révisions de sites patrimoniaux remarquables et abords de monuments historiques et de leur cartographie, le suivi du « porter à la connaissance » auprès des porteurs de projets de parcs éoliens et solaires, ainsi que le suivi des documents d'urbanisme afin de partager les objectifs de l'État en matière de qualité urbaine, paysagère et architecturale et de veiller à leur prise en compte au cours de leur élaboration, révision ou modification.

CHIFFRES CLÉS

- 876 monuments historiques
- 72 périmètres délimités des abords ou PDA (123 monuments)
- 17 sites patrimoniaux remarquables (SPR)
- 33 sites classés et 51 sites inscrits au titre du code de l'environnement
- 1 site inscrit sur la liste du patrimoine mondial « Unesco » (« Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes »)
- 6 312 dossiers enregistrés et 6906 avis émis
- 150 permanences dans les communes dotées d'un SPR

Focus sur quelques actions et réalisations

Contrôler les espaces protégés

Les espaces protégés (abords des monuments historiques, périmètres délimités des abords, sites patrimoniaux remarquables) représentent 12,12 % de la surface totale du département d'Indre-et-Loire.

■ Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Deux SPR sont en cours de révision à Château-Renault et à Loches.

La révision de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Château-Renault s'est poursuivie et le projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) a été arrêté en 2022, présenté en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture et mis à enquête publique. Il devrait être approuvé et opposable en 2023.

Le secteur sauvegardé de Loches (désormais SPR) a été créé en 1968 dans le cadre de la loi Malraux, pour préserver son centre historique d'une étonnante richesse patrimoniale. La révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) se poursuit avec, notamment, la finalisation du règlement et des fiches immeubles. Il s'agit pour l'UDAP d'un travail au long cours car ce document d'urbanisme doit fixer, parcelle par parcelle, les règles et prescriptions de valorisation des bâtiments (intérieurs et extérieurs) et des espaces publics situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable.

■ Périmètres délimités des abords (PDA)

Le département d'Indre-et-Loire compte 72 PDA concernant 123 monuments.

Les 7 nouveaux PDA créés à l'occasion de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de

communes Bléré Val de Cher (22 monuments historiques sur 11 communes), sont désormais opposables.

La création de PDA engagée à l'occasion de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes de Touraine - Est Vallées s'est poursuivie. En 2022, des journées « terrain » sur les 10 communes concernées et des réunions de travail regroupant tous les acteurs (élus, chargés de planification des collectivités, ABF et instructeurs de l'UDAP, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours) ont permis d'échanger sur les propositions de nouveaux PDA, en intégrant aussi les enjeux liés au bien UNESCO Val de Loire. Les versions corrigées de ces périmètres (20 PDA pour 26 monuments historiques), issues de ces journées « terrain », ont été ensuite présentées aux élus pour validation.

La même procédure a été suivie pour l'élaboration de PDA dans le cadre de la révision du PLU de Ligueil.

Conseiller élus et particuliers

Dans ce cadre, les ABF tiennent des permanences dans les communes dotées d'un site patrimonial remarquable ainsi que dans les communes qui présentent un enjeu urbain et architectural. Le service a tenu plus de 150 permanences dans l'année soit une moyenne de 14 permanences par mois (hors mois d'août). De plus, l'UDAP accueille, dans ses locaux, les permanences de la Fondation du Patrimoine (mensuelles), du CAUE (mensuelles) et du Conseil départemental (toutes les 6 semaines en moyenne).

■ Planification et PLU, porter à connaissance

En 2022, une quinzaine de plans locaux d'urbanisme (PLU) et plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) a été suivie, à différentes étapes de leur élaboration.

7 « porter à la connaissance » ont été réalisés, dont 2 pour les PLUi suivants :

- **Métropole de Tours** : 22 communes, 3 sites patrimoniaux remarquables, 26 périmètres délimités des abords, 209 monuments historiques (dont 141 pour la seule ville de Tours).
Le service a également participé à des ateliers sur le PLU métropolitain organisés par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours.
- **Communauté de communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan** : 19 communes, 3 périmètres délimités des abords, 32 monuments historiques.

L'UDAP a réalisé six « porter à connaissance » pour des projets de parcs éoliens et 11 pour les projets de parcs photovoltaïques et a émis plusieurs avis.

■ Revitalisation des territoires

En lien avec les autres services de l'État et les collectivités, l'UDAP participe à l'action de revitalisation des territoires notamment sur les espaces protégés dans le cadre des opérations « Action Cœur de Ville » à Chinon, du programme « Petites Villes de Demain », des opérations de revitalisation des territoires (ORT) sur 4 communes et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Chinon.

Enfin, en 2022, l'UDAP a été associée à la phase de co-production de l'« Appel à manifestation d'intérêt » (AMI-Ateliers des territoires) sur le thème « Mieux aménager avec des sols

vivants », avec une gouvernance inter-territoriale entre Tours Métropole et la communauté de communes Touraine-Est Vallées. Face aux enjeux de pressions foncières et d'artificialisation, l'objectif est de chercher à fédérer Métropole et territoires périurbains pour une meilleure prise en compte de la ressource sol dans les politiques d'aménagement urbain. La valorisation en 2023 portera sur la production de livrables opérationnels sur la gestion des sols et la prise en compte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) alimentant les PLUi.

Conserver le patrimoine

Les architectes des bâtiments de France assurent, par ailleurs, la fonction de conservateur des monuments historiques appartenant à l'État en Indre-et-Loire, soit la cathédrale Saint-Gatien et l'église abbatiale Saint-Julien.

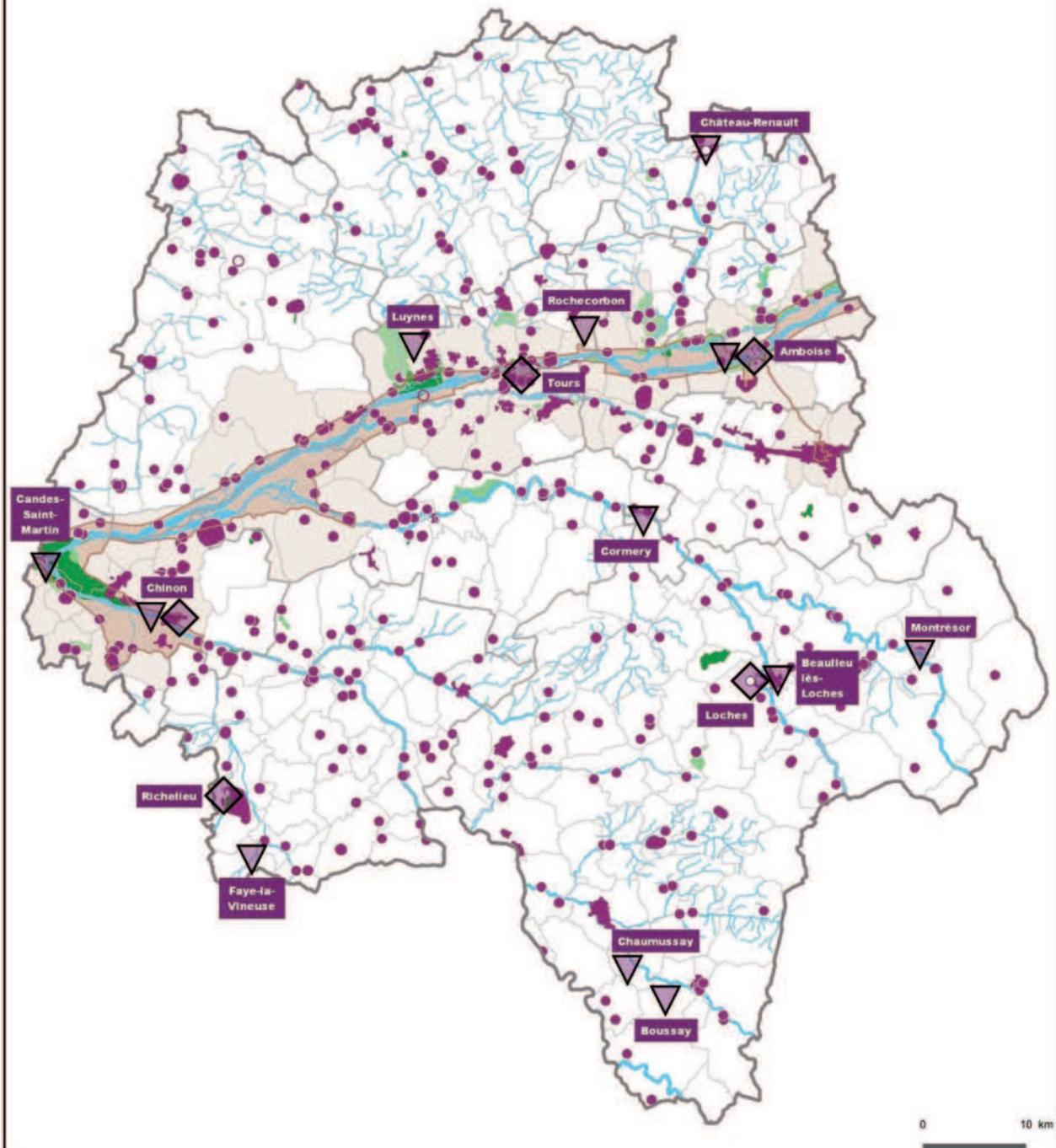
Sur la cathédrale Saint-Gatien, un plan d'intervention et un plan de sauvegarde des œuvres (PSO) sont en cours d'élaboration. La réalisation du local pour accueillir le matériel du PSO s'est achevée en 2022. Le plan ÉTARÉ⁽¹⁾ a été approuvé en fin d'année dernière.

Plus généralement, l'UDAP veille à l'état sanitaire des 873 monuments protégés au titre des monuments historiques du département, conseille les propriétaires et assure le contrôle scientifique et technique des travaux réalisés sur les édifices du département.

(1) ÉTARÉ (Établissement Répertoire). Un Établissement Répertoire est un établissement jugé sensible par les services d'incendie et de secours. Outre les plans permettant l'acheminement des moyens de secours sur les lieux (plans de commune, parcellaires...etc.), ces établissements répertoriés doivent faire l'objet de dispositions opérationnelles spécifiques permettant une appropriation rapide de l'établissement concerné qui seront contenues dans un document prévisionnel dénommé Plan ÉTARÉ.

Sites patrimoniaux remarquables et protections au titre des abords de monuments historiques

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Indre-et-Loire



Sites patrimoniaux remarquables

-  5 sites dotés d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur -PSMV- se substituant au document d'urbanisme
-  12 sites dotés soit d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine -PVAP- soit d'un règlement d'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine -AVAP- soit d'un règlement de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager -ZPPAUP-
-  SPR en cours de révision (2)

Protections au titre des abords de monuments historiques

-  périmètres délimités des abords - PDA - (72) ou périmètres de protection rayon de 500 m (748)

Sites inscrits et classés

-  sites classés (33)
-  sites inscrits (51)

UNESCO Val de Loire

-  périmètre du site
-  zone tampon

Drac Centre - Val de Loire - Udiap 37 - CGM février 2023

CHIFFRES CLÉS

- 426 monuments historiques inscrits ou classés
- 1 site inscrit sur la liste du patrimoine mondial « Unesco » (« Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes »)
- 77 monuments concernés par un périmètre délimité des abords
- 7 sites patrimoniaux remarquables
- 11 sites classés et 25 sites inscrits
- 2772 dossiers d'autorisations d'urbanisme enregistrés et 3193 avis émis

Focus sur quelques actions et réalisations

Contrôler les espaces protégés

■ Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Dans la continuité des études engagées en fin d'année 2021, l'UDAP a poursuivi l'accompagnement des études préalables à la mise en place d'un site patrimonial remarquable à Trôo. Ce travail d'identification et de valorisation des spécificités patrimoniales de la commune doit se poursuivre, dans les années qui viennent, par le classement du SPR puis l'élaboration d'un document de gestion du patrimoine urbain et paysager de la commune.

■ Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Dans le cadre du porter à connaissance suivant la prescription des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), des propositions d'élaboration de PDA sont systématiquement formulées.

La communauté de communes Beauce-Val de Loire a donné son accord en 2022 pour l'étude de PDA sur des communes à forts enjeux. Deux visites de terrain ont été réalisées en compagnie des élus de Mer et Marchenoir au printemps 2023.

■ Gestion des espaces protégés

Dans les espaces protégés, l'architecte des bâtiments de France assure, sur l'ensemble du département, le suivi et le contrôle de la qualité des abords des monuments historiques et des sites protégés. Dans ce cadre, il a émis 3193



Cathédrale de Blois . Extension du parvis en pavés de remploi

avis pour 2772 dossiers reçus en 2022, ce qui représente un nombre de dossiers considérable, de plus de 50% supérieur au nombre d'avis émis en 2019, année de référence. Au-delà de l'instruction des autorisations d'urbanisme proprement dite, il convient de rappeler qu'environ un quart des dossiers est accompagné en amont par les instructeurs de l'UDAP ou par l'ABF, soit par mail ou téléphone, soit par des rendez-vous, notamment lors d'une des permanences à l'UDAP, ou au service d'urbanisme des villes de Blois, Vendôme et Saint-Aignan.

De manière générale, lors du suivi des autorisations d'urbanisme, l'UDAP est attentive à mettre en valeur les espaces protégés, mais aussi à rendre opérationnels les principes de la transition écologique. On peut citer quelques projets emblématiques :

- L'extension du **parvis de la cathédrale Saint-Louis de Blois** : à la demande de l'ABF, il a été proposé que ne soient pas utilisés des pavés neufs non locaux, mais plutôt des pavés de réemploi. Ainsi ont été mis en place des pavés venant des fouilles archéologiques de Saint-Vincent ainsi que des pavés anciens stockés dans le centre technique municipal de la ville. Les anciens pavés, de formats variés, ont permis d'une part de s'adapter avec finesse au calepinage du parvis existant, à la topographie et à la géométrie complexe des lieux, d'autre part de faire des économies de ressources et de limiter fortement le transport des matériaux employés.
- La création d'un **hôtel pour le zoo de Beauval dans le centre de Saint-Aignan** est un bon exemple de « renouvellement de la ville sur la ville » qui est devenu effectif grâce à la restructuration de l'ancien hôpital datant des années 70 (désamianté, entièrement isolé par l'extérieur et équipé de quelques panneaux solaires), grâce à la réhabilitation de logements très dégradés et grâce à la démolition d'une friche industrielle. La construction d'une extension donnant sur le Cher a amélioré le paysage urbain du front en recréant un premier plan moins en rupture avec le tissu existant car à l'alignement du quai et plus à l'échelle des autres édifices. D'un point de vue fonctionnel, cela a permis de créer une magnifique salle de restaurant avec vue très ouverte sur le Cher et sa ripisylve. En outre, le projet a permis la requalification de tous les espaces extérieurs au bâtiment par une revégétalisation de ces espaces et la mise en place de revêtements clairs et plus perméables, ce qui permet une réduction des îlots de chaleur et une meilleure gestion des eaux de pluie.
- La **requalification des quais de Chaumont-sur-Loire** visait à rendre possible de nombreux usages (stationnements, mobilités douces, guinguette, jeux d'enfants, terrain de boules, aire de pique-nique, marché, etc), dont les modalités varient suivant les saisons, tout en veillant à être extrêmement sobre en matière d'aménagement, et donc en ressources, afin de laisser toute sa place à la beauté du lieu. Là aussi, une attention particulière a été portée à la végétalisation (appropriée à chaque lieu), à l'amélioration des mobilités douces, au caractère perméable des revêtements, à la sobriété de l'éclairage et à l'utilisation de matériaux biosourcés.
- La ville de **Vendôme** a engagé un projet de réaménagement du **Faubourg Chartrain**, axe historique structurant de la ville ancienne.

Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche de revitalisation, en lien notamment avec le programme « Petite Ville de Demain », a fait l'objet d'un accompagnement de l'UDAP au titre des travaux en SPR (participation à l'avant-projet, validation d'échantillons...).

Parallèlement, l'UDAP a poursuivi, au côté des services de la collectivité, son engagement pour la valorisation du patrimoine communal public et privé, au travers de la tenue de permanences d'urbanisme mensuelles.

La commune de **Cheverny**, souhaitant développer un **éco-quartier** en plein cœur du bourg, a bénéficié d'une étude de faisabilité financée par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Dans ce cadre, l'UDAP a fait une intervention auprès du conseil municipal pour promouvoir des formes urbaines de qualité se distinguant des urbanisations sous forme de lotissement.

Conseiller élus et particuliers

■ Planification

L'UDAP participe à l'élaboration des documents de planification, SCOT/PLUi, en veillant à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine, mais également en soutenant les politiques publiques en matière de réduction de l'artificialisation des sols, de transition écologique (promotion des matériaux biosourcés, architecture bioclimatique et formes urbaines performantes, réflexions sur l'intégration des panneaux solaires...).

L'année 2022 a été marquée par l'aboutissement de l'élaboration du PLUi d'Agglopolys pour lequel l'UDAP s'est particulièrement investie. Dans ce document d'urbanisme, il est développé une variété des modes d'implantation des constructions sur la parcelle suivant le type de tissu bâti, à l'instar des tissus anciens ce qui permettra de créer des formes urbaines à la fois plus denses et plus qualitatives.

■ Petites villes de demain (PVD)

Dans le cadre des démarches des petites villes de demain du département, l'UDAP s'implique dans la politique de revitalisation des petites villes de demain les plus patrimoniales, aux côtés des autres services de l'État, du CAUE et des différentes collectivités. Ainsi, l'UDAP a participé, pour les communes de Mer, Selles-sur-Cher, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Aignan, Montrichard, Morée, Fréteval, Bracieux, Mondoubleau, Marchenoir, Beauce-la-Romaine, aux « ateliers plans-guides » organisés par le CAUE. Ces ateliers ont permis d'établir des



Petites Villes de Demain. Montrichard. Participation de l'UDAP à l'élaboration d'un plan-guide.

diagnostics partagés et de définir des orientations concertées de revitalisation des territoires. Ces ateliers ont également montré combien le patrimoine bâti et paysager des communes rurales est un levier de projet urbain qualitatif.

■ **Démonstrateurs de la ville durable et OPAH-RU (renouvellement urbain) de Blois**

S'appuyant sur l'expérience de l'atelier flash sur l'îlot Denis Papin, la Ville de Blois a répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable » lancé par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) dans le but de réinvestir cet îlot dégradé situé au cœur du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable. Par son expertise sur la ville ancienne et face à l'état inquiétant de nombreux immeubles de l'hyper-centre de Blois, l'UDAP a participé à l'analyse des atouts, des faiblesses et des potentiels d'évolution de cet îlot et aux réflexions pour établir une stratégie de mobilisation de toute une série d'outils adaptés, allant de l'incitatif au coercitif, afin de recréer des logements de qualité dans cet îlot, et, plus largement, dans le centre historique de Blois.

■ **Insertion du photovoltaïque dans les paysages urbains et ruraux**

En 2022, l'UDAP 41 a transmis une douzaine de contributions aux demandes d'informations préalables des porteurs de projets de centrales photovoltaïques au sol. Dans le même temps, le service participe à une réunion mensuelle du pôle EnR photovoltaïque, organisée par la DDT. Les projets les plus matures sont présentés par les demandeurs avant le dépôt du permis de construire. Cette association du service en amont permet la bonne prise en compte des enjeux paysagers ce qui favorise l'optimisation du temps d'obtention des permis de parcs photovoltaïques, faisant du Loir-et-Cher un département particulièrement efficace en la matière. L'UDAP est en effet consultée sur les permis, aussi bien en espaces protégés qu'en dehors de ceux-ci. Au total, six permis de construire ont été instruits en 2022.

En parallèle, dans le cadre d'un comité de pilotage sur les énergies renouvelables, l'Architecte des Bâtiments de France a fait des propositions opérationnelles pour intégrer, de manière appropriée et qualitative, des panneaux solaires - thermiques et photovoltaïques - dans l'architecture et les paysages de la ville de Blois. Cette stratégie a également été présentée d'une part lors d'une réunion rassemblant l'ensemble des préfets de la région, d'autre part aux élus de Blois.

Conserver le patrimoine

En tant que responsable unique de sécurité de la cathédrale Saint-Louis de Blois, l'ABF est très attentif à l'amélioration de la sécurité incendie de la cathédrale et travaille sur un certain nombre de projets permettant de limiter le risque d'éclosion, en lien avec la CRMH, le SDIS et la Ville de Blois. En outre, un placard a été aménagé afin de stocker les bâches ignifugées destinées à protéger un certain nombre d'œuvres non déplaçables en cas d'incendie.

Aux côtés de la Conservation régionale des monuments historiques, l'UDAP a participé à l'établissement du bilan quinquennal de l'état sanitaire des monuments du département ainsi qu'aux commissions mensuelles de contrôle scientifique et technique (CST) qui a permis d'émettre une cinquantaine d'avis sur des demandes d'autorisations sur des monuments historiques.

On peut noter l'investissement particulièrement fort du service pour sauver du péril la grange de la Perrière à Mesland, bel exemple de restauration d'un monument historique qui a dû relever le défi de l'adaptation à un nouvel usage. La transformation de cet ensemble agricole en lieu de réception a permis non seulement de sauver un monument mais aussi de recycler deux bâtiments tout en y installant une activité économique.



Mesland. Restauration de la Grange de la Perrière (monument inscrit au titre des monuments historiques)

Loiret

En 2022, L'UDAP du Loiret comptait 6 agents (2 catégories A, 3 catégories B, 1 catégorie C). Le service a reçu pendant 2 mois et demi, une stagiaire étudiante en quatrième année d'architecture chargée de mettre en place et dessiner un panneau explicatif sur les modes de construction des arcs boutants de la cathédrale d'Orléans. Un stagiaire collégien a également été accueilli.

CHIFFRES CLÉS

- 441 monuments historiques
- 46 périmètres délimités des abords ou PDA
- 11 sites patrimoniaux remarquables (SPR)
- 1 site inscrit sur la liste du patrimoine mondial « Unesco » (« Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes »)
- 4 855 dossiers enregistrés
- 35 permanences en communes dotées d'un SPR
- 38 dossiers de la Fondation du patrimoine reçus pour avis

Focus sur quelques actions et réalisations

Contrôler les espaces protégés

■ Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville de Pithiviers a été approuvé en conseil municipal en septembre 2022 après un passage en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) et une enquête publique. C'est le résultat d'un long travail participatif entre les chargés d'études, les élus, les services techniques de la commune et l'UDAP du Loiret. La révision du règlement SPR de Saint Benoît-sur-Loire a été approuvée en juillet 2022 après plusieurs réunions de travail.

Le département possède désormais 11 sites patrimoniaux remarquables : La ville d'Orléans, La rivière du Loiret (intercommunal : Olivet, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Orléans, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin), La Ferté-Saint-Aubin, Meung-sur-Loire, Cerdon, Saint-Benoît-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Puiseaux, Ferrières-en-Gâtinais, Château-Renard, Pithiviers.

■ Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Les Périmètres Délimités des Abords de Puiseaux et Ferrières-en-Gâtinais ont été adoptés cette année. Les études d'une dizaine de PDA se poursuivent sur la communauté de communes des Terres du Val de Loire concernant en particulier les communes de Meung-sur-Loire, Beaugency, Huisseau-sur-Mauves et Cléry-Saint-André en collaboration avec les architectes urbanistes chargés d'études.

■ Patrimoine mondial

Dans le cadre de la protection Val de Loire UNESCO - patrimoine mondial, l'UDAP participe aux visites et à la délimitation des sites classés des bords de Loire avec la DREAL pour les communes de Châteauneuf-sur-Loire (avis pour commission nationale), Sully-sur-Loire et Beaugency (en cours d'études).

Conseiller élus et particuliers

■ Permanences dans les mairies

Afin de partager les préconisations architecturales avec les élus, les services techniques et les instructeurs, le service s'est mobilisé afin d'établir des permanences régulières dans les mairies (Orléans, Beaugency, Meung-sur-Loire, Bellegarde, Pithiviers, Montargis, Gien, Sully-sur-Loire, Saint-Benoît-sur-Loire) et recevoir les porteurs de projet. Le service a également développé des permanences en communautés de communes : 35 permanences et 120 rendez-vous ont été établis en 2022. De nombreuses réponses aux avant-projets sont aussi formulées par voie électronique, soit environ 1900 réponses en 2022 pour l'ensemble du service.

Un architecte et une technicienne participent au suivi des commissions mensuelles de la Ville d'Orléans et de la Métropole : commission urbanisme, commission grand projet urbain, commission des enseignes, plan de ravalement des façades (hebdomadaire). Les principaux projets en 2022 concernent la reconversion du site de l'hôpital de La Madeleine, le conservatoire métropolitain de musique, l'aménagement de l'espace public au chevet de la cathédrale, la piétonisation et végétalisation des mails entourant le centre ancien.

■ Actions cœurs de villes, revitalisation des centres bourgs (ORT)

En 2022, le service s'est investi dans le projet de réutilisation de l'ancien musée de Pithiviers et l'implantation d'un nouveau cinéma à Gien.

Pour Montargis, le service a suivi l'atelier flash concernant une traversée d'îlot urbain près de la mairie. Le projet de rétablissement de commerces en rez-de-chaussée et de logements dans le bâti vacant sur la rue du général Leclerc devant l'église classée monument historique ont mobilisé l'architecte des bâtiments de France par un diagnostic sanitaire et architectural des édifices existants en collaboration avec le service régional de l'archéologie, les services techniques de la ville et un architecte du patrimoine.

■ Petites villes de demain

Le service a participé au comité local de cohésion territoriale, à la mise en place du comité de suivi des actions ANCT. L'UDAP, en visitant les communes en amont, formule des conseils pour le diagnostic architectural et patrimonial des édifices et des espaces publics concernés en attirant l'attention sur les permanences historiques et leurs qualités. En 2022, le service a suivi le projet du groupe scolaire de Briare et l'aménagement des espaces publics à Neuville-aux-Bois.

■ Pôle Énergies renouvelables du Loiret

Les architectes des bâtiments de France suivent régulièrement les réunions du Pôle Énergies renouvelables du Loiret pour expliquer aux porteurs de projets et aux élus en amont l'intégration des panneaux solaires et éoliennes dans les paysages loirétains. Sur ces sujets, le service apporte son expertise, sa connaissance du terrain et ses préconisations. Suite à une demande de la préfecture de région, en 2022, le service a participé aux réunions d'informations à destination des élus et a réalisé une cartographie des potentialités éoliennes sur le département en précisant les enjeux paysagers et patrimoniaux en classant les secteurs sur une échelle de 1 à 5 du plus protégé (exclusion) au moins protégé pour une meilleure information des porteurs de projets.

■ Reconversion du site hospitalier de la Madeleine à Orléans

En 2022, l'UDAP a rédigé des orientations architecturales du cahier de consultation des équipes de maîtrise d'œuvre et a participé à la commission technique pour la construction de quatre îlots urbains avec des programmes de logements.

Conserver le patrimoine

■ La cathédrale d'Orléans

Des travaux d'entretiens courants concernant les points suivants ont été réalisés en maîtrise d'œuvre : vérification campanaire, maintenance et mise aux normes des systèmes existants, nettoyage, couverture, menuiserie, serrurerie, vitraux. Le service est particulièrement sollicité pour sa connaissance du monument et la gestion des accès des entreprises ainsi que la définition et le rappel permanent des modalités et des règles d'intervention dans l'édifice. Une vingtaine

de demandes d'accès pour des manifestations concerts et tournages ont été instruites. En 2022, le service a dirigé la réparation des colonnes sèches et des chéneaux en plomb des bas côtés au niveau des couvertures, les vérifications des maçonneries par purge et mise en place d'éléments de protection (filets) pour éviter d'éventuelles chutes de pierres.

Le service a participé à la mise en œuvre du plan de relance. Le lancement de la restauration de la tour du limaçon et des arcs-boutants mitoyens ainsi que le suivi des travaux se sont fait en collaboration avec la Conservation régionale des monuments historiques et Régis Martin, l'architecte en chef.

■ La Tour César à Beaugency

En 2022, les travaux d'entretien courant sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte des bâtiments de France ont concerné la restauration de l'escalier d'accès contemporain par consolidation et remplacement des parties en bois endommagées, dépose et repose de l'escalier avec l'entreprise de charpenterie Placier, labellisée « Entreprise du patrimoine vivant ».

■ Monuments historiques non gérés par le ministère de la Culture

Parmi les opérations suivies par l'UDAP en 2022, on citera les travaux de restauration des portes de l'écluse de Choiseaux sur la commune de Coudroy, le long du canal d'Orléans avec les techniciens du Conseil départemental du Loiret (dessin du confortement des portes, choix des matériaux et des couleurs, réunion technique avec le bureau d'études et suivi du chantier). L'objectif de cette opération est de relancer le tourisme durable.

25 avis sur des projets de travaux sur monuments historiques ont été rédigés et une quinzaine de visites effectuée dans les communes dans lesquelles des fiches de visites sanitaires doivent être établies.



Réparation de l'escalier d'accès donjon à Beaugency



Restauration de l'écluse de Choiseaux à Coudroy

Valorisation de l'architecture et du patrimoine

Cette mission est assurée par le Service de Coordination Architecture et Patrimoines (SeCAP). Celui-ci remplit quatre missions :

- des missions spécifiques d'expertise dans le domaine de la valorisation des patrimoines : instruction et gestion des labels du ministère de la Culture (Jardins remarquables, Maison des Illustres, Architecture contemporaine remarquable, Villes et Pays d'art et d'histoire) ; mise en place des programmes des opérations nationales dédiées à ces labels (Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Journées nationales de l'architecture).
Le responsable du service est référent régional pour les biens inscrits par l'Unesco au patrimoine mondial, ainsi que pour la délivrance du label « Entreprise du Patrimoine Vivant » instruit par l'Institut National des Métiers d'Arts.
Le service pilote également des cycles de conférences, des colloques ou journées d'études et les publications d'ouvrages scientifiques de la DRAC, notamment la collection « Patrimoines en région Centre-Val de Loire ».
- la promotion de la politique en faveur de l'architecture grâce, notamment, au soutien apporté à la Maison de l'Architecture, au Pôle régional des Arts urbains (Polau), au FRAC, aux CAUE. Le responsable du service est également commissaire du gouvernement auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA).
Par ailleurs, le service gère l'instruction sur la forme et le suivi des recours formés contre les avis et les refus d'accord des architectes des bâtiments de France (ABF). Il assure l'instruction sur la forme des dossiers de subventions pour travaux en abords de monuments historiques sur initiative des ABF. Il programme les subventions apportées aux collectivités territoriales pour les délimitations des sites patrimoniaux remarquables et leurs documents de gestion, et pour l'établissement de périmètres délimités des abords de monuments historiques.
- la coordination des services patrimoniaux impliqués sur des dossiers interdisciplinaires mettant en jeu plusieurs approches patrimoniales ou différents dispositifs réglementaires qu'il convient d'articuler (monuments historiques, espaces protégés, archéologie, musées). L'objectif est de proposer à la Direction une synthèse exprimant une analyse partagée et une prise de décision collégiale.
- l'accompagnement financier de structures de valorisation des patrimoines telles que les associations patrimoniales, les associations de parcs et jardins, les collectivités territoriales, ainsi que les acteurs de la recherche et de la valorisation relatives au patrimoine culturel immatériel...

CHIFFRES CLÉS

- 159 labels Architecture contemporaine remarquable
- 10 Villes et pays d'art et d'histoire
- 31 Jardins remarquables
- 21 Maisons des Illustres

Contexte particulier à l'année 2022

À compter de la rentrée universitaire 2022 le SECAP a pu accueillir deux apprentis engagés dans des cursus de formation en alternance au sein des universités d'Orléans (master Gestion Locale du Patrimoine Culturel) et de Tours (master Management des Territoires et Urbanisme). Le service contribue ainsi à la formation de futurs professionnels susceptibles d'accéder à des emplois dans les différents champs du patrimoine, de sa valorisation et de sa prise en compte dans l'aménagement contemporain du territoire.

Focus sur quelques actions et réalisations

Le patrimoine archivistique

Dans le cadre de cette mission, le service assure l'animation du réseau professionnel des archivistes et les relations avec le service interministériel des Archives de France (SIAF) sur l'ensemble des champs de la politique publique : suivi des projets de construction ou extension des bâtiments d'archives ; conseil et soutien pour la conservation préventive, la numérisation et les outils de médiation, suivi des appels à projets.



41. Veuzain-sur-Loire. Silo. © Sébastien Andréi, La Manufacture du patrimoine

En 2022, la DRAC a consacré 28 000 € en subventions aux communes pour des travaux de restauration et de numérisation de documents d'archives publiques et 161 800 € à des travaux d'investissements bâtimentaires ou d'équipements.

Les labels

Label « Architecture contemporaine remarquable » - ACR

L'étude portant principalement sur l'identification, le recensement et la constitution de dossiers d'édifices relevant du patrimoine scolaire et, dans

la perspective des JO 2024, du patrimoine sportif se poursuit ; elle n'a pas encore permis d'établir de nouvelles labellisations en 2022. Le corpus est aujourd'hui constitué par 159 édifices labellisés « architecture contemporaine remarquable » en région Centre-Val de Loire.

Le label « Maisons des Illustres »

La région Centre-Val de Loire compte 21 « Maisons des Illustres ».

Le label est attribué pour une durée de cinq ans après avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). En 2022, 6 labels ont été renouvelés lors de la CRPA du 6 décembre 2022 et une candidature nouvelle a été examinée :

Renouvellements :

- Maison-école du Grand Meaulnes à Épineuil-le-Fleuriel (18), Alain Fournier (1886-1914), labellisée en 2012, renouvelé en 2017,
- Château de Sagonne (18), Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), labellisé en 2012, renouvelé en 2017,
- Parc et demeure d'Édouard-André (37), Édouard André (1840-1911), labellisés en 2017,
- Musée Descartes à Descartes (37), René Descartes (1596-1650), labellisé en 2012, renouvelé en 2017,
- Demeure de Ronsard, prieuré Saint-Cosme à La Riche (37), Pierre de Ronsard (1524-1585), labellisé en 2012, renouvelé en 2017,
- Château de Talcy (41), Diane (1530-1607) et Cassandre Salviati (1552-v. 1574), labellisé en 2017.

Candidature :

La CRPA a émis un avis favorable à la labellisation « Maisons des Illustres » du Grand Coteau, maison de Francis Poulenc à Noizay, Indre-et-Loire.



37. Noizay. Le Grand Coteau. © Le Grand Coteau



37. Rochecorbon. Jardin du Manoir des Basses-Rivières

Label « Jardin Remarquable »

Lors des deux commissions régionales organisées en 2022, 12 dossiers (renouvellements ou candidatures nouvelles) ont été instruits :

Renouvellements :

- Jardins du château d'Amboise (Indre-et-Loire)
- Jardins des terrasses de l'Évêché à Blois (Loir-et-Cher)
- Jardins du manoir de la Javelière à Montbarrois (Loiret)

Retraits de label, après avis de la commission :

- Jardin de Marie à Neuilly-en-Sancerre (Cher)
- Arboretum de la Martinière à Veigné (Indre-et-Loire) (à la demande du propriétaire)

Nouvelles candidatures ayant reçu un avis favorable à la labellisation :

- Manoir des Basses-Rivières à Rochecorbon (Indre-et-Loire)
- Jardins du château de Talcy (Loir-et-Cher)
- Village-jardin de Yèvre-le-Châtel (Loiret)

4 candidatures ont été rejetées.

Fin 2022, 31 sites sont labellisés « jardin remarquable » en région Centre-Val de Loire

Label « Villes et pays d'art et d'histoire »

La région Centre-Val de Loire compte 10 Villes et Pays d'art et d'histoire (7 villes et 3 pays).

Le travail concernant les projets de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), équipement requis dans le cadre du label VPAH, a été poursuivi pour les villes d'art et d'histoire de Chinon et Tours.

Le travail sur le renouvellement des conventions décennales des VPAH se poursuit à Chinon et au Pays Loire Val d'Aubois pour une présentation en 2023.

Cycle de conférences « Les jeudis du patrimoine »

Après plus de 10 ans d'existence, la formule a évolué et pris la forme de journées d'études. Une première journée d'étude, pilotée par la CRMH, s'est tenue à Chartres, au cinéma *Les Enfants du Paradis*, sur « la cathédrale Notre-Dame de Chartres, étude et restauration du tour de chœur » le vendredi 10 juin 2022. Elle a été clôturée par des visites sur site et un concert dans la cathédrale.

Les publications

« Patrimoines en région Centre-Val de Loire »

La CRMH et le SECAP ont piloté l'édition du 29^e numéro de la série « Patrimoine restauré » consacré à « La restauration du tour de chœur de la cathédrale Notre-Dame de Chartres » qui a pu être diffusé lors de la journée d'étude qui s'est tenue le 10 juin 2022.

Par ailleurs, le SECAP a coordonné l'édition du volume sur le prieuré Saint-Cosme à La Riche en Indre-et-Loire, constituant le 7^e numéro de la série « patrimoine protégé ».

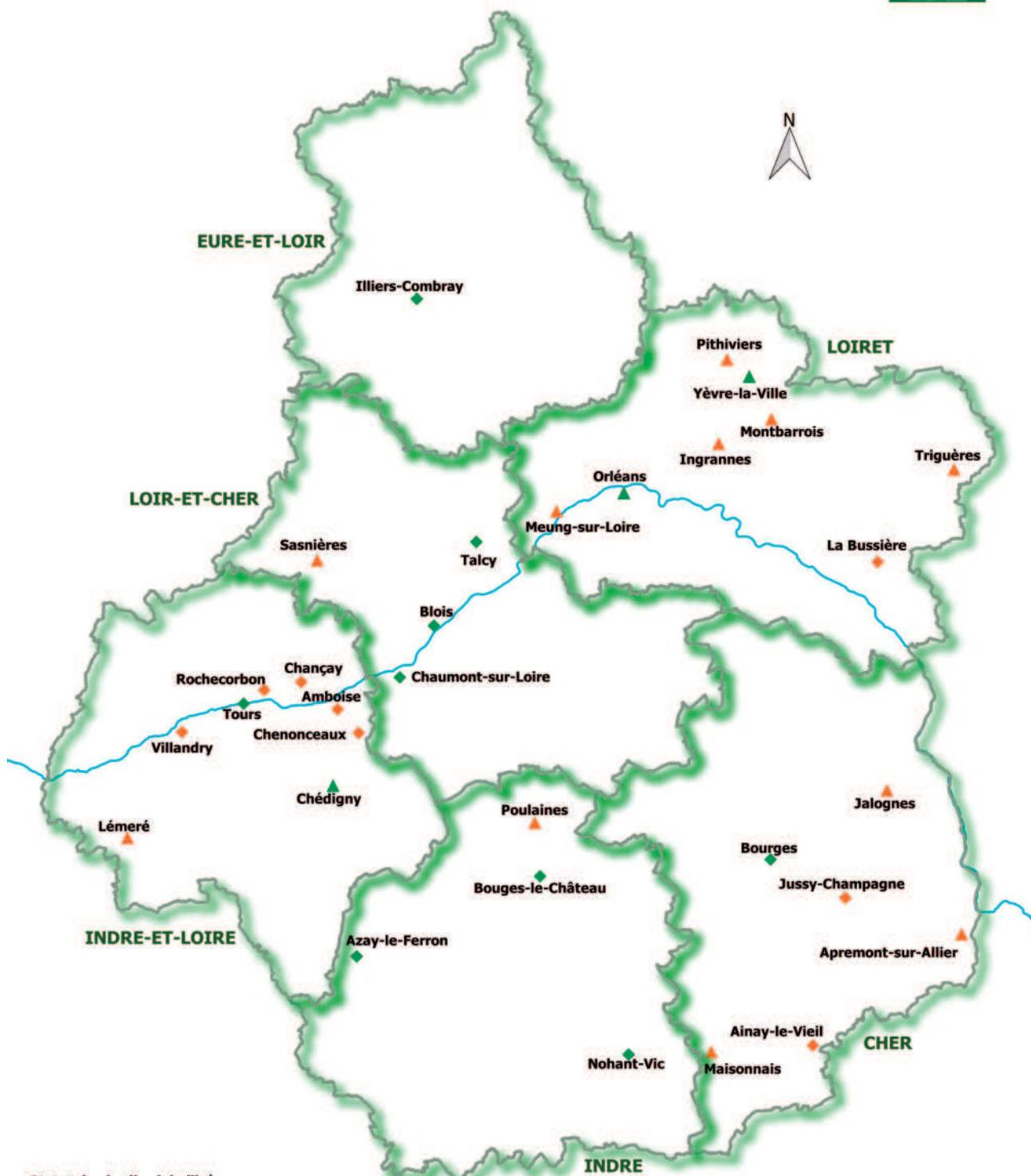
Publication « Villes et pays d'art et d'histoire »

À l'occasion des Rendez-vous aux jardins 2022, la DRAC, avec la contribution du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire de la région, a édité un nouveau volume sur les « Parcs et jardins dans les villes et pays d'art et d'histoire de la région Centre-Val de Loire » s'inscrivant dans la thématique 2022 des « Nouvelles Renaissance(s) » portée par le Conseil régional.

Retrouvez le détail des publications dans la partie « Information-Communication-Observation »

31 jardins labellisés "Jardin remarquable"

en Centre-Val de Loire - 2022



Statut des jardins labellisés

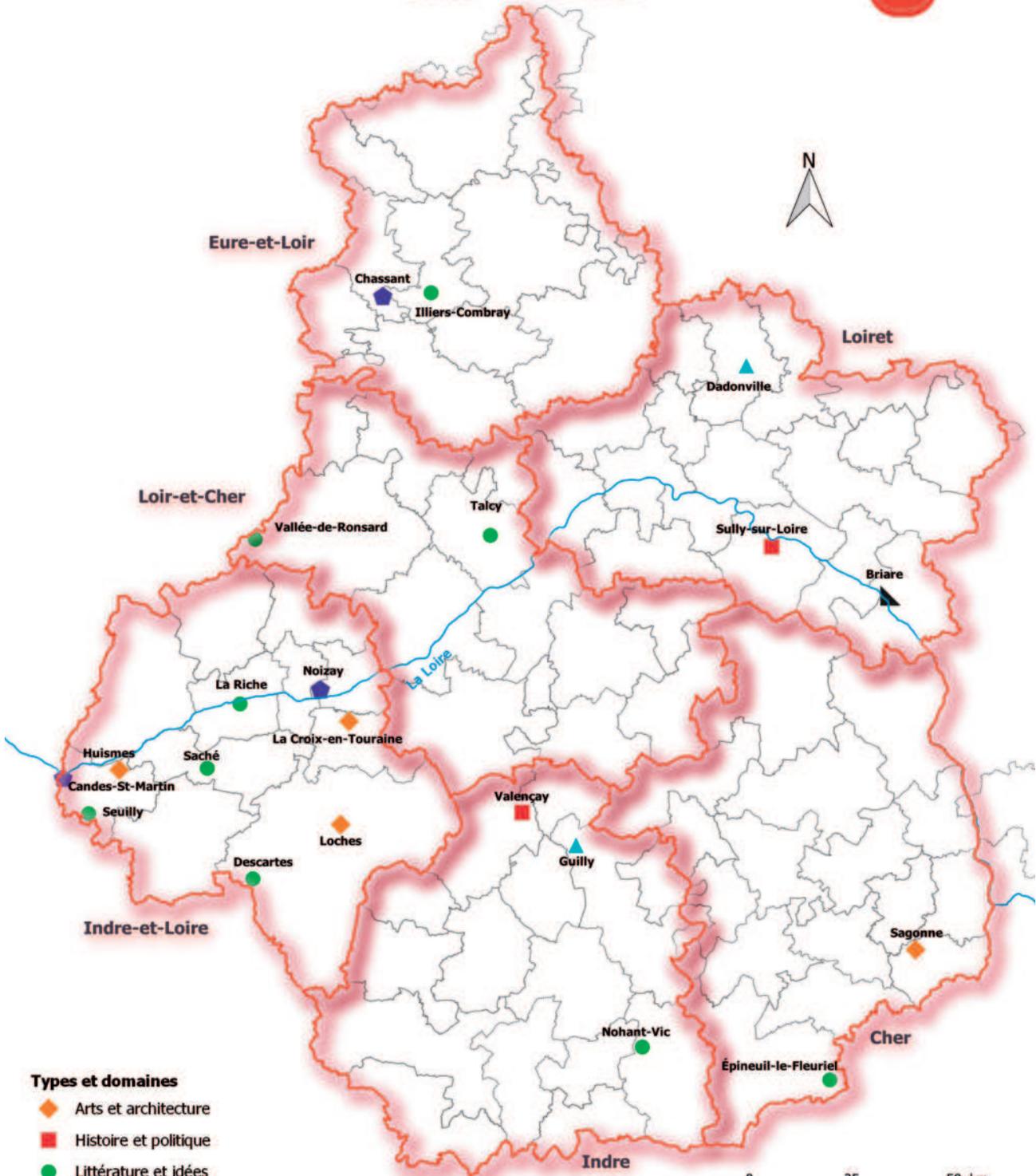
- ◆ Privé, protégé au titre des monuments historiques
- ◆ Public, protégé au titre des monuments historiques
- ▲ Privé, non protégé
- ▲ Public, non protégé
- La Loire

0 25 50 km

Fonds de carte : IGN
Données : DRAC Centre-Val de Loire
Conception : DRAC CVdL / MCDIC - Décembre 2022

Maison des Illustres

Centre-Val de Loire



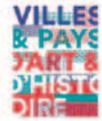
Types et domaines

- ◆ Arts et architecture
- Histoire et politique
- Littérature et idées
- ⬠ Maison, appartement, atelier de personnes célèbres
- ▲ Patrimoine industriel
- ▲ Sciences et industrie
- Limites intercommunales

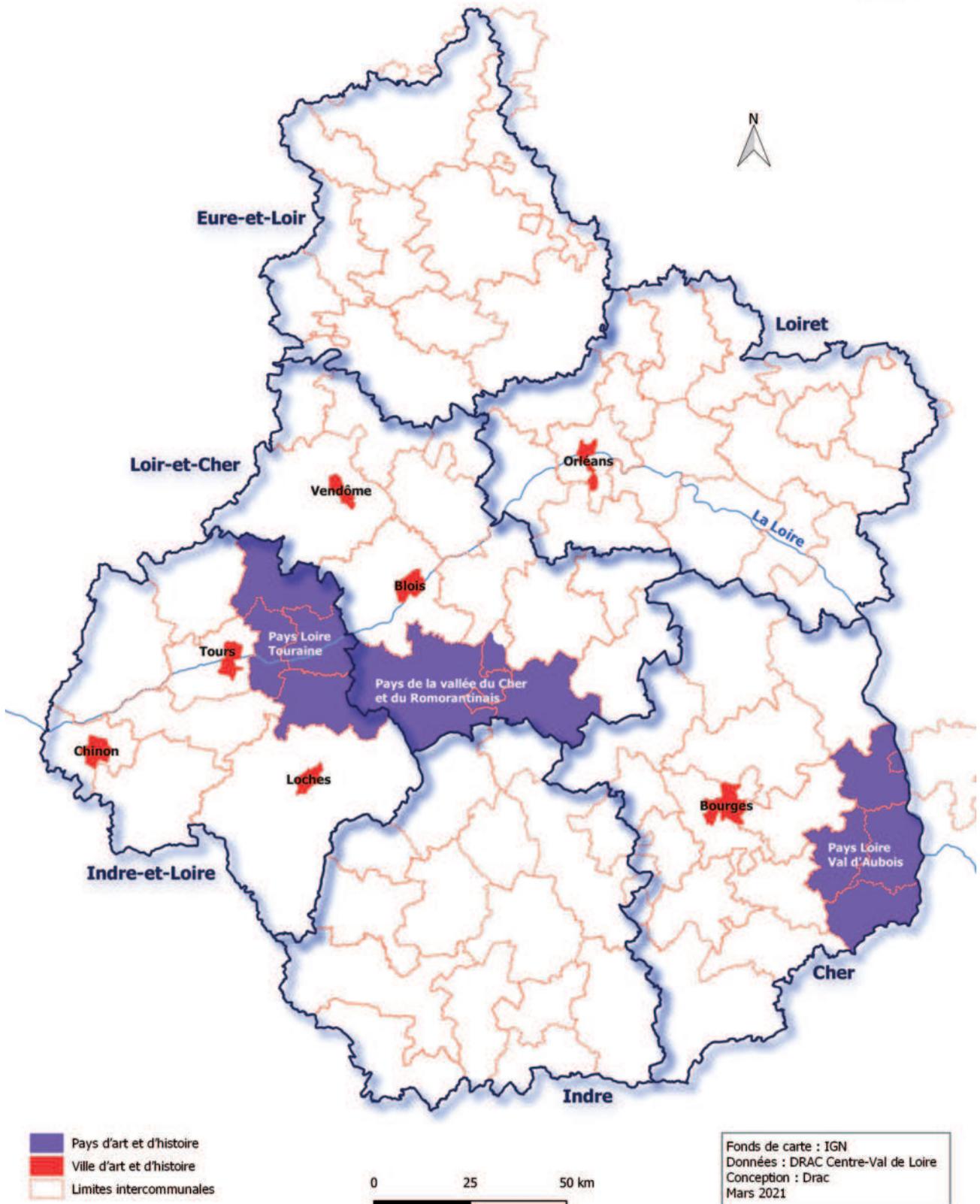
0 25 50 km

Fonds de carte : IGN
Données DRAC Centre-Val de Loire
Conception : DRAC / MCDIC, Décembre 2022

Villes et Pays d'art et d'histoire



Centre-Val de Loire



Création

Le pôle création, organisé dans son périmètre actuel depuis le 1^{er} avril 2022, réunit les conseillers en charge du spectacle vivant (musique, danse, théâtre et arts associés) et des arts visuels. Les quatre conseillers (deux en musique/danse, un en théâtre et arts associés, un en arts visuels), soutenus par trois assistantes et une gestionnaire du bureau des licences d'entrepreneur de spectacles, contribuent à soutenir le développement et la structuration des champs professionnels de la création.

Travaillant quotidiennement avec les équipes artistiques et les artistes, les collectivités territoriales, les structures et lieux de diffusion et de création, ainsi que les organismes nationaux ou locaux du secteur, ils mettent en œuvre la politique du ministère de la Culture en l'articulant aux réalités des territoires et en cohérence avec les axes stratégiques définis par la DRAC.

Ils proposent à la direction de la DRAC les soutiens à apporter aux acteurs professionnels dans l'objectif de favoriser la pluralité et la diversité de la création et de sa diffusion.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés, en région, des opérateurs et organismes nationaux dont le ministère assure la tutelle : Association pour le Soutien du Théâtre privé (ASTP), Centre national de la musique (CNM), Centre national des arts plastiques (CNAP), Office national de diffusion artistique (ONDA), Centre national de la danse (CND), GIP Cafés Culture, ... En lien avec la Direction générale de la création artistique (DGCA), ils participent au suivi de leurs actions et siègent souvent au sein de leurs instances de pilotage et de mise en œuvre. Ils entretiennent également des liens suivis avec les organismes professionnels, syndicats et fédérations nationales ou régionales de leur champ d'intervention.

Par leur expertise artistique, ils assurent le suivi des lieux labellisés et des équipes artistiques professionnelles indépendantes soutenus, artistes ou collectifs. Ils accompagnent et conseillent leurs directions dans la formalisation, la contractualisation et la réalisation de leurs projets, et coopèrent à leur recrutement pour ce qui concerne les lieux labellisés.

Participant de manière complémentaire à l'action des collectivités, ils leur apportent conseil, éclairage et mise en perspective régionale et nationale avec la DGCA, également pour ce qui concerne le suivi de certaines opérations d'investissements.

Le pôle création collabore très régulièrement avec le Pôle Publics et Territoires pour la mise en œuvre des grands objectifs relatifs aux droits culturels : action culturelle, aménagement du territoire, actions vers la jeunesse et les publics éloignés de l'offre culturelle, Pass Culture, ... et travaille sur des sujets communs avec les services patrimoniaux.



18. Vierzon. Biennale d'architecture.

Arts visuels

Le secteur des arts visuels assure le suivi de l'ensemble des initiatives et des projets relatifs aux arts visuels : arts plastiques, photographie, design 2D et 3D, mode, métiers d'arts de création, architecture contemporaine.

Il exerce une mission de conseil, d'expertise et d'évaluation auprès des collectivités territoriales et des porteurs de projets.

Il apporte un soutien financier :

- à la création contemporaine (aide individuelle à la création, 1% artistique...),
- à la diffusion des œuvres contemporaines,
- à la transmission des savoirs (enseignement supérieur des arts et formation).

CHIFFRES CLÉS

- 1 FRAC, 2 centres d'art contemporain d'intérêt national (Tours, Amilly)
- 18 artistes aidées à la création, à l'équipement ou l'aménagement d'atelier
- 76 opérations financées
- Crédits consommés : 1,79 M€

Contexte particulier à l'année 2022

Après deux années obérées par la pandémie et ses conséquences sur la reprise de l'activité, l'année 2022 a été marquée, conformément à l'objectif de rééquilibrage territorial porté par la DRAC, par le lancement de nouveaux projets qui ont la double particularité de se développer autour de nouvelles formes de résidences d'artistes – résidences spécialisées (auteurs / réalisateurs), résidences croisées (métiers d'art / création contemporaine) – soit en milieu rural, soit dans de petites villes, territoires avec lesquels aucun projet culturel ambitieux n'avait été jusque-là envisagé. Ont ainsi été mises en chantier quatre nouvelles résidences à Richelieu (37), Villaines-les-Rochers (37), Gien (45) et Ivoy-le-Pré (18), tandis que d'autres se développent sur tout le territoire : La Borne (18), Thoré-la Rochette (41), Tavers (45)...

La nouveauté de ces initiatives, avec des acteurs souvent peu formés à l'ingénierie de projets, nécessite une implication importante sur le terrain de la part du conseiller. Elles sont le signe d'une envie de construire un environnement culturel de proximité et d'une volonté de réalisation sinon participative, au moins collective et partagée.

Par ailleurs, après l'inauguration de « La Tour de l'Or blanc », commande passée à Jean-Michel Othoniel sur le rond-point du bout des ponts à Amboise (37) en 2021, l'année a été marquée par la relance de plusieurs commandes publiques à Orléans, confrontées aux conséquences économiques de la pandémie. Le dispositif du 1 % artistique a été relancé dans les lycées dont le Conseil régional assure la maîtrise d'ouvrage (une vingtaine dans les cinq années à venir).

Le projet d'extension des réserves du FRAC et la mise en place du réseau régional des arts visuels (Devenir.art) méritent également d'être mentionnés.

Focus sur quelques actions et réalisations

Cher

La convention liant la DRAC au Centre Céramique Contemporaine à Henrichemont - La Borne a été renouvelée, et une nouvelle convention a été signée pour l'extension du musée de la poterie et la création de studios-ateliers d'accueil destinés aux artistes en résidences.

À Vierzon, l'année a été marquée par le lancement de la 3e Biennale du Fonds régional d'art contemporain (FRAC), inaugurée, à l'automne, sous l'intitulé : « Infinie liberté, pour une démocratie féministe », réservée à des artistes et architectes femmes.

Autre événement marquant : l'agrandissement du centre d'art contemporain sur la friche de l'Antre Peaux à Bourges, désormais déployé autour de trois entités : l'art contemporain dans toute sa diversité, le cinéma indépendant et les pratiques multimédias, et, dernière arrivée, le « Bio Media lab » dit « UrsuLaB », orienté vers les relations entre les Sciences et les Arts dans leur rapport à l'environnement.

Dans le cadre du parcours estival du Pays Fort « Allons voir ! », Claude Pasquer a réalisé *Polyrythmie*, une œuvre monumentale pérenne déployée sur trois silos de la commune de Barlieu ; le polyptyque combine des rythmes colorés composés des six couleurs du prisme selon une suite de permutations savamment ordonnée.

Enfin, on signalera le lancement, à Aubigny-sur-Nère, de la résidence d'auteurs de films sur l'art et l'architecture (FAA) et du premier festival du film sur l'art et l'architecture, événements portés par l'association *Les Ateliers de Moison*.



18. Barlieu. « Polyrythmie », œuvre de Claude Pasquer.

Eure-et-Loir

L'activité s'est essentiellement focalisée sur l'accompagnement du centre d'art contemporain l'ArTsenal à Dreux, pour lequel la ville fait désormais preuve d'une véritable ambition. Celle-ci se traduit par la structuration d'une équipe aujourd'hui constituée de six équivalents temps plein et d'une autonomie de programmation qui permet de déployer l'ensemble des formes de soutien à la création et la conception d'expositions très axées sur la jeune création et débordant parfois dans le très beau volume de la chapelle de l'Hôtel-Dieu,

édition de catalogues, soutien à la production d'œuvres, à l'accueil d'artistes en résidences. L'accompagnement logistique du MUMO - Centre Pompidou a été l'une des actions « phares » du centre d'art pour le développement des publics.

Dans le cadre de la construction du lycée Joséphine Baker à Hanches, deux grosses commandes sont confiées aux artistes Nathalie Talec et Nicolas Floc'h qui font preuve, pour des raisons différentes, d'une ambition de niveau national.

Indre

Une des actions fortes soutenues par la DRAC dans le département a été la mise en place de la commande publique artistique inter-régionale lancée dans le cadre du 150^e anniversaire de la mort de George Sand, célébré par les départements de l'Indre et de la Creuse. Mesurant 26 mètres de long pour une hauteur de 2,80 m, la tapisserie auto-portante, réalisée d'après un carton de Françoise Pétrovitch, est en cours de réalisation à la Cité internationale de la tapisserie à Aubusson. Une présentation en avant-première pourrait se dérouler au Couvent des Cordeliers à Châteauroux, à l'automne 2026.

Indre-et-Loire

Après le Centre d'art *Le Garage* installé à Amboise en 2019, une réflexion approfondie a été menée avec la ville de Saint-Pierre-des-Corps, haut lieu d'expositions mémorables jusque dans les années 1980, sur la transformation de la Galerie Chabrier en un espace permanent dédié à la création contemporaine.

Par ailleurs, la réflexion pour un meilleur ancrage territorial de l'Atelier Calder se poursuit, avec, notamment, le projet du Festival des quatre ateliers (Calder, Ernst, Debré, Dutilleux).

La première résidence croisée vannier - designer a été lancée à Villaines-les-Rochers, plus importante commune vannière de France. Pour



Une femme sujette. Hommage à George Sand. D'après un carton de Françoise Pétrovitch

cette première édition, c'est la candidature de Clémence Althabegoïty qui a été retenue autour d'une réflexion sur la fabrication d'ombrières en tissage végétal.

Dans le cadre de la convention passée avec la ville de Richelieu, en partenariat avec l'association *La Teinturerie* et l'ESAD TALM, une première résidence de sensibilisation des habitants à la problématique du design a été initiée. À l'horizon 2026, l'enjeu est la création d'une nouvelle filière d'enseignement pédagogique au sein des écoles supérieures d'art et de design autour du « design des mondes ruraux ». L'objectif de la résidence est moins de produire des objets concrets que de définir des pistes de travail et des scénarios qui pourront, par la suite, faire l'objet d'une mise en œuvre concrète à échelle réelle.

Loir-et-Cher

Le pôle de résidences de photographes porté par l'association *Zone-i* à Thoré-la Rochette, en partenariat avec la *Maison de l'image* à Tavers, poursuit son développement. Ouvert en 2020, *Zone-i* a accueilli Arno Brignon (2020-2021) et Julie Hascoët (2021-2022) ainsi que les photographes du collectif national *Tendance flow*.

Loiret

En 2022 a été lancée la première tranche de la *Maison de l'image*, nouveau pôle photographique régional, dans l'ancienne école municipale de filles réhabilitée de Tavers. La *Maison de l'image* est appelée à jouer un rôle structurant dans le domaine des arts plastiques.

Dans une région connue pour l'implantation de très nombreux ateliers d'artisans d'art, il faut souligner la réflexion en cours pour le lancement de *La Manufacture des savoir-faire* contemporains. Il s'agit d'un espace de création contemporaine pilote et pluridisciplinaire porté par le Musée de la faïencerie de Gien. Ce chantier a pu être lancé grâce au soutien de la sous-préfecture de Montargis.

Deux commandes publiques nationales sont toujours en cours à Orléans. Celle en hommage à Jean Zay, d'Anne et Patrick Poirier, désormais localisée au sein du Parc Pasteur, et l'Arboretum de Pierre Bismuth, devant les locaux de l'ancienne manufacture des tabacs, où est installée la DRAC Centre-Val de Loire.



45. Tavers. Lancement de la maison de l'image.

Spectacle vivant

Au sein de la DRAC, les conseillers du spectacle vivant contribuent par leur expertise au développement, dans toutes leurs esthétiques, de la danse, de la musique, du théâtre et de ses formes associées.

En application de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) et d'autres textes réglementaires, leur action porte notamment sur :

- le soutien aux 15 structures labellisées de la région : 2 centres dramatiques nationaux, 2 centres chorégraphiques nationaux, 4 scènes nationales, 5 scènes de musiques actuelles, 1 opéra, 1 centre national de la marionnette,
- l'accompagnement des 4 scènes conventionnées et des lieux intermédiaires de création, diffusion ou de formation au spectacle vivant ;
- l'aide à la création des compagnies et des équipes artistiques ; le suivi des compagnies et ensembles conventionnés.

CHIFFRES CLÉS

- 19 labels et réseaux du spectacle vivant
- 31 compagnies conventionnées
- 176 opérations financées sur le programme « Création »
- 13,16 M€ de crédits consommés

Contexte particulier à l'année 2022

L'impact de la crise sanitaire de 2020/2021 s'est encore fait sentir en 2022, notamment au cours du premier semestre où les restrictions ont continué à peser sur les activités artistiques et culturelles. Cette situation, compliquée par les difficultés économiques et la crise énergétique, a eu plusieurs conséquences :

- la relative baisse de fréquentation des lieux culturels s'est confirmée ainsi que certains changements de comportement des publics face à l'offre ;
- les équipes se sont trouvées confrontées à de réelles difficultés de diffusion de leurs œuvres, un nombre important de créations ayant été produites sur les deux années précédentes, à la faveur de la mise à disposition des espaces de travail pour les artistes durant la crise, alors même que les reports de diffusion de 2020/2021 n'étaient pas encore taris ;
- des tensions sur le marché du travail dans le secteur culturel et en particulier dans le domaine du spectacle vivant ont perduré, entraînant des reconversions. Ainsi depuis 2020, selon la Commission paritaire nationale emploi et formation du spectacle vivant – CPNEF/SV plus de 55% des intermittents du spectacle ont entrepris des démarches pour évoluer vers un autre secteur professionnel, et selon l'AFDAS, 7% de la population intermittente s'est réorientée (soit 7 000 salariés). Cette tendance nationale s'est confirmée en Centre-Val de Loire générant des désordres au sein des équipes permanentes des structures (difficultés de recrutement, etc...), ou pour pourvoir l'emploi de techniciens du spectacle ;
- si l'année 2022 a été, économiquement

parlant, relativement facile pour la plupart des lieux soutenus/labellisés par l'État, la situation s'annonce tout autre pour 2023. Des difficultés budgétaires sont à attendre et devront être anticipées dans la perspective de 2024 pour les structures soumises à de multiples contraintes : augmentation de leurs charges fixes (salaires, fluides, services extérieurs...), prix de cessions des spectacles et des œuvres, stagnation, voire diminution de leurs ressources propres, tassement des financements publics.

Suite aux différents confinements, la région Centre-Val de Loire a bénéficié d'une dynamique d'installation de compagnies franciliennes. Si la recherche d'une meilleure qualité de vie, tout en restant proche de Paris, est souvent la motivation première, la perspective de trouver des partenaires professionnels et publics dans un contexte de moindre « engorgement » compte également. Cela n'est pas sans poser un certain nombre de questions :

- sur la capacité de la DRAC à soutenir ces équipes récemment arrivées, au regard du nombre de compagnies déjà installées ;
- sur la présence effective de ces artistes sur le territoire, au-delà de leur résidence administrative, et leur réelle volonté d'y travailler ;
- sur la concentration de ces nouveaux entrants sur les deux métropoles orléanaise et tourangelle, contribuant ainsi à creuser l'écart avec des départements moins pourvus (Eure-et-Loir, Indre et franges de la région).

Ces tensions nécessiteront, à l'avenir, un meilleur partage des outils et une plus grande solidarité professionnelle, une attention à un meilleur rythme entre production et diffusion, le maintien de l'attractivité des lieux de diffusion auprès des publics, et une meilleure adaptation aux nouveaux formats de la création.

Malgré ce contexte tendu, la richesse et la diversité des projets soutenus ne s'est pas démenti en 2022 :

- 70 ensembles musicaux, ou compagnies de théâtre et de danse ont été soutenus, au projet de création ou au conventionnement, après 4 réunions de comité d'experts consultatifs pour 2,063 M€,
- 19 lieux labellisés ou conventionnés ont bénéficié d'un apport pour un total de 8,8 M€.

Le plan de relance a également permis de soutenir les acteurs les plus impactés par la crise à hauteur de 599 000 €. 43 structures, dont une majorité de structures ou équipes indépendantes non soutenues antérieurement par la DRAC en fonctionnement ont ainsi pu être aidées.

Focus sur quelques actions et réalisations

Aides déconcentrées au spectacle vivant

La DRAC Centre-Val de Loire apporte une attention particulière au soutien des équipes artistiques professionnelles pour une enveloppe qui aura connu une tendance positive passant de 1,637 M€ en 2018 à 2,063 M€ en 2022. Il s'agit d'aider les artistes (compagnies, ensembles musicaux et collectifs) dans leurs activités de production, soit par une aide ponctuelle au projet de création, soit sur la globalité de leurs activités (création, recherche et diffusion) dans le cadre de l'aide au conventionnement pour une période de 2, 3 ou 4 ans.

La réforme nationale du dispositif initiée en cette année 2022 devrait permettre de mieux accompagner les équipes :

- par une procédure de conventionnement plus souple répondant aux attendus de développement ou de structuration des projets ;
- par une plus grande attention aux projets portés en production déléguée, que ce soit par des bureaux de production, des lieux ou des festivals s'engageant dans le soutien à la création ;
- par une meilleure prise en compte des activités des collectifs d'artistes, au travers des deux catégories d'aide.

Les équipes artistiques ont été directement impactées dans leurs activités par la crise sanitaire de 2020/2021 et ont, à ce titre, pu être aidées de manière complémentaire dans le cadre du plan de relance 2021 et 2022. Certaines fragilités (difficultés relatives au volume de diffusion, raretés des coproductions, manque de lieux de travail ou de résidences de longue durée, niveaux de rémunération des artistes et des équipes permanentes notamment) continuent de peser sur les équipes les moins repérées au national, ou œuvrant dans des esthétiques ou formes spécifiques.

Une tendance favorable pour le portage en production déléguée a pu être observée ces dernières années et demandera à être développée, de même que l'évolution de la place des femmes dans les directions artistiques des équipes (35%).

Les festivals

La 1^{ère} année de mise en œuvre du "Plan festival", souhaitée par la ministre de la Culture suite aux travaux conclus en 2021 lors des États généraux des festivals, a permis de développer un soutien ponctuel, ou sur 3 ans, pour 19 festivals nouvellement aidés à hauteur de 220 000 €.

Ces nouveaux soutiens, bien que ne répondant pas encore à la globalité des besoins exprimés (plus de 200 festivals relevant majoritairement du spectacle vivant recensés en Centre-Val de Loire), ont bénéficié à des festivals :

- se déroulant en zone rurale éloignée d'une offre culturelle structurée, festivals jouant un rôle particulier de soutien à l'émergence et conduisant des actions de territoires originales susceptibles de toucher de nouveaux publics.
- ou bien jouant un rôle structurant au niveau régional dans le domaine des musiques actuelles : *Rockomotives* à Vendôme (41), *Terres du Son* à Candé (37), *Le Son Continu* à Lourouer-Saint-Laurent (36), ainsi que pour des disciplines sous représentées ou en besoin de structuration tels les arts de la rue avec *À la Rue* à Menetou-Salon (18).

À l'exception conjoncturelle du festival *Hop Pop Hop* organisé par la SMAC L'Astrolabe à Orléans, aucun festival porté par une structure labellisée par l'État n'a été soutenu. Il s'agit d'un choix de la DRAC Centre-Val de Loire au vu de la relative modicité de l'enveloppe disponible et des besoins d'acteurs moins accompagnés, mais jouant un rôle fondamental dans le soutien à la diffusion et la diversité culturelle.

Le Printemps de Bourges (347 000 € de subvention DRAC, 6,032M€ de budget), principal festival de musiques actuelles en France, a retrouvé une édition pleine et entière en 2022 après l'annulation de 2020 et le format réduit de 2021. Les acteurs de la filière s'y sont retrouvés en nombre, le festival ayant délivré 1 230 accréditations professionnelles et presse (hausse de 10% en rapport à 2019). À noter le succès du Pass Culture : 2 430 billets ont été délivrés à des jeunes qui ont souvent vécu leur première expérience festivalière à cette occasion. La tendance devrait se confirmer pour 2023.

Approche par discipline

Le spectacle vivant-pluridisciplinaire

Depuis le 1^{er} avril 2022, la scène nationale de Blois est dirigée par Frédéric Maragnani, successeur de Catherine Bizouarn, qui, après 13 ans à la tête de cette institution, a fait valoir ses droits à la retraite.

Frédéric Maragnani entend porter une attention particulière à la diffusion des actions de la Halle aux Grains sur le territoire, depuis les quartiers de Blois jusqu'aux zones rurales du département dans une logique de partenariats, fédérant les acteurs du champ culturel et ceux d'autres domaines engagés dans la consolidation du tissu territorial. Son premier mandat, de 2022 à 2025, permettra également de poser les bases de la réhabilitation de la Halle aux Grains, monument historique, partagé entre plusieurs utilisateurs, dont la Scène nationale. Le projet prévoit la construction d'une salle dédiée à l'événementiel, sur le site Peigné, tandis que l'activité de la Halle aux grains pourra être consacré essentiellement à la Scène nationale dans un lieu rénové, conservant la salle en hémicycle, à laquelle sera adjointe une salle de 500 places avec gradins rétractables. L'objectif est

double : permettre la simultanéité de l'activité de répétition dans une des salles à celle de diffusion dans l'autre, et s'affranchir, pour les spectacles qui le nécessitent, des contraintes spatiales liées à la configuration particulière de l'hémicycle.

L'année 2022 a également été l'occasion de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs avec le réseau *Scène O Centre* et la Région Centre Val-de-Loire. La DRAC a en effet à cœur de soutenir ce projet original, qui œuvre pour la structuration des filières du spectacle vivant sur le territoire régional. *Scène O Centre* réunit une grande diversité d'acteurs de la région (scènes nationales ou conventionnées, centres dramatiques ou chorégraphiques nationaux, théâtres de ville, services municipaux ou communautaires) présents en milieu urbain, périurbain ou en milieu rural. Ces acteurs coopèrent en faveur de la création et la diffusion du spectacle vivant dans toutes ses disciplines sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, depuis 2020, *Scène O Centre* déploie en itinérance une « scène nomade art, enfance et jeunesse » qui renforce la dynamique de travail en réseau, soutient la création dédiée à la jeunesse et place les droits culturels au cœur de son projet d'actions artistiques et culturelles. Cette initiative est d'autant plus importante que la région Centre-Val de Loire n'est pas dotée d'une scène conventionnée art-enfance-jeunesse.

Scène O Centre est également associée au contrat de filière musiques actuelles, dans un objectif de meilleure coopération entre les différents réseaux disciplinaires.

La musique

En marge du festival de musiques actuelles *Hop Pop Hop*, organisé par la SMAC *L'Astrolabe* d'Orléans, s'est déroulé le 17 septembre 2022 la signature officielle du contrat de filière musiques actuelles pour la période 2022-2024.

Un partenariat associé depuis 2018 l'État-DRAC Centre-Val de Loire, le CNM-Centre national de la musique (établissement public du ministère de la Culture), la Région Centre-Val de Loire, la FracaMa (pôle régional des musiques actuelles) et *Scène O Centre* (fédération professionnelle d'acteurs du spectacle vivant).

La période 2018 à 2021 a servi à la préfiguration d'un contrat de filière régionale musiques actuelles.

Le contrat signé en septembre 2022 doit permettre de prolonger la dynamique engagée. Les objectifs fixés sont la poursuite du travail commun en faveur de la structuration et du développement de la filière, l'engagement d'expérimentations complémentaires aux dispositifs de politique publique portés par la Région et l'État (DRAC-CNM), la création d'un espace de réflexion et d'échange pour une meilleure articulation des politiques menées.

Le fonds d'aide, appelé à soutenir des appels à projets ou des dispositifs spécifiques est alimenté par les différents partenaires : 50K€ par la Région, 130K€ par l'État (DRAC : 50K€, CNM : 80K€). Le comité d'attribution réuni le 16 décembre 2022 et a permis de soutenir 14 structures pour un montant global de 127 500 € pour 3 appels à projets : bourse d'amorçage pour les jeunes entrepreneurs, aide pluriannuelle aux structures de production, expérimentation pour le dialogue entre esthétiques musicales.

Le CNM, établissement public du ministère de la Culture, a pu, par ailleurs, apporter aux acteurs musicaux en région Centre-Val de Loire 4 005 888 € d'aides sélectives en 2022, au-delà du droit de tirage.

La Danse

L'action des deux centres chorégraphiques nationaux (CCN) de Tours et d'Orléans, structures de création labellisées par l'État, est encadrée par un contrat d'objectifs et de moyens partagé avec les collectivités territoriales. Outre le portage des activités de création et de diffusion des deux artistes qui les dirigent, Thomas Lebrun à Tours et Maud Le Pladec à Orléans, ces labels constituent un point d'ancrage crucial pour le développement chorégraphique sur le territoire de la région : diffusion à rayonnement national et international, résidences de compagnies accueillies, action culturelle.

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment, très attendu par l'équipe du CCN à Tours et le secteur de la danse, a été revu à la baisse dans son volume et ses ambitions. Malgré un fort soutien de l'État, les contraintes pesant sur la ville de Tours, maître d'ouvrage, n'ont pas permis le maintien du projet initial de Linda Gotmeh.

Aussi, durant l'année 2022, une réflexion a-t-elle été ouverte pour penser un nouveau lieu et stabiliser les apports des collectivités partenaires et de l'État tant en investissement qu'en fonctionnement.

Côté équipes artistiques, on compte 9 compagnies chorégraphiques conventionnées et 4 compagnies bénéficiaires d'une aide au projet. L'accompagnement de l'État, en évolution constante depuis 10 ans, a contribué à redynamiser le paysage chorégraphique en région. De récentes installations de compagnies en provenance notamment d'Île-de-France confortent la tendance.

Les deux CCN, l'Atelier de fabrique artistique *La Pratique* à Vatan (36), la scène nationale d'Orléans, la scène conventionnée d'intérêt national de Vernouillet (28), ainsi que le bureau de production *La Belle Orange* et de très rares festivals outre ceux conduits par les deux CCN, contribuent à poursuivre cette structuration.

L'action du réseau professionnel *Scène O Centre* pourra à l'avenir certainement s'ajouter à cette dynamique positive.

Il n'en reste pas moins que la danse peine à trouver sa place dans les structures de diffusion généralistes.

Dans les départements

Cher

Le Centre culturel de rencontre (CCR) de Noirlac joue un rôle majeur pour la structuration culturelle du sud de la région. L'arrivée en 2022 de la nouvelle directrice, Élisabeth Samson, suite au départ à la retraite de Paul Fournier, permet d'ajouter « les arts de la parole » aux disciplines privilégiées par ce CCR, historiquement tourné vers la musique et ses croisements esthétiques. Une nouvelle convention d'objectifs, entre les membres de cet établissement public de coopération culturelle (Ville, Département-proprétaire du monument, Région, État) est en cours de formalisation.

Eure-et-Loir

Constitutif du Théâtre de Chartres – Scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) dirigé par Jérôme Costeplane - le *Off*, positionné en cœur de ville, est le nouveau lieu de création et de diffusion du spectacle vivant. Inauguré le 9 septembre 2022, dans les locaux réhabilités de l'ancien cinéma ABC, ce nouvel équipement comprend deux salles d'une capacité de 90 et 200 places. Le *Off* est un lieu de proximité destiné à soutenir la création (mise à disposition de salles équipées) et la diffusion (diffusion de séries, répertoire des compagnies) tout en favorisant le croisement des publics.

Le *Off* a bénéficié en 2021 du Plan de relance investissement / transition écologique et numérique, pour un montant de 150 000 €, et constituera un outil complémentaire précieux pour développer le projet de la SCIN sur son territoire, notamment pour ce qui concerne l'accueil d'équipes artistiques en résidence de travail.



Chartres. Inauguration du « Off », 9 septembre 2022. © Chartres Métropole

Indre

L'atelier de fabrication artistique (AFA) *La Pratique* situé à Vatan est conventionné par la DRAC (30K€), la Région et la communauté de communes Champagne Boischaux. Il joue un rôle attractif en ruralité pour des compagnies en résidence, avec un temps fort en biennale : le festival "En pratique".

En 2022, 24 équipes/artistes ont été accueillis par l'AFA, pour un axe fort autour de la danse (67%) mais en veillant à accueillir également les autres disciplines, théâtre, musique. Un auteur de BD a été également résident de janvier à juin avec le soutien de Ciclic. 50% des équipes accueillies sont implantées en région, les autres viennent du national voire de l'international (accueil d'artistes russes « Atelier des artistes en exil »). Cécile Loyer, chorégraphe et directrice artistique de l'AFA engage de longue date une action en faveur de la parité femmes/hommes : en 2022, les équipes accompagnées étaient composées à 63 % de femmes..

À Valençay, une réflexion impulsée par la DRAC est en cours, relative à l'évolution du projet artistique et culturel du Château de Valençay. La création d'un nouveau centre culturel de rencontre s'ajoutant aux deux déjà existants (Noirlac et Chaumont-sur-Loire) pourrait être envisagée. La musique dans toutes ses esthétiques du jazz à la musique ancienne, reste le noyau des activités de diffusion notamment par l'organisation de deux festivals qui rythme la saison culturelle et touristique du domaine. La DRAC souhaite lancer une nouvelle dynamique pour ce site emblématique de l'Indre.



36-Valençay, Château

Indre-et-Loire

L'Opéra – Grand Théâtre de Tours bénéficie de l'appellation « théâtre lyrique d'intérêt national » depuis 2020. À l'occasion du changement de directeur en septembre 2021, une évaluation a été menée et a mis en évidence les difficultés rencontrées par la structure dans un contexte très contraint par l'impact de la crise sanitaire puis énergétique. Le fort déficit enregistré en 2022 ainsi qu'une crise sociale au sein de l'orchestre de l'Opéra rendent d'autant plus nécessaire la mission qui sera menée en 2023 par le service d'inspection de la Direction générale de la création artistique (DGCA). L'apport de cette mission d'inspection est attendu par toutes les collectivités partenaires, au premier chef par la Ville de Tours très attachée à la permanence de cette institution sur son territoire.

La Scène de musiques actuelles – SMAC *Le Temps Machine*, située à Joué-Les-Tours propriété de Tours Métropole et gérée par l'association L'ASSO-Le Temps Machine, a engagé dès 2021 d'importants investissements pour l'acquisition notamment de matériel de diffusion sonore destiné à la grande jauge de la salle de spectacle. Il s'agit d'améliorer l'expérience spectateur et les possibilités offertes aux artistes par la mise en place d'un système son en multi-diffusion. *Le Temps Machine* est une des premières SMAC à se doter d'un tel équipement (par ailleurs courant dans les salles de cinéma) offrant ainsi un nouvel espace de création aux artistes qui pourront intégrer cette dimension technique à leur travail d'écriture musicale.

Ces équipements d'un coût global de 130K€ ont été rendus possibles par l'apport concerté des partenaires publics de la SMAC : Tours Métropole, Région, État. Ce dernier aura contribué à hauteur de 91K€ (DRAC : 61K€, CNM : 30K€).

L'autre SMAC du territoire, *Le Petit Faucheur* à Tours dont le projet est axé sur le jazz et les musiques improvisées a vu le recrutement d'un nouveau directeur en 2022 : Sylvain Elie. Son projet est riche d'ambitions nouvelles, porteur de développement pour la structure, notamment à l'international. Son expérience et sa très bonne connaissance des réseaux professionnels lui permettront de mettre pleinement en œuvre le projet pour lequel il a été recruté : soutien à la création des artistes et équipes artistiques en lien avec les structures de création et de diffusion en région et au-delà, promotion des projets liés à une action culturelle ouverte vers la jeunesse et les habitants du territoire, dans un objectif de toucher un large public et d'initier de nouveaux modes de relations aux publics.

Loir-et-Cher

La labellisation en « Centre national de la Marionnette » (CNMa) de *L'Hectare* à Vendôme est le résultat d'un travail de longue date. La création de ce nouveau label d'État souhaité par les représentants de ce secteur de la création contemporaine, permet la reconnaissance de la marionnette et du théâtre d'objets parmi les arts de la scène, au même titre que les autres disciplines. En 2022, 6 lieux en France ont été labellisés, dont *L'Hectare*.

L'Hectare propose une programmation pluridisciplinaire depuis plus de 20 ans, ouverte

à toutes les disciplines : le théâtre, la musique, la danse, l'humour, les arts de la piste, la marionnette. Dès le début, l'équipe a mené également un travail culturel et de sensibilisation artistique en direction de la population, sur un territoire en grande partie rural.

Progressivement, sous l'impulsion de son directeur Frédéric Maurin, *L'Hectare* a porté une attention particulière à la marionnette et au théâtre d'objets jusqu'à devenir un opérateur reconnu au niveau national dans ce domaine. Cette dynamique a été accompagnée depuis de nombreuses années par le ministère de la Culture faisant de *L'Hectare* une scène conventionnée, puis une scène conventionnée d'intérêt national et un CNMa aujourd'hui.

Bilan des licences d'entrepreneurs de spectacles

Depuis le 1^{er} octobre 2019 (date d'entrée en vigueur de l'Ordonnance n° 2019-700 du 3 juillet 2019 relative aux entrepreneurs de spectacles vivants), les déclarations de licence s'effectuent exclusivement sur le site ministériel des démarches dématérialisées « mesdemarches.culture.gouv.fr ».

En Centre-Val de Loire, 728 dossiers ont été instruits en 2022 ; 569 licences ont été validées et 131 jugées non recevables. Le nombre de premières demandes⁽¹⁾ s'élève à 234 et celui des renouvellements à 494.

62 % des demandes émanent de professionnels du spectacle vivant, 2 % d'autres structures culturelles (enseignement culturel), 37 % de structures n'ayant pas le spectacle pour activité principale (par exemple des collectivités territoriales propriétaires de lieux accueillant des spectacles).



41. Vendôme. *L'Hectare*. Week-End Mario, des 8-9 octobre 2022 pour fêter la labellisation

(1) Sont considérées comme nouvelles demandes : les demandes émanant de structures nouvellement créées, ou dont le statut a été modifié (changement de siège social, de dénomination, de n° Siren...).

Répartition des licences attribuées par département et catégories

	Licence catégorie 1	Licence catégorie 2	Licence catégorie 3	Total
Cher	6	30	10	46
Eure-et-Loir	11	31	21	63
Indre	11	20	23	54
Indre-et-Loire	39	118	61	218
Loir-et-Cher	6	26	16	48
Loiret	21	77	42	140
Total	94	302	173	569

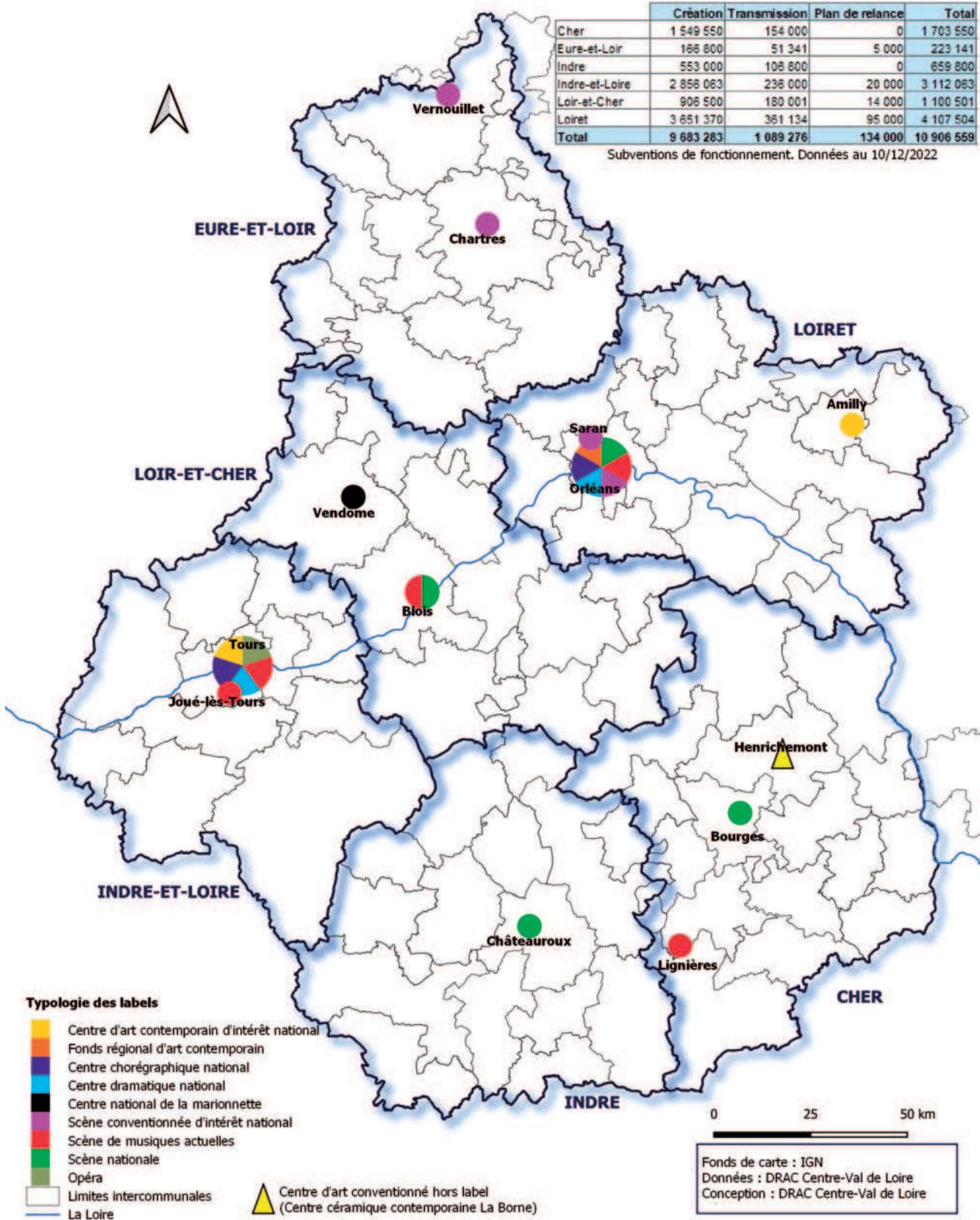
Catégorie 1 : exploitant de lieu de spectacles vivants

Catégorie 2 : producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées

Catégorie 3 : diffuseurs de spectacles

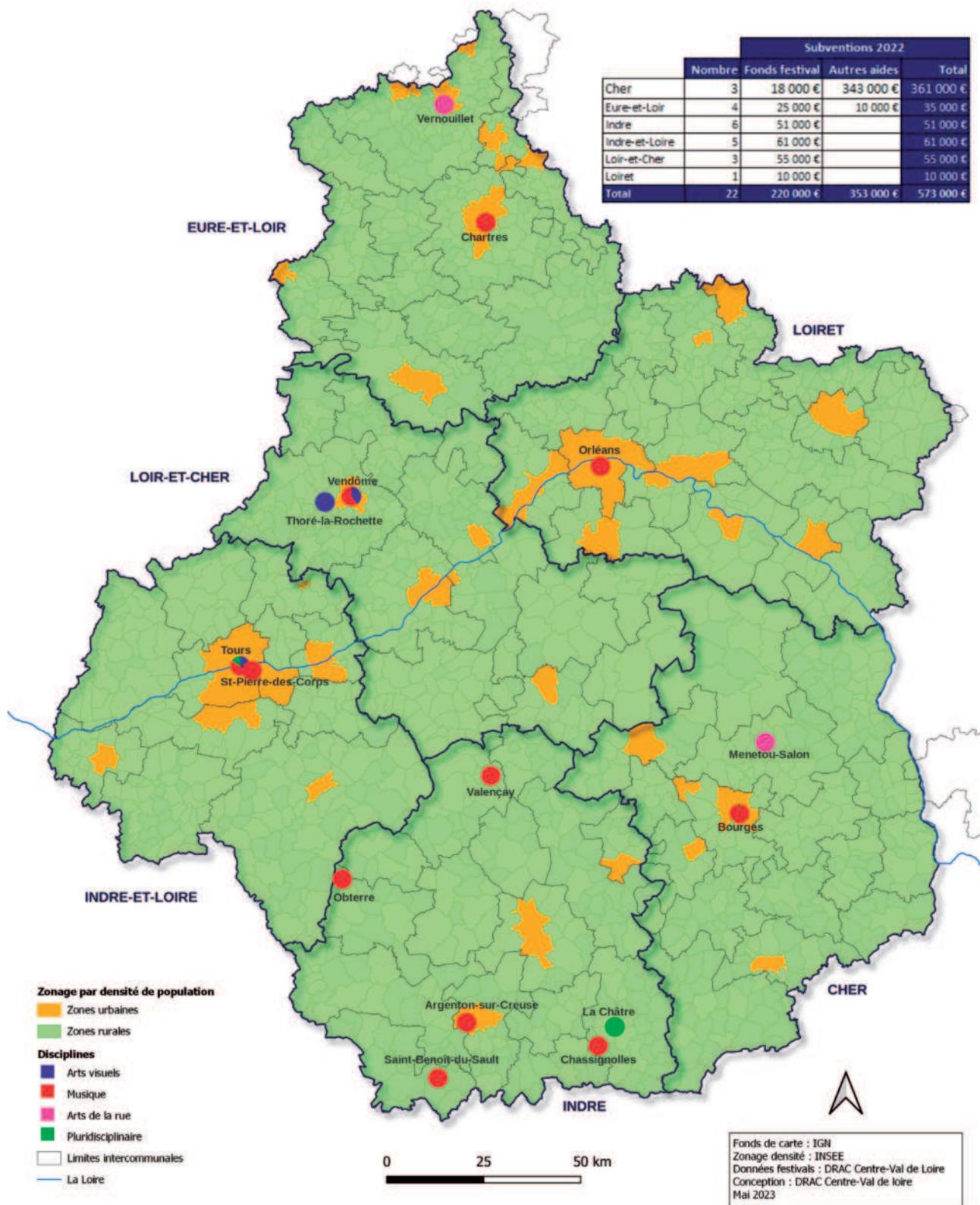
Labels et réseaux nationaux du spectacle vivant et des arts plastiques

Centre-Val de Loire



22 festivals de "création" subventionnés en 2022

par la DRAC Centre-Val de Loire



Cinéma - audiovisuel - usages numériques

Au sein du pôle « Publics et Territoires », le conseiller au cinéma, à l'image et aux usages numériques met en place en région Centre-Val de Loire la politique du ministère de la Culture dans son domaine de compétence qui implique conseil, et expertise, représentation et information auprès des différents partenaires (élus, collectivités, professionnels, publics, responsables du monde associatif). Dans ce cadre, il exerce différents types de mission :

- une mission d'observation de l'aménagement culturel du territoire dans le domaine du cinéma ;
- des missions d'ordre réglementaire, afin de promouvoir un aménagement cinématographique équilibré du territoire : instruction des demandes d'autorisation de séances en plein air, de création de cinémas, classement des salles de cinéma en catégorie art et essai ;
- la tutelle de l'établissement public de coopération culturelle Ciclic, Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique, opérateur central en Centre-Val de Loire pour le Livre et le Cinéma.
- le suivi et l'accompagnement des festivals et manifestations cinématographiques en région ;
- le suivi et le développement des actions d'éducation à l'image et d'éducation aux médias et à l'information en Centre-Val de Loire ;
- le développement d'une politique de soutien au développement des usages numériques à destination des publics au sein des différents champs culturels.

CHIFFRES CLÉS

- 64 cinémas dont 44 classés « art et essai »
- 252 demandes d'autorisation de séances plein air
- 25 microfolies à l'horizon 2023
- 115 000 élèves bénéficiaires des dispositifs nationaux d'éducation à l'image (soit près de 25% des élèves tous niveaux confondus)
- Crédits consommés : 1,8 M€ (crédits DRAC) ; 1,06 M€ (crédits CNC)

Focus sur quelques actions et réalisations

Politique de soutien à l'éducation à l'image et aux manifestations cinématographiques régionales

Les dispositifs nationaux d'éducation à l'image en temps scolaires

La DRAC soutient les coordinations départementales des dispositifs "Maternelle au cinéma", "École au cinéma", "Collège au cinéma" et la coordination régionale "Lycéens et apprentis au cinéma" dont l'objet est de permettre à un maximum d'élèves de voir trois films par an en salle, de mettre à disposition des enseignants des ressources pédagogiques pour travailler les films en classe et de permettre à certaines classes

de disposer d'ateliers d'éducation à l'image en complément des séances. Sur l'année scolaire 2021-2022, près de 115 000 élèves, soit près de 25% des élèves tous niveaux confondus, ont pu se rendre au cinéma dans le cadre de ces dispositifs, en progression de 3% malgré les restrictions sanitaires de février 2022.

En 2022, la DRAC Centre-Val de Loire a renforcé les crédits alloués aux dispositifs d'éducation à l'image en temps scolaires (119 800 €, soit + 4 % par rapport à 2021) afin de contribuer à la pérennisation du dispositif « Maternelle au cinéma ». Dix structures ont bénéficié de ce soutien auquel s'est ajouté un complément financier issu des crédits du CNC de 27 900 €. Ainsi Les coordinations régionales ont-elles bénéficié d'un soutien total de l'État de 147 700 € pour l'année scolaire 2022-2023, soit une hausse de 11%, ce qui devrait leur permettre de retrouver un niveau de fréquentation d'avant la pandémie et de développer le dispositif Maternelle au cinéma.

Soutien aux festivals et manifestations de cinéma comportant un volet éducation à l'image

Comparativement aux autres régions, la Région Centre-Val de Loire compte peu de manifestations cinématographiques. L'enjeu de la DRAC est de poursuivre son soutien aux manifestations historiques, qui contribuent à l'exposition du cinéma dans toute sa diversité, d'accompagner les nouvelles initiatives en particulier dans les départements prioritaires (Indre, Cher et Eure-et-Loir) et de renforcer le volet d'éducation à l'image de ces manifestations.

En 2022, la DRAC Centre Val-de-Loire a poursuivi son soutien à treize manifestations favorisant l'éducation à l'image et au cinéma sur l'ensemble du territoire. Elle a contribué à l'émergence d'une nouvelle manifestation cinématographique à Vierzon dans le Cher qui a rencontré son public avec près de 4 000 spectateurs sur quatre jours. Au soutien direct de la DRAC (88 100 €), se sont ajoutés 13 400 € du CNC attribués sur avis de la DRAC.

Au total les moyens alloués aux festivals et manifestations régionales de cinéma comportant un volet éducation à l'image se sont élevés à 101 500 € en 2022 (+1 % par rapport à 2021).

Cet effort sera poursuivi en 2023 en favorisant le développement de manifestations émergentes (*Festival du film de demain*, le *Très court film festival*), en renouvelant le soutien aux manifestations biennales (*Festival Récidives*), en accompagnant les programmations exceptionnelles (60 ans du cinéma les Studios à Tours, 20 ans du festival *Regards d'ailleurs*) et en consolidant les manifestations fragilisées par la crise sanitaire (*Festival Viva il Cinema* à Tours).

Développement d'une politique d'Éducation aux médias et à l'information (EMI)

Après une année creuse, en 2020, la DRAC Centre-Val de Loire a relancé, en 2021 sa politique d'accompagnement sous forme d'un appel à projets. Face au succès rencontré (25 projets reçus en 2021, 12 retenus), la DRAC Centre-Val de Loire a renforcé en 2022 les moyens dédiés à l'EMI.

Sur les 21 projets déposés en 2022, 15 ont été retenus, dont une résidence de journaliste. Parmi les lauréats, 6 des 15 demandeurs avaient déjà été soutenus en 2021, les 9 autres étant des structures nouvelles. Au regard de la qualité des projets reçus et du besoin d'accompagnement, l'enveloppe consacrée à l'appel à projets a été portée à 75 000 €.

Le partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) a été reconduit en 2022 avec un soutien de 10 000 € pour la réalisation d'actions EMI dans les lycées agricoles. En 2022, il a été décidé que cette enveloppe serait consacrée à des formations courtes d'initiation à l'EMI à destination de 7 établissements sur 11 sites répartis dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire.

Les objectifs 2023 seront d'accompagner la demande croissante de soutien aux actions d'éducation aux médias et à l'information en réévaluant les moyens de l'appel à projets et de favoriser la montée en compétence des porteurs de projets à travers des formations dédiées en partenariat avec le CLEMI et l'École supérieure de journalisme de Tours.

Soutien aux médias d'information locale de proximité

Ces médias (publications, sites Internet de presse, radios, télévisions, webtélés, webradios, etc.)

font l'objet d'une attention particulière car ils contribuent à la vigueur du débat démocratique local en donnant la parole aux habitants des territoires, urbains et ruraux, et sont un vecteur d'information et un facteur de cohésion sociale.

Le fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, créé en 2016, est piloté par la DGMIC (la Direction générale des médias et des industries culturelles). Les DRAC et les DAC ont pour rôle de relayer ce fonds auprès des acteurs concernés, et d'assurer une première analyse des dossiers de candidature avant leur examen conjoint par les services de la DGMIC et du Secrétariat général. Les crédits sont ensuite délégués par la DGMIC aux DRAC qui allouent les crédits aux bénéficiaires.

En 2022, 7 dossiers ont été reçus et instruits en Centre-Val de Loire. 4 ont été retenus, soit un de moins qu'en 2021. 48 034 € ont été alloués aux acteurs régionaux en hausse de 7% par rapport à 2021.

En 2023, une réflexion devrait être engagée avec la DGMIC sur une décentralisation plus marquée de ce dispositif à compter de 2024.

Évaluation des dispositifs d'éducation artistiques et culturels en matière de cinéma et d'audiovisuel au sein des lycéens régionaux

14 lycées de la région proposent un enseignement cinéma et audiovisuel. Près de 1000 élèves suivent chaque année ces enseignements. La DRAC finance l'intervention de professionnels du cinéma pour un montant annuel de près de 130 000 €. Des pratiques hétérogènes existent néanmoins dont certaines ne respectent pas le cadre prévu par le ministère. Par ailleurs, il existe très peu de formations post-bac cinéma dans la région (moins de 250 places par an) au regard de l'engouement rencontré par ces enseignements.

En 2022, le conseiller cinéma a participé, en lien avec la conseillère en charge de l'éducation artistique et le Rectorat à quatre Commissions Académiques de Suivi des Enseignements Artistiques Cinéma-Audiovisuel (CASEAC) visant à évaluer la qualité des enseignements de spécialité cinéma dans les lycées régionaux. Il a également participé à deux journées pédagogiques organisées par le rectorat sur ces enseignements. Un travail d'évaluation des pratiques dans les différents lycées a été entamé à l'aide d'un questionnaire élaboré par la DRAC.

Ce questionnaire doit permettre de dresser un état des lieux des pratiques en matière d'enseignements cinéma, de travailler à la réalisation d'une charte de bonne pratique partagé par tous les acteurs et de favoriser l'émergence de formations post-bac notamment en utilisant le levier du plan France 2030.

Missions en relation avec le Centre national du cinéma et de l'image animée

Mise en œuvre des missions réglementaires en matière de cinéma conformément au code du cinéma et de l'image animée

En 2022, le conseiller cinéma a instruit pour le compte du CNC :

- une demande de création d'un cinéma de 3 salles à Gien qui a reçu une autorisation de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Loiret le 1er mars 2022 sur avis favorable de la DRAC.

- 252 demandes d'autorisation de séances en plein air après sollicitation d'un avis d'une commission composée de 5 experts. Toutes ont reçu un avis favorable. Une dizaine ont supposé une médiation entre les exploitants locaux et les organisateurs de la séance.

Un projet d'extension du cinéma de centre-ville de Chinon pourrait faire l'objet d'une demande d'autorisation en commission départementale d'aménagement cinématographique en 2023. Le projet a été soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France au regard de sa localisation dans un espace protégé.

Avis de la DRAC pour attribution de crédits issus du CNC en Centre-Val de Loire

Avis sur les demandes d'aides sélectives à l'exploitation

En 2022, ont été répertoriées deux demandes d'aides sélectives de soutien à la petite et moyenne exploitation pour lesquelles les avis favorables de la DRAC ont été suivis. 240 K€ ont été attribués au cinéma *Le Grand Club* de Gien pour l'aménagement de son nouveau complexe de 3 salles et 140 K€ ont été attribués au *Cinéparadis* à Chartres pour le réaménagement du hall et l'achat de projecteurs. 380 K€ ont ainsi été attribués aux salles de cinéma de Centre-Val de Loire en 2022.

Participation à l'attribution des aides Art et Essai aux exploitations cinématographiques

Le conseiller cinéma siège à la commission du cinéma d'art et essai qui attribue les subventions aux exploitants dont la richesse de la programmation valorise tous les type de cinémas. 44 des 64 cinémas éligibles⁽¹⁾ de Centre-Val de Loire ont été classés "Art et Essai", en 2022, soit un de moins qu'en 2021 et trois de plus qu'en 2019. Ces 44 établissements bénéficieront à ce titre d'une subvention annuelle totale de 570 309 € en 2022 et 2023. Ce montant, en hausse de 2% par rapport à 2021 et de 13% par rapport à 2019, traduit le dynamisme général des salles de la région.

Attribution des crédits pour un montant de 150 400 €

Depuis 2018, une partie des crédits relatifs au cinéma, qui émergeait au programme 334 (Livres et industries culturelles) géré par la DRAC, a été transférée au CNC qui les attribue désormais sur avis des DRAC.

Les crédits CNC dédiés au cinéma en Centre-Val de Loire en 2022 se sont élevés à 150 400€, montant stable depuis le transfert des crédits. Historiquement, ces crédits viennent accompagner deux réseaux (l'ACC et l'ACOR⁽²⁾) pour près de 80 K€, *Ciclic* au titre de la résidence d'animation à Vendôme (50K€) et de l'accompagnement des actions du Pôle Diffusion (15 K€) et marginalement (7,5K€) quelques festivals (*Fenêtre sur films* à Dreux et *Cinéfil*). En 2022, il a été décidé de maintenir le soutien aux actions de *Ciclic*, de réallouer à l'accompagnement de festivals une partie des crédits (6K€) accordés au réseau essentiellement extrarégional de l'ACOR.

Négociation de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État (DRAC), le CNC, la Région Centre-Val de Loire et Ciclic

La convention d'application financière de cette convention a fixé, pour 2022, les contributions de la DRAC, du CNC et de la Région respectivement à 330 K€, 928 K€ et 3 472 K€.

La convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention triennale (2023-2025) sera élaborée en 2023. Le CNC souhaite axer la prochaine convention sur la reconquête des publics et la formation de la filière de l'image animée dans le cadre du plan France 2030. De son côté, la DRAC entend faire évoluer le texte en soumettant à la négociation les points suivants :

- la réallocation des moyens du CNC destinés à la création vers des actions de transmission et d'animation visant à reconquérir le jeune public ;
- le développement de poste de médiateurs partagés entre plusieurs salles de cinéma sur un principe de cofinancement Région/CNC/salles ;
- la diminution du nombre de dispositifs de soutien à la création afin de favoriser la structuration d'entreprises de production régionales et d'augmenter l'attractivité du Centre-Val de Loire pour des projets à dimension nationale fortement rémunérateur pour le territoire ;
- la valorisation de l'ensemble des actions de la DRAC en faveur de l'éducation à l'image en particulier, le soutien aux coordinations des dispositifs scolaires non opérées par *Ciclic*, ce qui représente 83 K€ soit près de 20% des soutiens directs apportés par la DRAC au cinéma ;
- la clarification de l'objet de chaque convention : d'une part la convention pluriannuelle d'objectifs cosignée par l'État, la Région et *Ciclic*, d'autre part, sur le volet cinéma, la convention avec le CNC.

Suivi et définition des missions confiées à l'EPCC *Ciclic* en matière d'image

Préparation et participation aux instances de gouvernance de *Ciclic*

Le conseil d'administration de *Ciclic* comprend 26 membres parmi lesquels 6 représentants de l'État dont la Directrice régionale des affaires culturelles, le conseiller cinéma, de l'image et des usages numériques et la conseillère livres et lecture. Des réunions préparatoires avec les représentants de la DRAC et de la Région se tiennent quinze jours avant chacun des 4 conseils annuels.

Participation aux commissions d'aides à l'image et instruction des soutiens dans le cadre des comités techniques et financiers

2,8M€ sont consacrés annuellement aux aides à la création régionale cinématographique et audiovisuelle dont 2,1 M€ de crédits régionaux et 0,7 M€ du CNC dont la DRAC suit l'usage.

Les 14 aides sélectives régionales différentes en faveur de la création cinématographique et audiovisuelle nécessitent, chaque année, l'organisation de nombreuses commissions de sélection, de comités techniques et financiers

(1) Salle diffusant au moins 50 séances par an

(2) ACC : Association des Cinémas du Centre - ACOR : Association des cinémas de l'ouest

auxquels les représentants de la DRAC et de la Région participent.

Contribution aux travaux d'évolution des statuts de l'EPCC

Les statuts de *Ciclic* datent, dans leur dernière version, du 16 juin 2017. *Ciclic* a sollicité une révision de ses statuts constatant qu'une mise à jour s'avérerait nécessaire au regard des évolutions réglementaires et législatives. Ce constat étant partagé par les membres fondateurs, plusieurs réunions de travail sur les statuts se sont déroulées de juillet à décembre 2022. La DRAC a proposé plusieurs modifications portant notamment sur la composition du conseil d'administration, la contribution financière, la clarification du rôle des Préfets... Les nouveaux statuts devraient être adoptés en 2023.

Évaluation et suivi des soutiens accordés à *Ciclic*

Avec 237 700 € de subvention attribués à *Ciclic* en 2022, la DRAC est un financeur majeur des actions menées par l'agence en matière de cinéma. Elle accorde chaque année un soutien à sept missions réparties en trois types d'action :

- L'éducation à l'image (160 700 €) :
 - Pôle régional d'éducation artistique et culturel (70 500 €) ;
 - Coordination du dispositif "Collège au cinéma" dans le Cher (4500 €) ;
 - Coordination régionale du dispositif "Lycéens et apprentis au cinéma" (34 000 €) ;
 - Coordination régionale des actions "Passeur d'images" (51 700 €) ;
- Le patrimoine cinématographique : numérisation et diffusion des collections de films amateurs du Pôle patrimoine (30 000 € + 15 000 € issu du programme national de numérisation et de valorisation en 2022) ;
- L'innovation numérique (32 000 €) :
 - Val de Loire Cinéma Workshop (15 000 €)
 - Écosystème numérique et nouveaux usages (17 000 €).

Politique de numérisation et de valorisation (PNV) des contenus culturels et de renforcement des industries culturelles et créatives

Mise en œuvre du programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels à l'échelle régionale

La DRAC Centre-Val de Loire a rejoint en 2022 le programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) du ministère de la Culture ouvrant accès à des crédits supplémentaires. Pour cette première année, la stratégie a consisté à concentrer l'essentiel des moyens sur un appel à projets afin, d'une part d'identifier les institutions culturelles régionales porteuses de projets de numérisation et de valorisation des contenus culturels, d'autre part d'accompagner dix à douze projets.

La première édition de l'appel à projets a été un véritable succès traduisant une forte attente des acteurs culturels régionaux en matière d'accompagnement de projets de numérisation et de valorisation des contenus culturels. Sur les 19 projets reçus 15 ont été retenus et se sont partagés 155 000 € de subvention.

Par ailleurs, deux autres projets structurants ont pu être soutenus grâce à un complément de crédits :

- le renforcement de la numérisation et de la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel amateur de la région Centre-Val de Loire (15 000€) ;
- la contribution à la collection régionale Micro-Folie à travers la réalisation d'une visite virtuelle de la cathédrale de Bourges (20 000 €).

En 2023, pour la deuxième année de mise en œuvre du PNV, la DRAC devrait disposer d'une enveloppe de 200 K€. Les objectifs seront de poursuivre l'accompagnement de projets pluriannuels identifiés en 2022, de rechercher de nouveaux projets dans le cadre d'une nouvelle édition de l'appel à projets, de réfléchir à un partenariat-cadre structurel avec la Région sur le patrimoine culturel.

Accompagnement du développement des Micro-Folies à l'échelle régionale

Le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture, qui y consacre 3 M€ par an depuis 2019, et coordonné par l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV). Depuis 2019, les DRAC sont sollicitées pour accompagner le développement des Micro-Folies à l'échelle régionale en partenariat avec les équipes de la Villette. L'objectif national fixé était d'atteindre 500 Micro-Folies à horizon 2022, soit une vingtaine de projets en Centre-Val de Loire. En juillet 2021, alors que la région comptait 10 Micro-Folies, la DRAC a proposé à la Préfecture de Région de lancer deux appels à projets en 2021 et 2022 afin de contribuer – sur des crédits DSIL, DETR - aux dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation de nouvelles Micro-Folies.

En 2021, le premier appel a permis d'accompagner le développement de 4 nouvelles Micro-Folies à Bourgueil (37), Épeigné-les-Bois (37), Saint-Pierre-des-Corps (37) et Beaugency (45). Dans le cadre de l'édition 2022, 8 nouveaux projets ont pu être accompagnés (18-Saint-Florent-sur-Cher, 28-Berchères-sur-Vesgre, 36-Aigurande, 36-Châtillon-sur-Indre, 36-Valencay, 45-Châtillon-Coligny, 45-Gien, 45-Patay). Avec ces 12 Micro-Folies s'ajoutant au 10 préexistantes et à 3 projets développés « hors dispositif » (La Loupe, Orléans et Sancerre), l'objectif de 25 Micro-Folies sera atteint en 2023.

Dans les années à venir, la DRAC Centre-Val de Loire devrait poursuivre l'accompagnement de nouveaux projets (notamment à Bourges).

Création d'une collection régionale à destination du musée numérique des Micro-Folies

Afin d'enrichir l'offre du Musée numérique des Micro-Folies, l'EPPGHV s'efforce de proposer une dizaine de nouvelles collections thématiques par an. Dans ce contexte, les directions régionales des affaires culturelles ont été sollicitées pour piloter la réalisation de collections mettant en valeur la richesse culturelle et patrimoniale des régions. La DRAC Centre-Val de Loire s'est saisie de cette demande et élabore activement depuis novembre 2021 une collection pour le Musée numérique.

À cette fin, une trentaine de partenariats ont été noués avec des institutions culturelles présentes sur tout le territoire régional et issus de champs culturels variés (musées, monuments historiques, hauts lieux du spectacle vivant, bibliothèques, archives...). L'objectif est de réunir 400 œuvres numériques emblématiques de ces institutions et mettant en lumière la pluralité et la richesse de la culture régionale.

Ce projet partenarial, d'une ampleur inédite, répond à un double enjeu :

- faire rayonner, à travers cette collection à diffusion nationale et internationale, la culture et le patrimoine régional ;
- faire découvrir ou redécouvrir aux Centrais, grâce aux Micro-Folies maillant le territoire régional, la variété et la singularité des lieux culturels et patrimoniaux qui les entourent pour leur donner le goût de franchir leur seuil.

431 œuvres issues des 31 partenaires ont été transmises fin octobre 2022 à La Villette pour la réalisation du film de la collection fin octobre 2022. La sortie de la collection régionale est prévue courant 2023. Cette collection sera la 3ème collection régionale du musée numérique des Micro-Folies après celles des Hauts-de France et de la Corse.

Accompagnement du plan d'accélération des industries culturelles et créatives dans le cadre de France 2030

Un premier bilan des différents dispositifs du volet culture du plan "France 2030" fait état de l'absence de lauréats issus de Centre-Val de Loire. Ce résultat n'est pas spécifique au champ culturel. Seul 2% des projets soutenus par le plan "France 2030" sont issus de Centre-Val de Loire.

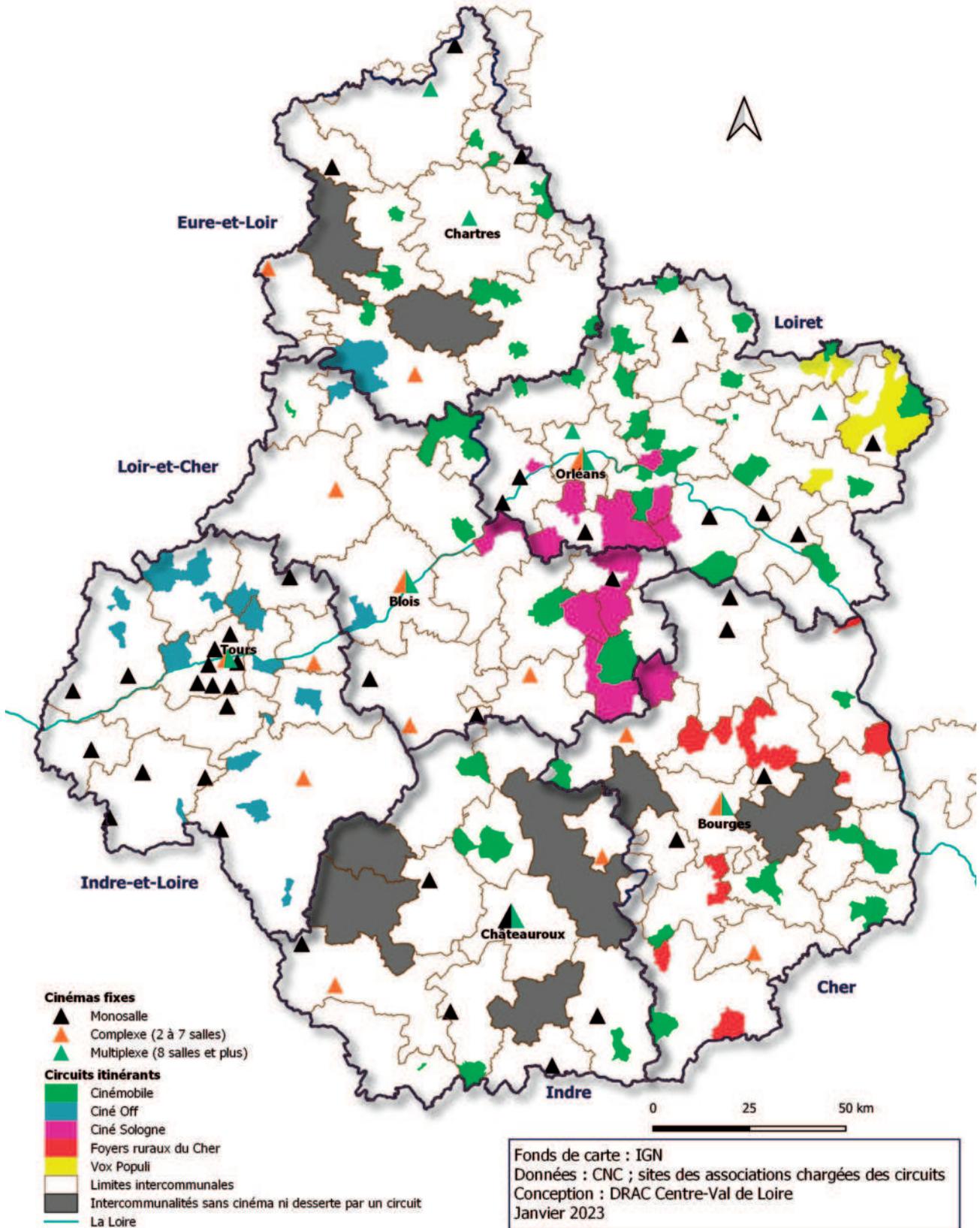
Afin d'améliorer cet indicateur, la Préfète de Région a fixé trois objectifs :

- communiquer sur les dispositifs ;
- détecter les structures susceptibles de répondre aux objectifs du plan ;
- accompagner les projets, notamment dans la rédaction des dossiers avec la mise en place d'un plateau d'ingénierie.

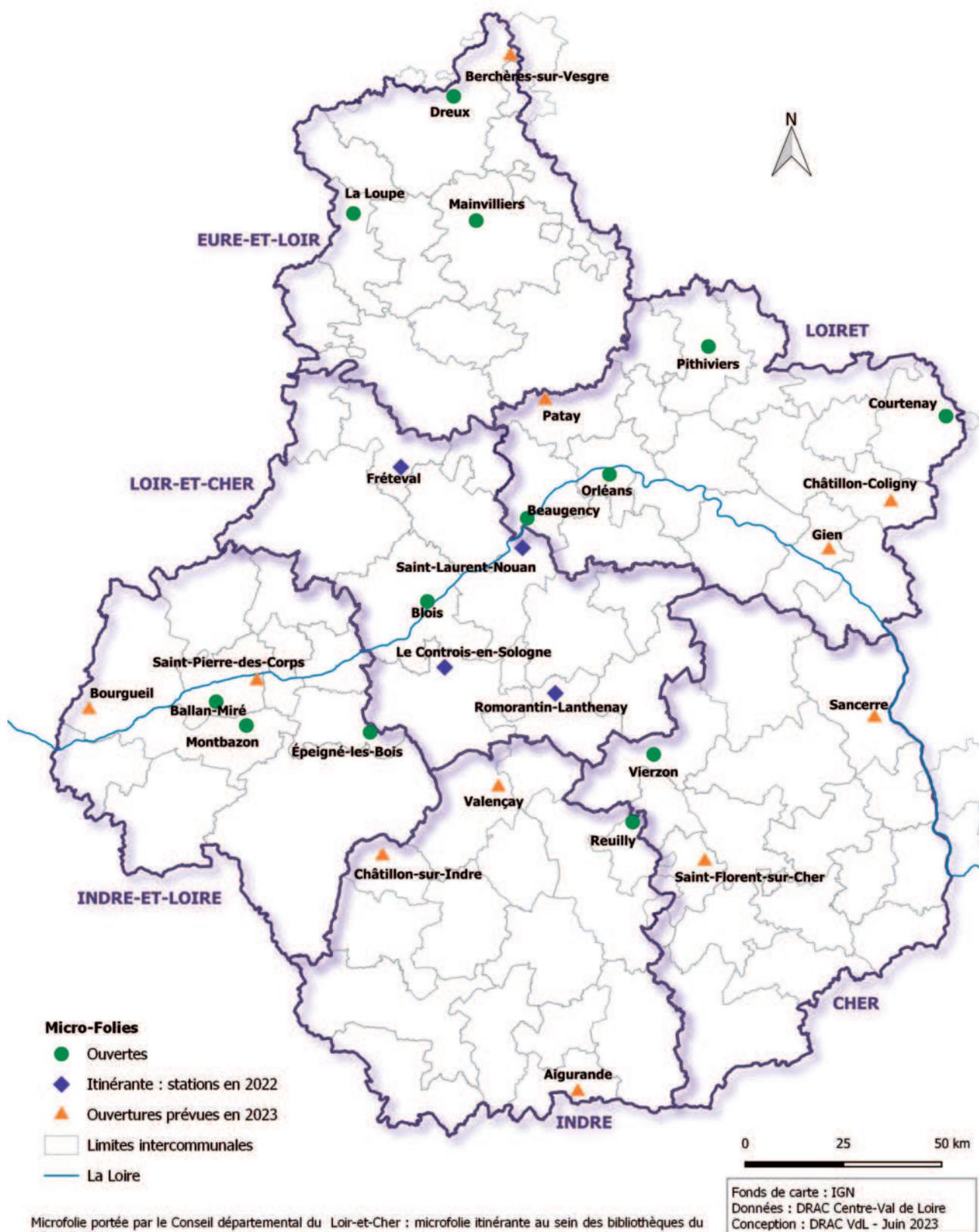
Afin d'améliorer la communication sur les dispositifs du plan "France 2030", plusieurs mesures ont été prises par la DRAC et le secteur cinéma : organisation d'un webinaire régional de présentation, veille des structures susceptibles de répondre à certains dispositifs, échanges avec la banque des territoires et le comité régional de France 2030 afin de repérer des projets et de les accompagner. Ce travail a commencé à porter ses fruits puisque deux projets ont pu être déposés en décembre 2022.

Cinémas et circuits itinérants

Centre-Val de Loire - 2022



Microfolies - Centre-Val de Loire en 2022



Microfolie portée par le Conseil départemental du Loir-et-Cher ; microfolie itinérante au sein des bibliothèques du département.

Livre et lecture

Au sein du Pôle « Publics et Territoires » (PPT), la conseillère Livre et lecture met en œuvre la politique définie par le ministère de la Culture en matière de développement de la lecture publique, de soutien à l'économie du livre et d'encouragement à la création et à la vie littéraire, de préservation et de valorisation du patrimoine écrit.

Elle apporte son expertise scientifique et technique aux projets de bibliothèques publiques (bibliothèques municipales, intercommunales et bibliothèques départementales de prêt) et assure l'instruction administrative et financière des crédits délégués par le ministère de l'Intérieur au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD).

Elle assure la tutelle de l'établissement publique de coopération culturelle Ciclic, Agence régionale du centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

CHIFFRES CLÉS

Crédits DRAC

- 43 opérations soutenues
- Crédits consommés (hors plan de relance) : 780 393 €
 - Patrimoine écrit : 14 000 €
 - Action culturelle, démocratisation de la lecture : 386 382 €
 - Restauration, acquisition de documents dans les bibliothèques, formation : 380 011 €

Crédits DGD - Ministère de l'Intérieur (« concours particulier pour les bibliothèques » gérés par la DRAC)

- 24 opérations
- Crédits consommés : 2 608 661 €

« Jeunes en librairies » : 45 classes et 1057 élèves bénéficiaires sur l'année scolaire 2021-2022

Contexte particulier à l'année 2022

Même si l'année 2022 a amorcé une reprise attendue, l'effet de la pandémie du Covid-19 s'est encore fait ressentir avec de nombreux retards ou reports des projets dans tous les champs du livre. Cependant, la tendance est à la relance, avec un net regain d'intérêt des collectivités pour leurs équipements et pour le déploiement de nouvelles activités. Ainsi, de nombreux contacts ont été noués pour favoriser le développement de nouvelles pratiques culturelles et pour encourager la réalisation de projets à court et moyen terme.

Focus sur quelques actions et réalisations

Lecture publique

La politique du livre en région s'appuie sur les réseaux des bibliothèques et médiathèques, services culturels de proximité par excellence, et qui, outre la transmission de la connaissance, deviennent de véritables tiers-lieux dans un souci

de convivialité et d'accès à une culture diversifiée. Le concours particulier créé dans le cadre de la DGD pour les médiathèques accompagne les collectivités dans leur souhait de construire, rénover ou aménager leurs structures. En 2022, vingt-quatre opérations ont été soutenues pour un montant total de 2 608 661 € se répartissant ainsi : cinq projets de construction ou de rénovation de bâtiments, un dossier d'équipement mobilier, sept aides pour l'équipement informatique ou numérique dont deux soutiens au programme « Bibliothèque numérique de référence », neuf dossiers portant sur l'extension des horaires d'ouverture, un dossier sur la numérisation de documents anciens et une aide pour l'acquisition d'un véhicule destiné au transport de documents entre bibliothèques d'un réseau.

La DRAC accompagne les collectivités pour le développement de la lecture grâce à la mise en œuvre de Contrats Territoire Lecture (CTL) ou Contrats Départementaux Lecture (CDL). Deux CTL sont en cours avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle (45) et la communauté de communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse (36) et un CDL avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher.

En avril 2022, une journée d'échanges a réuni

à la DRAC les directions des bibliothèques départementales de la région. Menée en collaboration étroite avec le Service du Livre et de la Lecture (Direction générale des médias et des industries culturelles), cette journée avait pour objectif de présenter les principaux dispositifs et outils du ministère de la Culture destinés au développement de la lecture et à la conquête de nouveaux publics.

Le tissu associatif est un acteur essentiel pour initier ou sensibiliser à la lecture des publics peu habitués à fréquenter les lieux culturels. À cela s'ajoutent des programmes d'actions plus ciblées pour toucher un public jeune dans un cadre scolaire ou non-scolaire. Quinze associations ont pu bénéficier du soutien de la DRAC pour mener à bien et pérenniser leurs opérations dans le domaine de l'Éducation artistique et culturelle (EAC), de lutte contre l'illettrisme, d'actions « Petite enfance », ...

Patrimoine écrit

Malgré le désengagement du Conseil régional de la convention du Fonds régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (FRRAB), la DRAC a accordé 32 011 € de subvention à six collectivités (Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours, Blois, Orléans) afin d'enrichir leur fonds patrimonial par des acquisitions de documents précieux.

Depuis 2021, la DRAC soutient la mission « Patrimoine » installée au Centre d'Études Supérieures de la Renaissance à Tours (CESR). Outre le signalement des collections patrimoniales, la mission a pu organiser, grâce aux crédits alloués, plusieurs journées de formation en direction des responsables de fonds patrimoniaux en bibliothèques. Une de ces formations portait sur la conservation et le désherbage des collections des XIX^e-XX^e siècles, sujet qui interroge beaucoup les bibliothécaires et nécessite l'appropriation de connaissances particulières dans ce domaine.

Économie du livre et vie littéraire

Dans ce domaine, l'engagement de la DRAC s'est traduit par le renouvellement (période 2022-2024) de la convention cadre en faveur du livre en région Centre-Val de Loire afin de poursuivre le partenariat avec le Conseil régional, le Centre national du livre (CNL) et l'établissement public de coopération culturelle Ciclic (opérateur pour le compte de la Région et de l'État-DRAC dans le domaine du livre et du cinéma). Les axes de la convention se déclinent autour du soutien au développement des librairies et des maisons d'édition, à l'accueil de résidences d'auteurs et au déploiement d'actions en direction des publics scolaires.

La DRAC finance également le dispositif « Jeunes en librairie » porté par Ciclic, en partenariat avec la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle d'Orléans-Tours (ministère de l'Éducation nationale). Ce programme vise à mieux faire connaître les métiers du livre aux collégiens, lycéens et apprentis. Le projet inclut des rencontres avec des acteurs de la chaîne du livre et l'acquisition individuelle de livres par chaque élève lors de la visite en librairie. Au cours

de l'année scolaire 2021-2022, 45 classes et 1057 élèves ont pu bénéficier de ces actions financées dans le cadre du plan de relance.

Dans les départements

Cher

En mars 2022, la ville de Vierzon a inauguré sa bibliothèque après la réhabilitation extérieure du bâtiment et la construction d'une extension. Cette opération a été soutenue en 2020 par la DGD pour l'acquisition d'un nouveau mobilier et le passage à la RFID (Radio Frequency Identification)¹⁾. La réouverture en 2022 a été l'occasion d'élargir les horaires d'ouverture au public, afin d'améliorer la qualité de service aux usagers. Cette extension des horaires d'ouverture a fait l'objet d'une aide financière de la DGD (5 722 €) pour accompagner la collectivité en matière de dépenses en personnel et en animations sur les horaires élargis.

La bibliothèque de Rians, accompagnée en 2021 au titre de la DGD pour l'agrandissement et la rénovation de ses locaux, a réouvert ses portes en 2022.

Eure-et-Loir

Le réseau des bibliothèques s'étoffe et se renforce de façon très efficace dans ce département. Plusieurs collectivités ont souhaité conforter l'attractivité de la lecture publique en menant une politique active autour de la modernisation de leur équipement. Grâce aux financements consentis au travers de la DGD, les villes de La Loupe (subvention 2022 : 234 484 € pour des travaux d'extension) et de Berchères-sur-Vesgre (subvention 2022 : 82 635 € pour l'extension et équipement) ont poursuivi ou mis en œuvre leur programme de travaux. La nouvelle bibliothèque de La Bazoche-Gouet a été inaugurée en août 2022, après d'importants travaux de construction, équipement et informatisation subventionnés en 2021 à hauteur de 280 586 €.

Indre

L'activité a essentiellement porté sur le suivi de deux dossiers de renouvellement du parc informatique pour les bibliothèques des communautés de communes de Champagne-Boischaux (873 € pour la bibliothèque de Vatan) et d'Écueillé-Valencay (2 115 € pour la bibliothèque d'Écueillé).

Dans le cadre de ses actions en faveur du patrimoine écrit, la DRAC a contribué à l'enrichissement du Fonds Bernard Naudin conservé à la médiathèque de Châteauroux, ville dont est originaire cet artiste peintre, dessinateur et caricaturiste né en 1876.

Indre-et-Loire

La labellisation « Premières pages » a été décernée à la Bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire pour son engagement dans ce programme visant à la sensibilisation au livre des tout-petits et de leur famille grâce à la création et au financement

(1) RFID : technologie destinée à lire rapidement des données. La technologie RFID est présente dans les bibliothèques depuis quelques années : solution antivol, facilité de gestion des transactions, inventaires quasi immédiat. Avec la RFID, le personnel ne passe quasiment plus de temps aux guichets de départ ou de retour de documents sauf si un usager a besoin d'un agent pour un cas particulier. Le temps est rééquilibré au profit de l'accueil du public, du classement des documents, des animations, des sélections de collection, etc.

d'outils spécifiques (animations-lectures, malles de livres, aménagement des espaces...) et à la formation des professionnels de la petite enfance. Les actions ont été ciblées sur le territoire de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

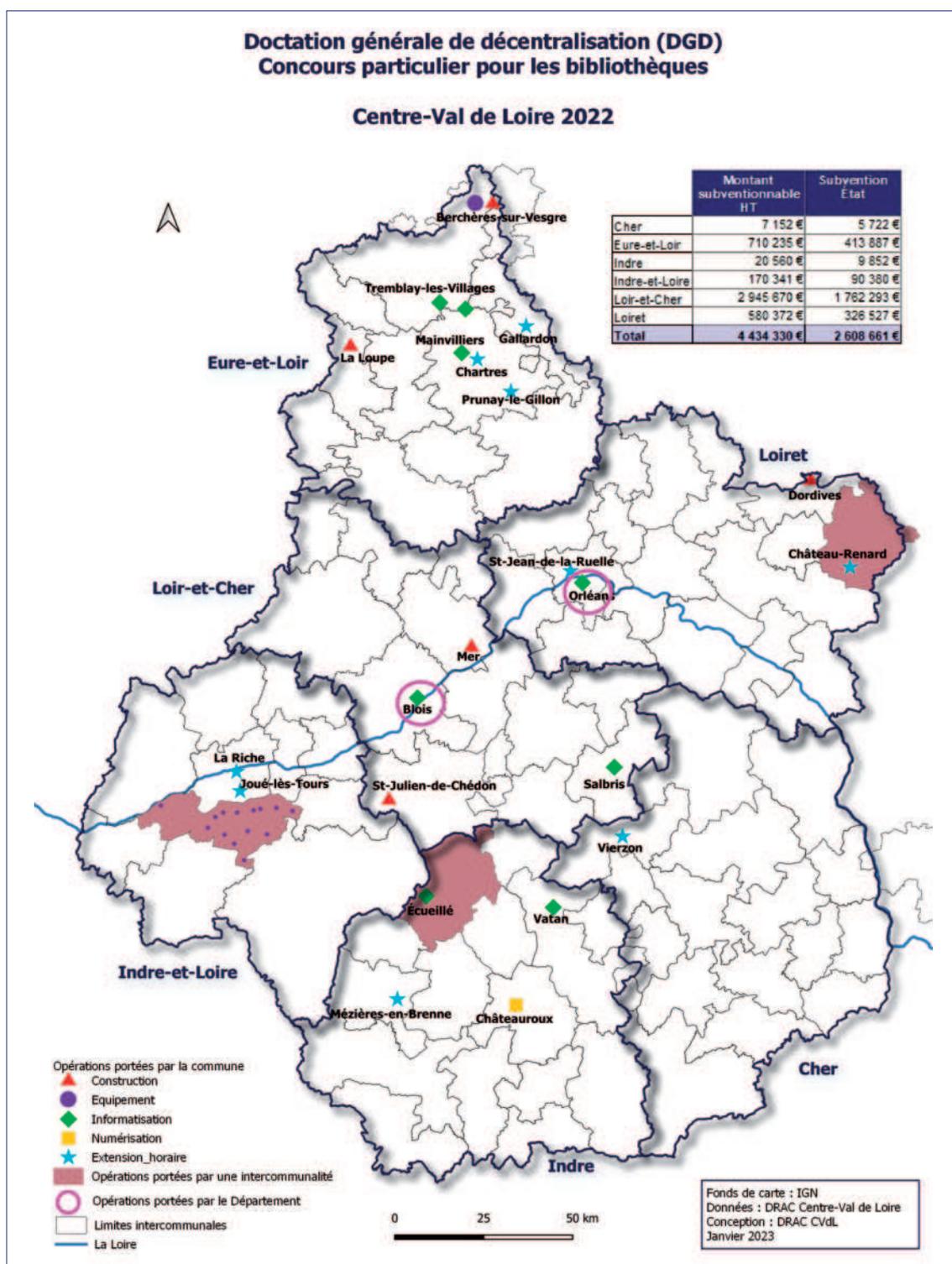
Entre 20 et 30 familles sont bénéficiaires de cet accompagnement par la bibliothèque en collaboration avec des professionnels de la petite enfance.

Loir-et-Cher

La Bibliothèque départementale de Loir-et-Cher a rejoint le programme « Des Livres à soi » développé par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, et soutenu par le ministère de la Culture et la DRAC. Principalement déployé dans les quartiers politiques de la ville, ce dispositif vise à réduire les inégalités en permettant à des parents connaissant des difficultés d'accès à la lecture de bénéficier d'ateliers de découverte de la littérature jeunesse, afin qu'ils installent des pratiques de lecture dans leur univers familial.

Loiret

En 2022 les travaux des bibliothèques d'Olivet et de Saint-Denis-en-Val ont connu leur aboutissement avec l'ouverture de leurs espaces rénovés grâce à l'appui de la DGD (opérations subventionnées en 2021 à hauteur de 163 582 € pour Olivet et de 178 773 € pour Saint-Denis-en-Val). De son côté, la ville de Dordives a lancé son programme de création d'une nouvelle bibliothèque dans un bâtiment existant. Cette opération a reçu une subvention de 71 815 € en 2022 au titre de la DGD.



Information - Communication - Observation

Service à vocation transversale, la Mission de coordination de la documentation, information et communication (MCDIC) exerce une mission de production et valorisation des données (observation culturelle, cartographie), de veille et diffusion informationnelle (panorama de presse, veille juridique), de communication interne et externe. Elle assure, au niveau régional, la gestion et le suivi des manifestations nationales du ministère de la Culture et l'information auprès des médias et du public. C'est également à la MCDIC qu'incombe la gestion et la mise à jour du site internet de la DRAC.

Les manifestations nationales : une édition revenue à la normale, le succès public ne se dément pas



Nuits de la lecture du 20 au 23 janvier 2022 (6^e édition)

Lire ensemble, lire le soir, en pyjama, en musique, en langue des signes... C'est l'invitation que lance les Nuits de la lecture, un événement proposé en collaboration avec les acteurs du livre et de la lecture, autour du thème de l'amour épousant

l'injonction célèbre de Victor Hugo : « Aimons toujours ! Aimons encore ! ».

Rendez-vous aux jardins du 3 au 5 juin 2022 (19^e édition)

Organisées sur le thème « Les jardins face au changement climatique », ces journées ont été l'occasion de se pencher sur les effets du changement climatique dans les parcs et jardins (modification de la palette végétale, mutation du rythme des saisons, floraisons précoces, apparition de nouveaux parasites...) et d'échanger avec les professionnels autour des actions mises en œuvre pour adapter les pratiques de jardinage à ces bouleversements, afin que les jardins demeurent des réserves de biodiversité pour le bien-être de l'homme et de l'ensemble du vivant.

Cet événement, très attendu des amateurs de jardins comme du grand public, a été lancé le 2 juin dans le parc du château de Valmer à Chancay (37).



Journées européennes de l'archéologie du 17 au 19 juin 2022 (12^e édition)

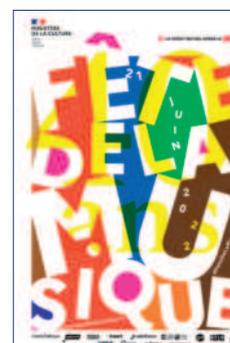
Confiées à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) sous l'égide du ministère de la Culture, ces journées mobilisent l'ensemble de la

communauté archéologique et invitent le public à plonger dans le passé, à explorer les traces matérielles des sociétés depuis la Préhistoire. En enrichissant nos connaissances sur les sociétés qui nous ont précédés, cette discipline contribue à une meilleure compréhension de notre monde actuel.

En Centre-Val de Loire, 21 sites ont proposé diverses animations permettant d'explorer le passé, du plus ancien au plus récent : ouvertures exceptionnelles de chantiers de fouilles, villages, activités pédagogiques et ludiques, rencontres avec des chercheurs, visites de laboratoires, expositions, projections.

Fête de la musique le 21 juin 2022 (40^e édition)

La Fête de la musique fêtait cette année son 40^e anniversaire, une date symbolique pour cet événement. Initiée en 1982 par Jack Lang, alors ministre de la Culture, afin d'inciter les 5 millions de musiciens amateurs que comptait alors la France à se produire en public, la manifestation a pris son essor, devenant un événement incontournable de la vie



culturelle. Cette édition a été l'occasion de revenir aux fondamentaux de la Fête de la musique, de mettre l'accent sur les principes qui ont présidé à sa création: un événement festif, populaire et spontané, qui s'adresse à tous les publics et qui vise à mettre en lumière et favoriser les pratiques amateurs.

Nuit européenne des musées le 14 mai 2022 (18^e édition)

Reportée en juillet en 2021 par mesure sanitaire, la Nuit des musées a renoué en 2022 avec sa programmation habituelle du mois de mai. En Centre-Val de Loire, 48 musées (ou assimilés) ont ouvert leurs portes à cette occasion, proposant près de 121 événements. Cette année encore, dans le cadre de l'opération « La classe, l'œuvre ! » les élèves ont présenté leurs créations autour d'une œuvre ou d'un objet conservé dans les collections des musées participant à l'opération. Ce dispositif a permis aux élèves de devenir, le temps d'une nuit, des médiateurs culturels et de partager le travail artistique et culturel mené tout au long de l'année avec leurs enseignants dans neuf musées de la région.



restaurateurs et conservateurs de biens patrimoniaux, guides conférenciers et architectes ont répondu présents pour accueillir le public et le sensibiliser aux initiatives permettant de concilier valorisation du patrimoine et construction d'un environnement durable. Plus de 1 460 animations ont été proposées dans la région. Dès le vendredi 16 septembre, le public scolaire a participé à l'opération « Levez les yeux ! » en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. À cette occasion, les élèves ont découvert ou redécouvert le patrimoine de leur région en s'éveillant à l'importance de sa protection et de sa valorisation.

Journées nationales de l'architecture du 14 au 16 octobre 2022 (7^e édition)



Cette édition a exploré les « Architectures à habiter ». Cette thématique large a permis au public de découvrir des lieux habités, du logement lui-même au quartier qui l'environne, pour en déceler les qualités et apprécier la dimension culturelle et créative de l'architecture, qui traduit nos modes de vie et stimule nos émotions. Lancées en 2016 par le ministère de la Culture, ces journées ont pour objectif de sensibiliser le grand public à l'importance de l'architecture et d'apporter des clés de compréhension d'une discipline essentielle pour rendre le monde habitable.

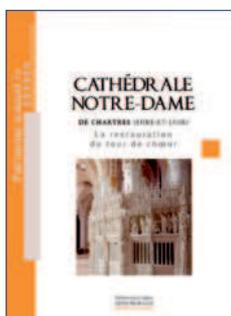


Journées européennes du patrimoine du 16 au 18 septembre 2022 (39^e édition)

L'édition 2022 a célébré le patrimoine durable. Propriétaires publics et privés de monuments historiques, associations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine,

Nos publications : collections scientifiques, fiches pratiques, atlas et rapport d'activité

Collection « Patrimoine Restauré » - n° 29



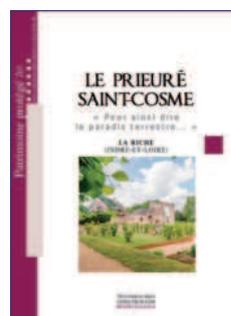
La restauration du tour de chœur - Cathédrale Notre-Dame de Chartres (28)

Parmi les cinq cathédrales de la région, Notre-Dame de Chartres fait l'objet d'une programmation de travaux exceptionnelle de la DRAC Centre-Val de Loire. Cette programmation permet chaque année de mener à bien plusieurs opérations d'investissement simultanées. Ce 29^e numéro de la série Patrimoine restauré est l'occasion de mettre en exergue les différentes étapes du chantier du tour de chœur qui s'est achevé en 2022 et les multiples acteurs réunis autour de ce projet d'envergure

Collection « Patrimoine Protégé » N° 07

Le prieuré Saint-Cosme - « Pour ainsi dire le paradis terrestre... » (37)

Classé monument historique en 1925 avec des extensions de classement en 1949 puis en 1951, le prieuré Saint-Cosme est principalement connu pour avoir été la dernière demeure du poète Pierre de Ronsard qui y décéda en 1585 et y est enterré. Ce célèbre occupant a valu à cette maison, propriété du Conseil départemental d'Indre-et-Loire depuis 1951, d'être labellisée « Maisons des Illustres » en 2012. Les différents aménagements réalisés lui ont permis d'obtenir, en 2021, le label « Tourisme et handicap ».

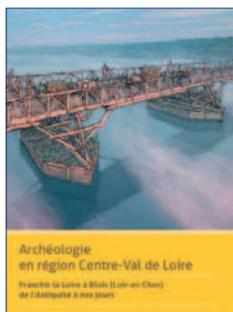


Ce 7^e numéro de la série « Patrimoine Protégé » offre l'occasion de remercier tous ceux qui ont œuvré à ce chantier et de rendre compte des découvertes réalisées ainsi que de la méthodologie adoptée pour les différents aménagements

Collection « Archéologie en région Centre-Val de Loire »

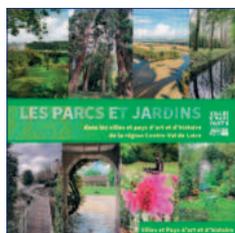
Franchir la Loire à Blois (Loir-et-Cher) de l'Antiquité à nos jours

Cette brochure rend compte des découvertes effectuées dans le cadre du projet collectif de recherches mené de 2013 à 2022 sur le thème « Blois : ville et territoire ligérien depuis les premières installations humaines jusqu'à nos jours »



Publication « Villes et pays d'art et d'histoire »

À l'occasion des Rendez-vous aux jardins 2022, la DRAC, avec la contribution du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire de la région, a édité un nouveau volume sur les « Parcs et jardins dans les villes et pays d'art et d'histoire de la région Centre-Val de Loire » s'inscrivant dans la thématique 2022 des « Nouvelles Renaissance(s) »



portée par le Conseil régional.

Cette nouvelle publication du réseau régional, la troisième, pilotée par la DRAC Centre-Val de Loire, propose une découverte du patrimoine végétal comme lieu de plaisance, d'enseignement et de culture et, avant tout, comme une invitation à la flânerie.

Fiche dispositif

Fonds incitatif et partenarial (actualisation)

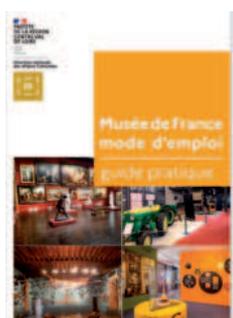
Le Fonds incitatif et partenarial (FIP) est un dispositif financé par l'État en direction des petites communes qui possèdent des monuments historiques, sans toutefois disposer seules de ressources suffisantes pour en assurer l'entretien et la restauration.



Musée de France mode d'emploi

Ce guide s'adresse aux propriétaires publics et privés qui souhaitent demander l'appellation « Musée de France » afin de renforcer la protection de leurs collections, leur étude et leur partage avec le public. Elle présente les droits et obligations inscrits dans la loi n° 2002-5

du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.



Atlas culturel 2021 (publié en 2022)

La MCDIC assure la mise à jour annuelle, et la diffusion via son site internet, de données statistiques et cartographiques en lien avec l'activité de la DRAC dans les différents champs culturels.



Depuis plusieurs années la DRAC synthétise l'ensemble de ces données dans un atlas culturel désormais annuel. Composé de fiches de collectivités (région, départements, c o m m u n a u t é s d'agglomération, villes

préfectures et sous-préfectures), il dresse un bilan culturel, financier, patrimonial de l'action de la DRAC en région. Il offre aussi une visibilité inédite aux autres opérateurs publics de l'État qui, à côté de la DRAC et/ou en partenariat avec elle, apportent leur soutien à des projets et opérations à caractère artistique, culturel ou patrimonial.

L'édition 2021 de l'atlas est en ligne sur le site de la DRAC.

Rapport d'activité 2021 (publié en 2022)



Complémentaire de l'atlas, le rapport d'activité met en avant les actions « phares » réalisées par les différents services de la DRAC. Malgré une année encore perturbée par les conséquences de la crise sanitaire, les politiques prioritaires de l'État ont pu être menées positivement : soutien à la création/diffusion, structuration

du territoire par une politique de labellisation et de contractualisation, éducation artistique et culturelle, démocratisation de la culture, chantier des cathédrales, conservation, restauration, études, valorisation des patrimoines...

Toutes ces publications sont téléchargeables sur le site de la DRAC

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Ressources/Publications>

Glossaire

Archéologie préventive

Depuis 2001 une loi encadre l'archéologie préventive. Elle permet d'assurer la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique, susceptibles d'être détruits par les projets d'aménagement (voies de communication, centres commerciaux, lotissements, construction d'une maison...). Elle intervient ainsi avant la réalisation des travaux, afin d'éviter les découvertes fortuites de vestiges qui nécessiteraient d'interrompre les chantiers de construction. Placés sous l'autorité du préfet de région, les services régionaux de l'archéologie (SRA) des directions régionales des affaires culturelles sont chargés de l'application de la réglementation.

Archéologie programmée

Quand une opération archéologique est motivée par des objectifs de recherche scientifique spécifiques et réalisée sur des sites archéologiques permettant une étude dans la durée, elle entre dans le cadre de l'archéologie programmée. L'opération d'archéologie programmée peut prendre la forme d'une fouille, d'un sondage, d'une prospection, d'un projet collectif de recherche... Une autorisation délivrée par l'État est indispensable, ainsi que celle du propriétaire du terrain concerné.

Bibliothèque numérique de référence

Initié en 2010 par le ministère de la Culture, dans le cadre des 14 propositions pour le développement de la lecture, le programme des Bibliothèques numériques de référence (BNR) a vocation à aider les collectivités territoriales à se doter d'infrastructures informatiques de haut niveau afin de proposer aux publics de leurs bibliothèques des collections et services numériques de premier plan.

Contrat de Plan État-Région (CPER)

Document par lequel l'État et une région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants.

Contrat local d'éducation artistique (CLEA)

Le Contrat Local d'Éducation Artistique est un dispositif qui accueille trois résidences d'artistes sur un territoire, en lien avec les établissements scolaires, les acteurs culturels, éducatifs et sociaux.

Il s'agit de résidences d'éducation artistique et culturelle permettant au public de comprendre le processus de création des artistes.

Contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques (CST)

Le contrôle scientifique et technique de l'État sur les monuments historiques permet de s'assurer que les interventions, de quelque nature qu'elles soient, garantiront leur conservation et leur transmission aux générations futures tout en préservant l'intérêt qui a justifié leur protection.

Dotations générales de décentralisation (DGD) / Concours particulier pour les bibliothèques

La dotation générale de décentralisation (DGD) est une aide financière de l'État aux collectivités territoriales. Elle est destinée à compenser l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales du fait de la décentralisation.

Au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD), un concours particulier soutient les projets de bibliothèques territoriales (construction, aménagement, informatisation, mobilier, extension des horaires d'ouverture).

Chaque année, les crédits du concours particulier sont délégués par le ministère de l'Intérieur au ministère de la Culture (DRAC) qui assure l'instruction et la gestion des dossiers.

Espaces protégés

Les espaces protégés sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial au sens culturel du terme, notamment aux titres de l'histoire, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'archéologie.

Ce terme générique regroupe plusieurs types de protections et servitudes dont, notamment :

- les périmètres délimités des abords

Depuis 2000, la loi solidarité et renouvellement urbain permet de transformer la servitude automatique des 500 mètres dans le champ de visibilité d'un monument historique en un « périmètre délimité des abords » (PDA). Ce nouveau périmètre tient compte des véritables enjeux paysagers et urbains autour du monument et nécessite une enquête publique avant d'être opposable aux tiers, c'est-à-dire de s'imposer à tous.

- les sites patrimoniaux remarquables

Depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les sites patrimoniaux remarquables se sont substitués aux anciennes protections (secteurs sauvegardés, aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine-AVAP, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager-ZPPAUP) qui gardent cependant leurs règlements spécifiques (PSVM-Plan de sauvegarde et de mise en valeur, PVAP-Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine).

Les règles de gestion, de valorisation et de sauvegarde de ces espaces protégés sont définies par des plans :

- **Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)**

Le PVAP permet d'établir des règles partagées entre la collectivité territoriale et l'architecte des Bâtiments de France. Il comprend un rapport de présentation des objectifs du plan, fondé sur un diagnostic comprenant notamment : un inventaire du patrimoine et des éléments paysagers sur le périmètre couvert par le plan ; un règlement comprenant des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes et des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains.

- **Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)**

Ce document d'urbanisme fixe, parcelle par parcelle, les règles et prescriptions de valorisation des bâtiments (intérieurs et extérieurs) et des espaces publics du périmètre du site patrimonial remarquable.

Micro-Folie

Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, commerce, etc.) . Les contenus du Musée numérique sont gratuits et permettent d'avoir accès aux collections nationales des 12 établissements culturels fondateurs et à plusieurs collections régionales et européennes. Les Micro-Folies se déclinent en version fixe et itinérante, pour se déplacer au plus près des publics, l'objectif étant de toucher des publics aussi diversifiés que possible, de fédérer les acteurs locaux et de rayonner sur le territoire.

Patrimoine bâti

Synonymes : patrimoine architectural, immeuble (bien qui ne peut être déplacé) protégé (ou non) au titre des monuments historiques.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les plans locaux d'urbanisme ont succédé, depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, aux « Plans d'Occupation des Sols » (POS) décentralisés en 1983. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Porter à connaissance

Procédure par laquelle le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents le cadre législatif et réglementaire à respecter ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants.

Projet scientifique et culturel (PSC)

Outil de pilotage définissant l'identité et les orientations du musée. Il dresse un état des lieux de l'institution et son évolution (ses collections, sa politique des publics, la mutation du service dans un cadre administratif plus large...). Mais c'est aussi un document opérationnel qui doit rendre compte des actions à porter à court et moyen termes, ainsi que des moyens qui l'accompagnent.

Résidence-mission

Contrairement à la résidence de création, la résidence-mission n'a pas pour objectif la production d'une œuvre. Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager dans une démarche d'expérimentation artistique à des fins de démocratisation culturelle ou d'action culturelle et territoriale notamment à travers l'éducation artistique et culturelle.

DRAC Centre-Val de Loire

6 rue de la Manufacture

45043 Orléans cedex

Tél. 02 38 78 85 00

Site internet : www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire

Directeur de publication

Christine Diacon

Directrice régionale des affaires culturelles

Coordination

Isabelle Amouroux, MCDIC

Photos

DRAC Centre-Val de Loire sauf mention contraire

Cartographie : DRAC Centre-Val de Loire (MCDIC, SRA)

Octobre 2023

Mise en page et impression

Prévost-BBV Imprimerie - Saran 02 38 54 44 89

